



Contrat de ville de l'agglomération du pays viennois

2015 - 2020

Présentation générale	4
Présentation du territoire	4
Présentation	4
Le projet de territoire	5
Etat des lieux de la Politique de la Ville à ViennAgglo	9
Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération du Pays Viennois	10
Le Programme de Rénovation Urbaine du Pays Viennois	12
Synthèse	16
Cadre stratégique 2015 - 2020	17
La stratégie du territoire	17
Les orientations de la Région Rhône Alpes	18
Les orientations du Département de l'Isère	20
Les orientations de la Caisse des Dépôts	24
Les orientations de la CAF	25
Les orientations de Pôle Emploi	26
Les quartiers en Politique de la Ville :	27
Estressin	28
Malissol	28
La Vallée de la Gère	30
Les Genêts-Cancanne-Charlemagne	30
Le Plan des Aures	31
Les Barbières	33
Les quartiers de veille	34
Les quartiers vécus	35
Pilotage et animation	36
L'animation territoriale	36
L'équipe interministérielle, rôle et composition	36
L'équipe-projet de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois	37
Un comité de pilotage	37
Un comité technique	37
Les instances d'animation et de suivi du Contrat de Ville	38
Les Conseils Citoyens	38
Objectifs opérationnels	41
Pilier Développement Economique et Emploi	41
Soutien à l'entrepreneuriat / Maintien, création d'entreprise et commerces de proximité	41
Constat	41
Objectifs stratégiques	42
Renforcement de l'accès à la formation	43
Constat	43
Objectifs stratégiques	44
Accompagnement des demandeurs d'emploi	44
Constat	44
Objectifs stratégiques	45
Pilier Cohésion Sociale	46
Petite Enfance	46
Constat	46
Objectifs stratégiques	47
Education	47
Constat	47

Objectifs stratégiques	49
Culture	51
Objectif stratégique	51
Objectif opérationnel.....	51
Actions/opérations prévues avec les signataires	51
indicateurs évaluation	51
Santé.....	52
Constat.....	52
Objectifs stratégiques	53
Prévention de la délinquance.....	56
Constat.....	56
Objectifs stratégiques	57
Pilier Cadre de vie et Renouvellement Urbain.....	57
Priorité 1 : Améliorer l’habitat et le cadre de vie pour renforcer l’attractivité résidentielle ..	59
Objectif stratégique 1 - Poursuivre la politique ambitieuse de renouvellement urbain sur les secteurs les plus dégradés.....	59
Objectif stratégique 2 : Réhabiliter et revaloriser durablement le cadre de vie.....	63
Priorité 2 : Favoriser l’accessibilité et la mobilité pour tous.....	64
Objectif stratégique : poursuivre les efforts engagés en matière de mobilité et de mise en accessibilité.....	65
Objectif stratégique : veiller et favoriser l’accès aux services dans tous les quartiers (diversité et complémentarité).....	65
Priorité 3 : Développer la démarche partenariale pour améliorer la vie quotidienne dans les quartiers	65
Objectif stratégique : encourager et développer la participation et l’implication des habitants	66
Objectif stratégique : encourager et développer le travail de transversalité et de coordination entre tous les acteurs qui contribuent à l’amélioration du cadre de vie	66
Priorité 4 : Répondre aux demandes en logement des habitants en prenant en compte les besoins spécifiques et en assurant les conditions d’une plus grande mixité sociale.....	67
Objectif stratégique : élaborer la convention de mixité sociale en lien avec la Conférence Intercommunale du Logement	67
Objectif stratégique – Répondre aux besoins spécifiques en logement qui s’expriment dans ces quartiers	67
Priorité 5 : Assurer un développement durable des quartiers Politique de la ville	69
Objectifs stratégique : Intégrer et prendre en compte les enjeux environnementaux	69
Objectif stratégique : Intégrer et prendre en compte les enjeux sociaux.....	70
Synthèse des objectifs stratégiques.....	71
Mise en œuvre, suivi et évaluation	73
Financement du contrat de ville	73
Pacte financier et Dotation de Solidarité Communautaire	73
Observations et évaluation	74
Le dispositif IVOIRE	74
Les indicateurs	75
Modalités d’adaptation et introduction de mesures correctives	75
La durée du contrat	75
Révision du contrat.....	76
Signataires	77
Liste des annexes	79

ANNEXE I- Cartes des quartiers prioritaires	80
ANNEXE II- Bilans détaillés du CUCS.....	86
ANNEXE V - Détail des objectifs stratégiques par quartier – pilier Cadre de Vie et Renouveau Urbain	96
ANNEXE VIII- Axes transversaux	110
ANNEXE X : Indicateurs par objectif stratégique.....	147
ANNEXE XII : Pacte financier et fiscal	158
ANNEXE XIII : Convention d'exonération de TFPB	159
ANNEXE XIV : Convention mixité sociale	160

Présentation générale

Présentation du territoire

Présentation

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Née en 2002 de la transformation de l'ancien District de Vienne, qui regroupait 7 communes, l'Agglomération est aujourd'hui composée de 18 communes.

Cette communauté d'agglomération de 70 085 habitants est née sur un territoire très large de 18 communes, 17 en Isère sur deux cantons et 1 dans le Rhône, Saint-Romain en Gal :

- Une ville moyenne, Vienne, sous-préfecture, chef-lieu de canton, forte d'une population de près de 30 000 habitants.
- Quatre communes (sans compter Vienne) faisant partie de l'ancien district : Pont-Evêque, Seyssuel, Reventin-Vaugris et Saint-Romain-en-Gal.
- Les communes de la vallée de la Sévenne : Luzinay, Villette-de-Vienne, Serpaize, Chuzelles et de Chasse-sur-Rhône, Septème pour le canton Nord de Vienne.
- Les communes de Jardin, Saint-Sorlin-de-Vienne, Estrablin, Les-Côtes-d'Arey, Moidieu Détourbe, Chonas l'Ambellan, Eyzin- Pinet pour le canton sud.

La communauté d'agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes qui la composent des compétences obligatoires, optionnelles et complémentaires, dans la limite, pour la plupart d'entre elles, de l'intérêt communautaire. Celui-ci se comprend comme la ligne de partage, au sein d'une compétence, entre les domaines d'action transférés à la communauté et ceux conservés par les communes.

- Les compétences obligatoires :
 - Développement économique
 - Aménagement de l'espace communautaire
 - Équilibre social de l'habitat
 - Politique de la ville
- Les compétences optionnelles :
 - Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
 - Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
 - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
 - Aménagement du territoire
- Les compétences facultatives :
 - Environnement
 - Transports et déplacements

- Développement touristique
- Rayonnement communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Autres domaines

Le projet de territoire

7 ans après sa création et 5 ans après avoir adopté son premier projet de territoire, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a adopté son nouveau Projet d'Agglomération qui trace son parcours à 2015, tourné vers 2030.

Avec ce projet « L'agglo (à)venir 2009-2015 » la communauté d'agglomération s'est inscrite dans une nouvelle dynamique, celle de la dimension métropolitaine qui s'impose à notre environnement.

Ce projet d'agglomération détermine pour ViennAgglo les orientations politiques à long terme -à l'horizon 2020- et détaille les mesures qui permettent de les mettre en œuvre.

– Les éléments clés à prendre en compte :

- La pression démographique

Il s'agit tout autant de faire face aux accroissements démographiques liés à "l'étalement péri-métropolitain" que d'adapter l'offre des services aux grandes tendances (vieillesse de la population mais aussi nomadisation et modifications des comportements).

Cette modification en profondeur conduit à une reconfiguration à la fois des logiques d'aménagement urbain (densification, recentrage des flux démographiques, hiérarchisation des espaces) et des fonctionnements sociaux.

- Les grandes variables sociétales

Elles traversent "naturellement" le territoire, à l'insu des décideurs locaux s'ils n'y prennent garde ou avec leur collaboration s'ils savent les repérer et les accompagner. Le Fait Urbain sera d'autant plus marqué demain par :

- Un métissage (ethnique, culturel, religieux) croissant,
- Une tendance à la spécialisation des espaces, et par là, à leur fragilisation ; nécessitant une grande vigilance des élus pour conserver la mixité des espaces,
- Des mécanismes de multi appartenance territoriale ; pour une même famille, une personne, la multiplicité des territoires de vie au quotidien se renforcera : lieu de vie, de travail, de formation, de loisirs... ; ceci conduira les ménages à choisir des lieux de vie compatibles avec cette exigence.
- L'évolution des structures familiales (montée des familles monoparentale, retour de l'intergénérationnel, appartenance communautaire culturelle ou religieuse, ...) transforme les demandes sociales.
- Des nouvelles formes de consommation qui auront des impacts significatifs dans le fonctionnement de la cité (recentrage des commerces en centre-ville, évolution des horaires d'ouverture, achat le week-end, renforcement de l'économie des services à la

personne et aux familles, renforcement de l'offre de loisir, exigence renforcée en termes de qualité environnementale, de santé et de sécurité des biens et des personnes).

- La crise économique. Cette réalité mondialisée sera prégnante pour le territoire. Elle appelle plus d'actions publiques dans la régulation locale :
 - Une plus grande intervention sur les filets sociaux et une attention particulière de solidarité pour les plus démunis,
 - Une mobilisation des initiatives porteuses de toute forme de développement et de cohésion sociale,
 - Une attention renforcée vers les entreprises locales pour un accompagnement dans leur développement.
 - L'agglomération se mobilisera aussi sur les dispositifs mis en place par les institutions européennes, nationales, régionales et départementales pour sortir de la crise ; comme elle l'a déjà fait ponctuellement. Elle sera en veille sur ces opportunités de budgets dédiés.

- Le défi universel de la question environnementale

Cet enjeu va conduire à une révision de tous les modèles productifs et à un accompagnement des acteurs économiques dans cette direction. Mais il s'agit aussi d'être en mesure de répondre aux attentes des particuliers qui dans leur choix d'investissement intégreront des critères de qualité environnementale, dont dépendra pour partie la valeur de leurs patrimoines immobiliers.

- L'impératif de la « société de la connaissance »

C'est celui sur lequel se battent tous les territoires pour fixer des populations capables d'engendrer du développement. Recherche, enseignement supérieur, enseignement spécialisé, technopôles, pôles de compétitivité, services supérieurs en sont les principales composantes. Celles-ci sont présentes en Région Rhône Alpes. Comment répondre à cette exigence pour monter en puissance dans son projet d'agglomération ? Ce sera un des défis de l'agglomération.

- La concurrence sur les marchés des territoires

Cette réalité oblige l'agglomération à se différencier (cf. marketing territorial) ; jusque-là, l'agglomération s'est constituée dans une perspective d'une bonne cohabitation des communes au sein d'une structure commune ; le travail consistant à transférer les compétences des communes vers l'agglomération et à prendre les compétences jugées nécessaires. Maintenant, il s'agit de prendre sa place en Rhône Alpes, voire sur certains marchés (tourisme, culture, patrimoine ...) sur le 1/4 Sud Est de la France, en faisant de l'agglomération un territoire de référence

- Les évolutions institutionnelles

Les nombreuses études et rapports sur la réforme des collectivités locales obligent au questionnement sur les périmètres quelle que soit leur mise en application.

Il est probable que de futures mesures législatives mettent les agglomérations et les régions au centre des enjeux de territoire. Dans les concurrences de proximité, la CAPV a des atouts pour attirer sur sa zone de chalandise, un potentiel économique.

A l'échelle régionale, elle doit savoir mobiliser les ressources pour transformer son infrastructure routière, reconquérir le fleuve, intensifier l'offre de transport collectif, garder et amplifier son offre de formation initiale.

- Un développement compétitif et durable

La période de crise financière puis économique et sociale qui s'est ouverte lance un défi aux acteurs publics, celui de contribuer à maintenir la qualité des territoires voire d'imaginer de nouvelles formes pour agir sur le quotidien des acteurs locaux.

Cette nouvelle donne est annoncée comme un mouvement de fond dont les conséquences ne sont pas encore connues. Pourtant, elle ne fait que rappeler l'essentiel à savoir l'obligation d'être au plus près des besoins de la population, des entreprises, des personnes en difficulté.

Le souhait de disposer d'espaces de vie et de développement accueillants est désormais une nécessité, de même que la prise en compte de l'augmentation programmée des demandeurs d'emploi.

Quant à la question environnementale, elle s'impose comme l'une des révolutions les plus certaines de l'histoire et laisse entrevoir une nouvelle forme de vie collective.

Dans ce contexte, le pays viennois doit maintenir le cap fixé et contribuer à développer les domaines essentiels à la vie d'un territoire. Quatre axes ont été élaborés.

- Axe 1 : Le bien-vivre ensemble comme fondement de la dynamique territoriale.
- Axe 2 : Organiser ensemble la transformation urbaine
- Axe 3 : La protection et valorisation des patrimoines naturels comme atout de la qualité de vie.
- Axe 4 : Développer une compétitivité

La Politique de la Ville s'inscrit dans l'axe 1: Le bien-vivre ensemble comme fondement de la dynamique territoriale.

- Le contexte

Parmi les grandes variables agissant sur le territoire, la démographie est le facteur majeur dont beaucoup découlent. Parmi les grandes évolutions démographiques qui vont impacter le territoire, plusieurs d'entre elles devront être au cœur du projet de l'agglomération.

En tout premier lieu, on doit citer l'allongement de l'âge de la vie qui transforme déjà le fonctionnement de nos sociétés et qui appelle toute une série d'enjeux en termes d'habitat, de service, de cohabitation intergénérationnelle, de santé, de sécurité et par là d'organisation urbaine.

Le SCoT a mis en évidence les accroissements démographiques auxquels l'agglomération doit se préparer et le nécessaire "encadrement" de cette tendance dans une organisation du territoire adaptée.

La plus grande similarité des modes de vie dans les communes rurales et urbaines pourra conduire à passer du cadre communal à celui du bassin de vie pour construire l'offre de services publics aux personnes, la mise en œuvre s'adaptant aux différentes échelles (quartiers, communes, intercommunalité, agglomération, extracommunautaire).

La raréfaction de l'offre abordable d'habitat dans l'agglomération lyonnaise conduit à un redéploiement sur d'autres territoires et en particulier celui de Vienne. Alors qu'une partie significative des équipements sociaux sont sur Vienne, il s'agira de tenir compte de la redistribution de la population sur le territoire pour ajuster l'offre de services dans une perspective de plus grande proximité.

- L'ambition, la stratégie

Alors que la poursuite d'une politique de soutien aux personnes les plus fragiles sera une composante forte du projet, celui-ci se fixera comme autre objectif de promouvoir toute initiative allant dans le sens d'une implication des personnes dans des actions de développement personnel et collectif. Il s'agira donc de :

- Faire de l'agglomération un pôle de qualité de vie (sur le plan résidentiel et des services ; le Bien-vivre ensemble, une agglomération accueillante),
- L'intention ici est d'agir de façon qualitative à la fois pour les personnes résidant sur l'agglomération, celles qu'on va accueillir en tant que nouveaux résidents, mais aussi l'ensemble des personnes « usagers » du territoire (actifs issus des territoires voisins, touristes, étudiants, lycéens...).
- Faire évoluer la vision de l'action sociale, réparatrice, centrée sur des publics en difficulté, des quartiers défavorisés, pour en faire, par un projet de cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération, un ressort du développement et de l'aménagement du territoire qui :
 - o favorise une meilleure intégration des territoires prioritaires dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération,
 - o contribue à l'égalité des chances entre tous les habitants de l'agglomération,
 - o anticipe et innove sur les dispositions à prendre pour réduire les coupures sociales, générationnelles, culturelles, écologiques et économiques,
 - o permette le meilleur accès pour tous en tous points du territoire aux services d'intérêt général de niveau agglomération ; ainsi, qu'il s'agisse de la culture ou du sport, à travers les équipements sportifs et l'offre culturelle telle que les écoles de musique, chaque commune devrait avoir la possibilité de proposer à ses habitants l'accès aux offres de service de qualité.

- Principes d'actions

Compte-tenu du fonctionnement et de l'organisation géographique de l'agglomération, il apparaît nécessaire de mettre les priorités sur :

- La prise en compte des communes rurales qui doivent pouvoir bénéficier de la même qualité de vie, qui s'exprime par la qualité des services (performance et rapidité de réponse) comme de leur accessibilité (physique et de proximité, en réseau comme les technologies d'information et de communication).
- Une implication plus forte des populations dans la conception de la politique et dans sa mise en œuvre : passer d'une posture de consommateur à celle de « consomm-acteur » jusqu'à l'autonomie (cf. téléalarme, maintien des personnes âgées à domicile).
- Un ajustement des modes d'intervention par niveau géographique : projets de développement par quartier, projets de solidarité urbaine et sociale portés par les villes, enjeux d'agglomération traduits dans le projet urbain de cohésion sociale.
- Une bonne articulation des dimensions sociale et économique à travers une promotion et une organisation de l'économie sociale et solidaire (10% de l'emploi en Rhône Alpes).
- Une stimulation de toutes initiatives permettant d'améliorer la qualité du cadre de vie quotidien par des actions ciblées en termes énergétique, de qualité de l'air, du cadre environnemental.
- Une prise en compte de la culture comme bien commun à faire partager en tout point du territoire.

Etat des lieux de la Politique de la Ville à ViennAgglo

La Politique de la ville est située depuis 1994 à l'échelle de l'agglomération. Initialement porté par le District, le contrat de ville de l'agglomération viennoise fait partie des premiers contrats de ville portés à ce niveau territorial. Le territoire du contrat de ville était celui du District de Vienne et de la commune de Chasse-sur-Rhône.

Compétence obligatoire, elle est transférée dès 2002 à la communauté d'agglomération. Suivant la logique précédente, la priorité est donnée à une approche globale, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, même s'il convient de maîtriser la géographie prioritaire de ce contrat destiné aux quartiers en Politique de la ville : Estressin, Malissol et L'Isle à Vienne ; Plan des Aures et Les Genêts à Pont Evêque ; Gare, Barbières et Château à Chasse-sur-Rhône.

A la suite du second contrat de ville (2000-2006), fut signé en mars 2007, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération du Pays Viennois avec renforcement du caractère prioritaire, pour ne pas dire exclusif, de l'intervention sur les quartiers (quartiers précédents cités auxquels sont ajouté le quartier de la Vallée de Gère).

Au cours de la précédente période, le territoire a également pu bénéficier de deux autres dispositifs structurants de la politique de la ville : le Programme de Rénovation pour les quartiers de Malissol et du Plan des aures et le Programme Urbain Intégré.

		ZUS	ZRU	PRU	CUCS		
					Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Vienne	Estressin	X	X			X	
	Malissol	X		X	X		
	Vallée de Gère				X		
	L'Isle						X
Pont-Evêque	Plan des Aures	X		X	X		
	Les Genêts				X		
Chasse-sur-Rhône	Barbières-Château					X	
	La Gare						X

La « Politique de la Ville » est une compétence obligatoire des communautés d'agglomération. A ce titre, la CAPV est chef de file des politiques locales visant à réduire les écarts de développement entre certaines parties de son territoire.

Face à la crise qui touche d'abord les plus fragiles, cette politique est réaffirmée comme une priorité impérieuse.

Si certains quartiers sensibles sont prioritaires au regard de la ségrégation urbaine et sociale importante qu'ils subissent, la CAPV veille à développer un projet urbain de cohésion sociale qui permette d'anticiper face aux nouveaux défis économiques, urbains et sociaux posés par l'urbanisation croissante de notre territoire.

Objectifs généraux et opérationnels (extrait Projet d'Agglo 2009-2015 actualisé)

Définir un Projet Urbain de Cohésion Sociale (à l'échelle de l'agglomération) qui :

- Réaffirme et rende plus lisible la politique en direction des quartiers prioritaires
- Mette l'accent sur les enjeux de cohésion urbaine et sociale pour l'ensemble du territoire du Pays Viennois.

Ce projet doit veiller à mettre l'accent sur les axes forts suivants :

- S'inscrire globalement dans une logique de Développement Durable, en pariant notamment sur la capacité des quartiers prioritaires à être des laboratoires d'actions innovantes et exemplaires
- Orienter les efforts de relance économique en direction des territoires les plus fragilisés (investissements, Programme de Rénovation Urbaine, développement économique...)
- Soutenir les plus fragiles (mettre l'accent sur les prestations individualisées tout en mobilisant les actions collectives existantes au travers de la formation, l'école, des CCAS, des temps de loisirs...)
- Valoriser les réussites, communiquer sur l'image positive des quartiers (Parier sur la jeunesse et son implication / Mettre en valeur les parcours de réussite / Contribuer au développement de l'implication citoyenne, la participation des habitants)
- Miser sur la proximité et la participation des habitants (Fonds de Participation des Habitants, Nouveaux modes d'implication des habitants dans les projets qui les concernent...)
- Permettre la créativité et le développement de la capacité d'agir des acteurs du territoire

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération du Pays Viennois

Principal outil de la Politique de la ville, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'est organisé, au-delà de l'approche territoriale, autour de six axes thématiques / de financements :

- Ingénierie et accompagnement de projets,
- L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie,
- L'accès à l'emploi et le développement économique,
- L'éducation et l'égalité des chances
- La santé,
- La citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Prorogé d'année en année de 2009 à 2011, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a finalement été prolongé, par avenant, jusqu'au 31 décembre 2014.

Le CUCS de l'agglomération du Pays Viennois a porté sur la géographie prioritaire transmise par le Préfet de l'Isère le 22 décembre 2006 qui, après négociation à l'échelon local, comprenait 8 quartiers prioritaires, classés selon trois niveaux de priorités :

Territoires retenus par l'Etat en décembre 2006	Quartiers	Commune
Niveau 1 : très prioritaires	Vallée de la Gère	Vienne
	Pont-Evêque	Pont-Evêque
	Malissol	Vienne
	Estressin – Porte de Lyon	Vienne
Niveau 2 : prioritaires	Les Genêts	Pont-Evêque
	Les Barbières- Le Château	Chasse-sur-Rhône
Niveau 3	L'Isle	Vienne
	La Gare	Chasse-sur-Rhône

Il s'est tout au long de la période organisé autour des cinq champs d'intervention définis par l'Etat : l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, l'accès à l'emploi et le développement économique, la réussite éducative, incluant notamment l'action scolaire, sportive et culturelle, la santé, la Citoyenneté et la prévention de la délinquance.

En prenant en compte également les critères transversaux : l'intégration, la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances, la participation des habitants, la prise en charge et l'accompagnement de la jeunesse et des personnes âgées, le développement durable des territoires, renforcer la présence et l'accessibilité des services publics.

Avec pour objectifs généraux : de réduire les écarts de développement entre certains territoires et leur environnement, d'intégrer les quartiers prioritaires dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération, de permettre l'amélioration quotidienne des habitants des quartiers prioritaires, de favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants de l'agglomération.

Ainsi, fonctionnant selon un mode classique d'appel à projet annuel, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'est, au cours des 8 programmations successives, affirmé comme un outil indispensable pour l'accompagnement des projets avec 1 074 actions soutenues.

On note également un véritable effet levier de ce dispositif sur le territoire. En effet, les fonds spécifiques mobilisés sur l'ensemble de la durée du contrat ne représentent que 24,3% du montant total des actions réalisées (9 208 670 € de fonds spécifiques pour un montant total d'action de 37 845 670 €).

Néanmoins le CUCS a dû faire face à certaines limites. Ainsi, si la baisse régulière des crédits a entraîné une priorisation accrue sur les principales difficultés rencontrées par les quartiers au fur et à mesure du Contrat, la difficile mise en œuvre de la mobilisation du droit commun en relais des fonds spécifiques couplée à un taux d'actions renouvelées en augmentation sur l'ensemble de la durée du Contrat a impacté la capacité du dispositif à soutenir des actions innovantes.

De plus, un système d'analyse physico-financier a été mis en place pour mesurer l'impact des actions menées au cours des différentes programmations.

Année	Coût global des actions proposées	Demande de financement CUCS	Coût global des actions financées	Financement CUCS
2007	7 856 515 €	4 906 529 €	4 977 062 €	1 246 265 €
2008	6 005 727 €	1 899 503 €	5 257 427 €	1 259 808 €
2009	5 342 520 €	2 045 458 €	5 342 520 €	1 372 213 €
2010	5 442 618 €	2 180 268 €	4 994 920 €	1 212 070 €
2011	5 174 349 €	2 031 390 €	4 672 422 €	1 224 652 €
2012	4 749 011 €	2 114 612 €	4 432 940 €	1 205 273 €
2013	5 299 181 €	1 990 328 €	4 631 170 €	902 887 €
2014	3 941 141 €	1 340 345 €	3 541 308 €	785 502 €

Les bilans détaillés figurent en annexe.

Le Programme de Rénovation Urbaine du Pays Viennois

Le programme de renouvellement urbain actuellement engagé sur l'agglomération par conventionnement avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine porte un programme de requalification urbaine combinant les volets espaces publics, déplacements collectifs, équipements et habitat, intégré au projet d'agglomération par le précédent contrat urbain de de cohésion sociale et par le Plan Local de l'Habitat de l'agglomération.

Au regard des enjeux stratégiques de développement urbain, économique et sociale, ce PRU contribue à l'évolution significative de ces quartiers, en dynamisant et en renforçant leur attractivité.

Le programme a été contractualisé dans le cadre d'une convention avec l'Agence Nationale de Rénovation urbaine signée le 10 novembre 2010 pour une durée de 5ans. Le programme qui concerne deux quartiers prioritaires de l'agglomération, Malissol à Vienne et le Plan des Aures à Pont Evêque, est en cours de réalisation.

Géographiquement proches et particulièrement liés dans leur fonctionnement social et urbain, ces deux quartiers concentrent de nombreuses difficultés, notamment en termes d'habitat et d'insertion urbaine.

Porté par une volonté forte et structurée de l'ensemble des partenaires d'améliorer la vie quotidienne des habitants et de prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine, ces deux quartiers font l'objet d'une requalification globale portant sur l'habitat, les espaces résidentiels et publics, la revalorisation des équipements publics et les déplacements.

Notons que le quartier de la Vallée de Gère a fait l'objet, au même titre que Malissol et le Plan des Aures, d'un dossier de candidature auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine en 2007 qui, in fine, n'a pas été retenu par l'Agence.

Au regard des enjeux stratégiques de développement urbain, économique et social, le PRU concourt pleinement aux objectifs suivants :

- Intégrer les quartiers d'habitat social dans l'agglomération viennoise
- Mettre en œuvre la continuité urbaine
- Adapter qualitativement le parc social à l'évolution de la demande
- Diversifier les fonctions urbaines des quartiers prioritaires.

Les schémas directeurs fixés pour rénover ces deux quartiers sont :

- Créer un centre de quartier pour requalifier et recomposer les espaces publics et les cheminements autour de ce nouveau centre pour Malissol
- Réorganiser la trame viaire interne, améliorer l'accessibilité, diversifier les fonctions, requalifier les immeubles maintenus par la réhabilitation et la résidentialisation pour le Plan des Aures

Le programme de renouvellement urbain a d'ores et déjà permis :

- La réhabilitation de 141 logements sur le quartier de Malissol – Résidence Place de la ferme et place Lacépède
- La restructuration d'espaces publics fédérateurs et la requalification de voiries à l'échelle des quartiers
- La revalorisation d'équipements publics et la rénovation de groupes scolaires sur le quartier de Malissol
- La résidentialisation de 2 bâtiments au Plan des Aures
- La construction de 37 logements sociaux neufs répartis sur plusieurs communes de l'agglomération dont 18 sur le Plan des Aures

Le programme dans le quartier de Malissol :

- Interventions sur l'habitat : démolition de 36 logements sociaux, reconstruction de 11 logements sociaux sur site, réhabilitation de 205 logements sociaux.
- Aménagement d'un cœur de quartier : requalification des voiries et des espaces publics, création d'une zone 30km/h, réaménagement du parc public
- Regroupement et rénovation des écoles

Le programme dans le quartier du Plan des Aures :

- Interventions sur l'habitat : démolition de 60 logements sociaux, reconstruction de 18 logements sociaux sur site, réhabilitation de 375 logements sociaux, transformation des immeubles sous la forme de 4 résidences, construction de 11 logements en accession à la propriété
- Travaux d'aménagement : aménagement de l'entrée du quartier, création d'une zone 30km/h, réaménagement du parc central, réaménagement des voiries existantes, création de voiries nouvelles.

Le programme a nécessité la démolition de 96 logements sociaux qui s'est gérée sans opposition significative de la population concernée et avec plutôt l'approbation des autres.

Le programme de Malissol est le plus abouti aujourd'hui. Celui du Plan des Aures se terminera d'ici la fin de l'année 2015. Pour les deux quartiers, la politique de rénovation urbaine a profondément modifié l'environnement urbain des habitants. La qualité des réalisations a déjà contribué à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants et à la perception d'une nouvelle image de quartier. De manière générale, l'amélioration de la qualité de l'habitat et de l'environnement urbain notamment en termes de confort, d'économie énergétique, d'environnement permettent de renforcer l'attractivité de ces quartiers et d'amorcer un changement d'image.

Afin de tenir les engagements de la convention ANRU, plusieurs opérations programmées sont encore à réaliser ou sont en cours de réalisation :

Pour le quartier du Plan des Aures :

- La construction de 11 logements en accession
- La réhabilitation de 375 logements
- L'aménagement du parc public, de la voie centrale, du chemin du Plan et de la Feyta

- La résidentialisation de 2 bâtiments

Pour le quartier de Malissol :

- la réhabilitation de la résidence Malissol 3 (64 logements)

Pour la reconstitution de l'offre, à l'échelle du territoire communautaire :

- La construction de 22 logements sociaux dans le centre-ville de Pont Evêque
- La construction de 21 logements sociaux à Vienne dont 11 sur le quartier de Malissol (Saint Ignace) et 10 situés au Nord de Vienne (Maugiron)
- La construction de 8 logements sociaux à Reventin-Vaugris
- La construction de 3 logements sociaux à Saint Sorlin
- la construction de 4 logements à Jardin

L'intégralité du programme porte la reconstitution à 96 logements répartis de la manière suivante : 57 PLUS ,31 PLUS CD, 8 PLAI.

Au total, 37,8M€ ont été mobilisés sur les deux quartiers.

Bilan du relogement

Le relogement s'est organisé conformément à la charte de relogement élaborée et signée conjointement par tous les partenaires. Le locataire à reloger était au cœur de l'opération et a fait l'objet d'un suivi individualisé par la chargée de relogement Advivo. Une vigilance particulière a été accordée aux taux d'effort et au « reste à charge » des ménages.

Sur les 41 relogements, $\frac{3}{4}$ ont été faits sur site (31 ménages concernés). Les résultats de l'enquête post-relogement auprès des locataires concernés par le relogement ont démontré :

Pour les nouvelles conditions de logement :

- 85% des locataires sont satisfaits de leur nouveau logement
- Une satisfaction mitigée des locataires quant aux travaux réalisés lorsque le nouveau logement a fait l'objet de travaux
- Une très bonne adaptation au nouveau logement
- Une large préférence au nouveau logement

Pour le nouveau cadre de vie :

- 95% des locataires se sont adaptés à leur nouvel immeuble et leur nouveau quartier
- mais ont conservé pour $\frac{3}{4}$ d'entre eux des contacts avec leurs anciens voisins
- 85% trouvent meilleur leur cadre de vie

Bilan de la mise en œuvre des clauses d'insertion

Sur le Pays Viennois, c'est dans le cadre de l'ANRU que la démarche de mise en œuvre des clauses sociales et d'insertion dans les marchés publics a été initiée. Les partenaires impliqués se sont

saisit de l'opportunité du PRU pour en faire un levier d'insertion professionnelle au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires du territoire.

En lien avec le PLIE, la charte d'insertion du Programme de Renouveau Urbain a été élaborée avec les partenaires de l'emploi et les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique. Ainsi, conformément à la convention ANRU (article 11), les maîtres d'ouvrage se sont engagés à réserver, aux habitants des zones urbaines sensibles, 5% du nombre total des heures travaillées dans le cadre des travaux prévus soit 23 664 heures sur 5 ans.

Pour assurer cette démarche, ViennAgglo a souhaité mobiliser des moyens dédiés. Ainsi, le PLIE a développé une offre de service complète et s'appuie sur un facilitateur en charge de cette mission.

Cette intervention auprès de l'ensemble des partenaires, à chaque étape du marché, garantit la sécurisation de la mise en œuvre et la qualité de la clause d'insertion.

Ainsi, le PLIE accompagne les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre des clauses d'insertion : identification des marchés et des lots concernés, définition de la volumétrie des heures et a été ressource pour la rédaction des appels d'offres.

Auprès des entreprises, il les informe et les accompagne dans leur réponse aux marchés publics. Il apporte une aide à la compréhension et aux choix des modalités de mise en œuvre des clauses d'insertion. Il fournit un appui technique pour le repérage des publics en lien avec les structures locales. Il assure la mise en relation et un suivi tout le long de l'opération (médiation).

Pour les partenaires de l'emploi, il rend lisible l'offre d'insertion disponible pour l'ensemble des publics du territoire. Pour aller au plus près des publics, une collaboration étroite a été tissée avec la MRU à Pont Evêque et à Malissol.

Un suivi de chaque personne, engagée dans un parcours « clause », est assuré (entretien de recrutement, lien avec les partenaires, développement des missions, évaluation des compétences...).

Le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics, dans le cadre du PRU, a contribué à promouvoir les compétences des publics engagés dans un parcours professionnel auprès des entreprises. Ainsi, des missions de travail ont pu être proposées à des personnes en recherche d'emploi. Elles leur permettent d'acquérir un savoir-faire et de faire connaître et reconnaître leurs compétences auprès des entreprises. Elles permettent également à l'entreprise de repérer des personnes motivées par leurs métiers. L'expérience acquise a permis de diversifier les lots et les métiers ciblés.

C'est également la possibilité de renforcer l'offre d'insertion professionnelle des structures d'insertion par l'activité économique de l'Agglomération Viennoise.

Cette démarche, ainsi initiée, a permis la promotion et le développement de la clause d'insertion auprès des établissements publics. Ainsi, les clauses se sont déployées dans les autres marchés de ViennAgglo. De nombreuses heures ont ainsi été mises en œuvre pour arriver à 10 000 heures par an depuis 3 ans.

La mission d'accompagnement des clauses, ainsi développée, est au service du territoire et particulièrement au service des communes et des établissements publics qui souhaitent s'associer à cette démarche. Ainsi, des clauses d'insertion ont été mises au sein de marchés hors PRU par le bailleur social. Un travail partenariat est aussi en construction avec le CGI pour la mise en œuvre de leur clause.

En lien avec l'agence économique, un partenariat sur des opérations publiques-privées a été initié. Ainsi, des clauses d'insertion ont été prévues dans un programme immobilier d'un opérateur privé.

Bilan des clauses au 30/03/2015 :

23 070 heures engagées dont 17 631 heures déjà réalisées dans le cadre des opérations en cours de réalisation et celles déjà livrées.

Public bénéficiaire : 51 personnes

89 contrats ont été signés dont 12 embauches directes et 77 mises à disposition de personnel via le GEIQ, l'ETI Declic ou AI Tout Serv

33 entreprises concernées

En s'appuyant sur des dispositifs structurants (CUCS, PRU, PUI, mais également PRE, ASV,...), la Politique de la Ville menée sur ViennAgglo a recherché à traiter de manière globale les difficultés identifiées sur les quartiers prioritaires, tout en s'inscrivant dans une logique de prise en compte des besoins les plus prégnants en terme de cohésion sociale sur l'ensemble de son territoire.

A travers l'ensemble des interventions, cette politique a permis d'engager un changement d'image des quartiers, grâce notamment à des investissements structurants (PRU, PUI) ou plus ponctuels (thématique amélioration de l'habitat et du cadre de vie – CUCS).

Ces investissements se sont accompagnés d'un soutien fort des financeurs auprès des porteurs travaillant à l'amélioration quotidienne des conditions de vie des habitants des quartiers dans l'ensemble des thématiques intéressant la politique de la ville.

Si cette action a notamment contribué à la sortie de deux quartiers de la politique de la ville (L'Isle à Vienne et la Gare à Chasse-sur-Rhône), il reste néanmoins difficile d'en mesurer l'impact.

En effet, à l'instar du PUI, le CUCS ne pouvait s'appuyer sur une observation pertinente d'indicateurs sur la durée. Quant au PRU, bien que les conséquences soient déjà visibles, il reste encore d'importants travaux à mener. De plus, l'importance des investissements réalisés nécessite un temps plus long pour en évaluer les conséquences sur le long terme et ce d'autant plus que certains travaux restent à réaliser.

Cette question de l'évaluation sera d'ailleurs au cœur de la politique de la ville pour la période à venir. En effet, souvent critiquée pour son manque de lisibilité, cette politique publique doit pouvoir, au même titre que les autres, démontrer son efficacité en s'appuyant sur des éléments objectifs.

La finalisation et la pérennisation des investissements lourds menés dans le cadre du PRU sont également des axes à poursuivre en déployant notamment une véritable Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sur les quartiers concernés et plus globalement sur l'ensemble des territoires prioritaires.

Cadre stratégique 2015 - 2020

La stratégie du territoire

Dans la continuité de la précédente génération des dispositifs de la politique de la ville, la stratégie déployée à destination des quartiers s'inscrit dans une volonté de prise en compte globale des difficultés rencontrées par les territoires prioritaires.

Néanmoins, elle doit prendre en compte le contexte spécifique liée à la réforme et aux nouvelles contraintes financières auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs tout en répondant aux exigences de rééquilibrage des territoires aux profits des plus défavorisées. Et cette équation nécessite de trouver des réponses innovantes face à la montée des inégalités qui s'est, malgré l'ensemble des efforts portés sur ces quartiers, accentuée au cours des dernières années. Elle nécessite également d'identifier finement les publics et les difficultés qu'ils rencontrent afin que les actions développées soient les plus pertinentes et les plus cohérentes possibles.

Par essence, les efforts de la politique de la ville doivent porter sur les populations qui échappent aux dispositifs existants et qui, par manque ou par perte d'autonomie, nécessitent un accompagnement particulier, renforcé, pour lever les freins à l'insertion, qu'elle soit sociale, économique, etc...

Elle se décline ainsi dans le travail d'élaboration du futur contrat de ville de l'Agglomération du Pays Viennois qui a permis de définir les principales priorités d'actions pour les quartiers retenus dans la nouvelle géographie prioritaire qui s'organise selon trois piliers :

- Pilier Cohésion Sociale qui vise à réduire la pauvreté et favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires.
- Pilier Cadre de Vie et Renouvellement urbain qui vise à améliorer de manière significative la vie quotidienne des habitants, en intégrant l'habitat, la mobilité des habitants.
- Pilier Développement Economique et Emploi qui vise à réduire les écarts de taux d'emplois entre les territoires prioritaires et l'agglomération.

Pour chacun de ses piliers, il a été décidé de s'appuyer sur les groupes de travail thématiques constitués afin d'identifier les handicaps et les ressources du territoire permettant de décliner les besoins et donc les priorités d'actions.

La présentation du présent contrat s'attache à une architecture basée sur les 3 piliers thématiques tout en intégrant, dans chaque sous-thématique les enjeux des trois thématiques transversales.

Ces dernières figurent en annexe.

Dans le prolongement de la précédente période et en s'appuyant sur une analyse globale, la politique de la ville développée sur le territoire de l'agglomération du Pays Viennois, recherche à assurer une prise en compte globale des difficultés des quartiers de la nouvelle géographie prioritaire et de leurs habitants.

Si elle ne peut être exhaustive, la déclinaison qui en est faite au sein des trois piliers du futur contrat de ville démontre bien cette volonté d'assurer une réduction des inégalités entre ces secteurs et le reste de l'agglomération à travers un travail sur les champs de l'économie, de l'emploi, de la petite enfance, de l'éducation, de la santé, de la prévention de la délinquance, de l'aménagement, du logement,... Et ce dans un souci permanent d'amélioration du mieux vivre ensemble et de pérennisation de son action dans une logique de développement durable.

Cette stratégie intégrera l'ensemble des interventions développées à l'échelle de l'agglomération qui intéressent les quartiers, notamment :

- le Plan de Déplacements Urbains révisé en 2012,
- le **Programme Local de l'Habitat** adopté en 2012 qui fait de la rénovation des logements un axe d'intervention central de l'agglomération
- la **démarche Territoire à Energie Positive** à laquelle ViennAgglo participera, dans le prolongement de son Plan Climat Energie Territorial.
- les conventions cosignées par les collectivités et l'EPORA qui déterminent le **programme de reconversion de friches** sur l'agglomération,
- la stratégie de reconversion de la Vallée de Gère. Une stratégie d'ensemble de la Vallée a été validée par les élus du territoire le 3 mars 2015. Cette stratégie constituera le cadre au futur **Programme de Rénovation Urbaine de la Vallée de Gère**. Compte-tenu de ses nombreuses difficultés, ce quartier a en effet été identifié dans la liste des quartiers d'intérêt régional ayant vocation à s'inscrire dans le NPNRU.

La stratégie de cohésion sociale du territoire se voit renforcée par son articulation autour de deux pivots essentiels dont le développement impactera, au-delà des quartiers, l'ensemble de l'agglomération : la Vallée de la Gère et Vienne-Nord.

Ainsi construite, la politique de la ville du Pays Viennois continuera, dans le prolongement du Projet d'Agglomération, à participer à la construction du Projet Urbain de Cohésion Sociale de ViennAgglo.

Les orientations de l'Etat sont exprimées au niveau national et sont disponibles à <http://www.isere.gouv.fr/content/download/21928/148217/file/Point%20de%20vue%20Etat.pdf>

Les orientations de la Région Rhône Alpes

En Rhône-Alpes, la politique de la ville s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions et les associations, réunis autour d'un même objectif de solidarité.

Cette action volontariste a permis de concourir à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers fragiles et au développement équilibré du territoire. Mais les efforts doivent être poursuivis car dans un contexte économique et social tendu, certains territoires demeurent relégués, ailleurs la pauvreté se concentre dans quelques poches qui peinent à être résorbées, y compris hors des grandes zones urbaines.

Face aux situations d'inégalités sociales dans et entre les territoires, la Région Rhône-Alpes réaffirme des principes qui fondent la capacité à vivre ensemble dans notre République :

- la justice sociale visant une égalité d'accès aux droits et aux services,
- la sécurité nécessitant une prévention et un soutien à la vie associative,
- la lutte contre les discriminations,
- le renforcement des actions éducatives et l'accès à l'emploi par la formation
- la capacité d'action des habitants au sein des politiques communales et d'agglomération,
- la cohésion sociale, la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie

La nécessité d'une vision à long terme

Aussi, le Contrat de plan Etat Région 2015-2020 réaffirme avec force l'engagement de Rhône-Alpes aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, pour agir en faveur d'un développement social et urbain intégré dans ses territoires. Il confirme sa participation aux contrats de ville et au nouveau programme de renouvellement urbain au service d'un même projet de territoire.

Cette participation se réalisera en mobilisant :

- ses politiques sectorielles en matière notamment de formation continue, de formation initiale, de vie lycéenne de développement économique, d'habitat, de jeunesse, et de numérique. L'intervention au titre de la politique de la ville sera complémentaire aux dispositifs contractuels existants en matière d'emploi, de formation et d'aménagement du territoire.
- des crédits spécifiques visant la cohésion sociale pour les territoires repérés les plus fragiles
- des crédits spécifiques pour le renouvellement urbain qui seront fléchés sur les quartiers d'intérêt régional

La Région Rhône-Alpes est attentive à ce que les partenaires signataires mobilisent, coordonnent et adaptent leur droit commun au bénéfice des habitants.

Par ailleurs, la Région s'engage à faire converger son intervention et celles de l'Europe, par la mobilisation de crédits du FEDER et du FSE.

Un ciblage des territoires fragiles et sur lesquels les jeunes sont le plus en difficulté

En tant que chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région entend veiller à équilibrer son intervention à destination des territoires repérés comme fragiles et de ceux où les jeunes sont le plus en difficulté. En complémentarité avec celui de l'Etat, la Région a choisi d'ajouter à l'indicateur de pauvreté ceux du taux de chômage et de la sortie précoce du système scolaire des jeunes sur le territoire. Plus de 300 zones de fragilités ont ainsi été repérées en Rhône-Alpes. La Région fera par conséquent valoir cette analyse, actualisable en fonction des données disponibles, au travers des 38 contrats de ville dont elle sera signataire.

Des interventions en matière de cohésion sociale renforcées autour de 3 leviers majeurs

La Région concentrera ses moyens sur 3 axes d'intervention en lien avec ses compétences premières :

- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

Cette thématique concerne les projets qui visent à permettre à un jeune d'accéder à un parcours professionnel ou de formation. L'insertion sociale doit donc être prise en compte dans sa dimension systémique. Ainsi, les pratiques sociales et culturelles, la mobilité géographique, les relations avec la famille, la santé, la perception du monde du travail, sont autant de dimensions sur lesquelles peuvent porter des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Région est engagée dans le déploiement du dispositif de Programme de Réussite éducative (PRE) en direction des jeunes au-delà de 16 ans.

- l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Il s'agit d'accompagner les actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier tant dans ses dimensions sociales qu'urbaines et environnementales, et à l'amélioration permanente des services rendus aux habitants. La mise en œuvre des clauses d'insertion

dans les marchés publics et la participation des habitants seront des critères déterminants pour l'octroi des financements régionaux.

- l'innovation sociale

Les projets d'innovation sociale visent à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers et en contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs recherchés dans la politique de la ville (amélioration du pouvoir d'achat, sociabilité favorisant l'insertion et la mixité sociale, contribution à l'éducation, la formation, l'employabilité et l'emploi, le développement local durable...).

Pour accompagner l'innovation sociale et les démarches expérimentales, la Région souhaite notamment lancer chaque année un appel à manifestation d'intérêts.

La Région se réserve également la possibilité d'accompagner ponctuellement des actions de cohésion urbaine qui s'inscrivent dans les projets de territoire.

Chaque action prendra en compte des objectifs transversaux : développement durable, développement du pouvoir d'agir, objectifs communs avec l'Etat (lutte contre toutes les formes de discriminations, égalité femme/homme, jeunesse).

Une participation importante au volet régional du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU)

Au travers du NPRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) poursuit sa politique initiée en 2004 en priorisant son intervention en direction de 15 sites d'intérêt national en Rhône-Alpes.

Par ailleurs, 8 sites ont été signalés par l'Etat comme projets d'intérêt régionaux, et doivent élarger au volet régional du Contrat de Plan Etat Région (CPER). La Région Rhône-Alpes a proposé aux représentants de l'Etat une liste de sites pouvant compléter ce volet régional.

La Région participera ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des projets d'intérêt régional en leur réservant les crédits spécifiques dédiés au renouvellement urbain.

Des moyens dédiés à un engagement fort

145 M€ de crédits spécifiques seront mobilisés par Rhône-Alpes jusqu'en 2020 au titre de sa participation à la politique de cohésion sociale et urbaine :

106 M€ en faveur du volet régional du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

39 M€ au travers des Contrats de ville

auxquels s'ajoutent les crédits du droit commun et les fonds européens.

Enfin, la Région sera attentive à favoriser le développement et la mutualisation de l'ingénierie des territoires via la mobilisation des opérateurs et centres de ressources régionaux dédiés et la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires ayant peu de capacité en ingénierie ou entrants dans la géographie prioritaire.

Les orientations du Département de l'Isère

Les orientations départementales en matière de politique de la ville devant être redéfinies pour les années à venir, le Département s'engage à travers ce document uniquement sur l'année 2015. Une nouvelle lettre de cadrage couvrira le reste du contrat.

I - Les principes :

Le Département de l'Isère mobilise, dans le cadre des nouveaux contrats de ville, l'ensemble des services des directions territoriales et des directions thématiques.

Cette démarche partenariale (Etat, EPCI, collectivités locales, associations, etc...) qui vise à réduire les inégalités sociales entre territoires et à lutter contre les différentes formes d'exclusion, constitue pour le Département de l'Isère un moyen pour traiter autrement des problèmes sociaux connus ou prendre en charge des problématiques nouvelles.

Le Département, chef de file de l'action sociale y trouve deux intérêts :

- d'une part faire connaître et prendre en compte les objectifs et modes d'interventions du Département ;
- d'autre part permettre l'expérimentation d'actions complémentaires à celles qui sont usuellement financées par le droit commun ;

A l'échelle du département, il y a 7 contrats de ville concernant 26 quartiers prioritaires, ce qui représente près de 66 500 isérois.

Conformément à la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le Département mobilisera dans le cadre des contrats de ville, l'ensemble des moyens relevant de ses compétences de droit commun. La priorité sera donnée à l'expérimentation, en direction des habitants des quartiers prioritaires, d'actions innovantes en lien avec ses compétences de droit commun ainsi qu'aux actions relevant des 3 axes prioritaires que sont la prévention, la lutte contre la radicalisation des jeunes et la citoyenneté. Concernant les territoires sortant de la géographie prioritaire, dits de « veille active », le Département mobilisera son droit commun.

II – Les champs d'interventions :

Les nouveaux contrats de ville s'organisent autour de 3 grands piliers que sont :

- la cohésion sociale ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- le développement économique et l'emploi.

1. La mobilisation du droit commun :

Dans le cadre des nouveaux contrats de ville, le Département mobilise en direction des habitants des quartiers prioritaires ses compétences en matière d'action sociale et d'insertion, de développement social, de lutte contre la précarité énergétique, d'autonomie, de solidarité entre les territoires, d'éducation, d'aménagement, de développement culturel et sportif et d'aides au développement économique. Comme l'ensemble des partenaires des contrats de ville, il tiendra compte dans ces différentes interventions des priorités transversales que sont l'égalité femmes-hommes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations.

Le pilier « cohésion sociale »

Concernant la « petite-enfance », les services de la protection maternelle et infantile, de l'aide sociale à l'enfance et de l'action sociale assurent une veille sur ces territoires notamment à travers les accompagnements en direction des enfants, des jeunes et des familles des quartiers prioritaires, les actions de soutien à la parentalité et les lieux d'accueil enfants-parents. En complément de ces interventions, existent des actions de prévention spécialisée et d'animation de prévention qui visent à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, concourant ainsi à la prévention de la délinquance. Partenaire des conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD, CISPD) le Département mobilise ses services dans les cellules et groupes de travail de ces instances.

Afin de lutter contre le décrochage scolaire, le Département est impliqué dans les dispositifs de réussite éducative (DRE). Par ailleurs, il mobilise le contrat éducatif isérois qui permet le développement d'actions menées par les collèges notamment sur les thématiques du développement durable, de la santé, de la citoyenneté, de la culture, ou encore du sport. Dans le cadre des dotations de fonctionnement des collèges, un effort particulier est maintenu à destination des élèves scolarisés dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire.

Dans le cadre de sa politique culturelle, Le Département soutient des projets de développement de la pratique culturelle et de médiation culturelle développés en direction des habitants des quartiers prioritaires notamment dans le cadre du dispositif « culture et lien social » et du projet DEMOS.

Concernant le développement d'activités physiques et sportives et le soutien à l'animation socio-éducative, le Département demandera aux structures qu'il soutient de mener des actions à destination des habitants des quartiers prioritaires, notamment dans le cadre du Contrat sport Isère et du Contrat socio-éducatif Isère.

En matière de santé, le Département assure sur l'ensemble du territoire une veille à travers le suivi médical des enfants de moins de six ans, le suivi des grossesses, les campagnes de dépistage des infections sexuellement transmissibles ou de vaccination.

Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » :

Co-pilote du Plan départemental pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées en Isère (PALHDI), le Département sera attentif aux questions de mobilité dans le parc résidentiel. Dans le cadre de ses compétences d'aménagement du territoire, il participe à la construction de logements sociaux, à l'accession sociale à la propriété et à la gestion des équipements sportifs des collèges. Il peut également soutenir des projets visant à lutter contre la précarité énergétique.

Le pilier « développement économique et emploi » :

Dans le cadre du Programme départemental d'insertion, du soutien aux missions locales et des différents dispositifs d'insertion des jeunes tel que le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ, FAJ-U), l'Accompagnement jeunes adultes (AJA) et le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) des jeunes, le Département s'assurera du développement d'actions en direction des habitants des quartiers

prioritaires. A travers son soutien à différents structures, il contribue à favoriser la création et le développement des initiatives économiques et solidaires créatrices d'emploi en Isère, y compris pour les habitants des quartiers prioritaires.

2. Les axes prioritaires du Département :

Dans le cadre des contrats de ville, le Département priorisera l'expérimentation d'actions innovantes en lien avec ses compétences de droit commun ainsi que trois priorités d'interventions que sont la prévention, la lutte contre la radicalisation des jeunes et la citoyenneté.

La prévention :

En complément du travail mené par les services départementaux en matière de prévention spécialisée et d'animation de prévention, des actions permettant d'accompagner des jeunes en grandes difficultés sociales et familiales peuvent être soutenues.

Il pourra s'agir de :

- soutenir les actions d'animation en horaires spécifiques ;
- de renforcer l'éducation sanitaire et de lutter contre les conduites addictives ;
- de lutter contre le décrochage et de soutenir les parents dans leur fonction ;
- de contribuer au quotidien par la médiation sociale de nuit à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Les actions d'aide aux victimes d'infraction et de violence seront également soutenues afin d'aider les victimes à surmonter leur difficultés, à faire valoir leurs droits et afin de leur garantir un accompagnement pour lutter contre les souffrances psychologiques et physiques.

La lutte contre la radicalisation des jeunes :

Pour le Département, il est important d'engager un travail de proximité pour prévenir et lutter contre les phénomènes de radicalisation des jeunes.

Sur cette thématique il s'agit de :

- former et sensibiliser les professionnels pour mieux identifier les publics fragilisés ;
- accompagner les familles ;
- renforcer les échanges entre les institutions, les associations et les habitants ;
- prévenir, accompagner et agir sur les situations identifiées de radicalisation.

La citoyenneté :

En complément de ses autres interventions sur les questions de citoyenneté, le Département pourra soutenir des actions d'éducation à la citoyenneté, de sensibilisation au principe de la laïcité, et de transmission des valeurs républicaines.

Les orientations de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de l'agglomération du Pays Viennois.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la

résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Les orientations de la CAF

La branche Famille de la Sécurité sociale réaffirme dans la convention d'objectifs et de gestion qu'elle a conclue avec l'Etat pour la période 2013 – 2017, son engagement dans la politique de la ville. Par cette implication, elle vise à favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et à contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

La Caf de l'Isère s'inscrit dans cette politique d'accompagnement des familles, dans une logique préventive, évolutive et partenariale. Son cadre d'intervention la positionne principalement sur les piliers cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain. Il se décline à travers les thématiques suivantes :

- la petite enfance en permettant l'accès de tous à une offre d'accueil, individuel et collectif, des jeunes enfants, y compris sur des horaires atypiques
- la parentalité en facilitant la mise en place d'action de soutien aux parents
- l'éducation en favorisant le lien famille/école, la lutte contre le décrochage scolaire et le dispositif de réussite éducative
- l'animation de la vie sociale par la mobilisation et la participation des habitants, l'accès à la culture et le développement de la citoyenneté
- la jeunesse en facilitant l'autonomie des adolescents et des jeunes adultes, et leur prise de responsabilité dans la vie citoyenne
- l'accès aux droits en favorisant l'accès et l'accompagnement des publics
- l'intégration des familles dans leur environnement

La Caf de l'Isère s'attache à porter une attention particulière aux habitants des quartiers en politique de la ville dans son accompagnement et ses financements de projets de droit commun. En effet, le droit commun représente une part très significative des interventions d'action sociale de la Caf, à travers les prestations de service versées aux partenaires qui développent des équipements et des services pour les familles, mais aussi en matière de solidarité et de logement. La Caf s'appuie également sur les dispositifs Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Réseau d'écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Réaap), sur le volet parentalité et éducation.

Chaque année, le conseil d'administration de la CAF de l'Isère étudiera la faisabilité d'une enveloppe dédiée à la politique de la ville pour le financement d'actions spécifiques. Dans le cadre des contrats de ville et DRE/PRE, les projets devront s'inscrire dans une démarche territoriale en lien avec le cadre d'intervention de la Caf de l'Isère, et les politiques publiques.

Les enjeux sont:

- l'égalité femme/homme, la lutte contre les discriminations au travers des projets

- l'accompagnement des publics des QPV vers les actions de droits commun par le vecteur de tous les professionnels présents sur le quartier
- la conciliation vie familiale et vie professionnelle au travers d'un accueil de qualité des enfants

La Caf participera à rendre lisible l'ensemble des financements et actions. Elle sera présente aux réflexions et au travail inter-partenarial du contrat de ville dans un objectif de complémentarité avec les autres partenaires engagés dans cette politique.

Les orientations de Pôle Emploi

La convention d'objectifs 2013-2015 pour les quartiers prioritaires, signée entre le Ministre chargé de l'emploi, le Ministre chargé de la ville et Pôle emploi a précisé les engagements de Pôle emploi dans le champ de la politique de la ville. Il a permis une adaptation de nos interventions aux besoins des demandeurs d'emploi de ces quartiers.

Dans le cadre des nouvelles orientations déployées à compter de 2015, Pôle emploi s'engage à poursuivre et amplifier ses actions en direction des publics cibles.

Pôle Emploi veillera à repérer, accueillir, faire bénéficier de son offre de services, et intégrer dans les dispositifs mis en oeuvre, les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et plus particulièrement les jeunes.

Il s'appuiera en particulier sur le déploiement de conseillers en charge de l'accompagnement intensif des jeunes dans les agences situées dans ou à proximité des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Un nouvel accord de partenariat renforcé, a été signé en février 2015, entre Pôle emploi, les Missions locales, et le Ministre du Travail de l'Emploi de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social. Il conforte les complémentarités d'expertises, et permet des réponses d'accompagnement personnalisées aux jeunes, en difficultés d'emploi (Pôle emploi) comme en difficultés sociales et professionnelles (Missions locales). Il se traduit au plan local par la signature d'un projet local de coopération.

Pôle emploi se coordonnera et s'appuiera également sur les partenariats développés avec les acteurs locaux, pour lever les freins à l'emploi, notamment les nouvelles relations mise en oeuvre avec le conseil départemental, dans le cadre de l'accompagnement global.

La mise en place en 2015, par Pôle emploi, dans toutes ses agences, de conseillers spécialisés dans la relation avec les entreprises permettra de développer une meilleure connaissance des besoins des entreprises facilitant ainsi, pour les habitants des quartiers prioritaires, l'accès à l'emploi, à des contrats en alternance, à des contrats aidés, ainsi que la mise en oeuvre d'immersions en milieu de travail.

Les contrats aidés dans le secteur marchand offrent de réelles opportunités d'insertion durable pour des publics éloignés de l'emploi. Pôle Emploi veillera à en faire bénéficier les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

De même une attention particulière sera portée à l'accès aux contrats d'alternance et d'apprentissage des publics de ces quartiers.

Pôle emploi, en complémentarité avec les partenaires locaux, veillera à ce que les publics des QPV bénéficient d'un accès prioritaire aux différentes prestations (orientation et recherche d'emploi), actions de formation, offre de service digitale et les actions de formation préalable à l'embauche et les action visant à l'accès à l'Insertion par l'Activité Economique mises en œuvre sur le territoire.

Pôle emploi s'attachera à développer de nouveaux partenariats locaux pour une meilleure complémentarité de services, notamment avec les centres sociaux qui sont au cœur des quartiers prioritaires.

Les quartiers en Politique de la Ville :

Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014.

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, ces périmètres sont issus d'un travail partenarial de définition entre l'Etat, l'EPCI et les Communes sur la base de la liste des quartiers édités le 17 juin 2014.

Au nombre de six, les nouveaux quartiers prioritaires intéressent trois communes et représentent 10 670 habitants.

VILLE	QUARTIERS	NOMBRE D'HABITANTS	REVENU FISCAL MEDIAN
Chasse-sur-Rhône	Les Barbières	1 320	10 800 €
Pont-Evêque	Le Plan des Aures	1 170	9 500 €
Vienne-Pont-Evêque	Les Genêts – Cancanne - Charlemagne	1 630	10 800 €
Vienne	Estressin	2 230	10 200 €
	La Vallée de Gère	2 770	8 400 €
	Malissol	1 550	10 700 €
TOTAL		10 670	

A cette liste, il a été proposé d'inscrire en **quartiers de veille** :

- Les territoires sortants de la politique de la ville à savoir :
 - o Le quartier de la Gare sur la commune de Chasse-sur-Rhône,
 - o Le quartier de l'Isle sur la commune de Vienne.
- **Les anciens périmètres des Contrats de Ville non retenus** dans les périmètres de la nouvelle géographie prioritaire sont également inscrits en quartier de veille afin de pouvoir bénéficier à minima des crédits de droit commun mais également de l'ingénierie de la politique de la ville.



Estressin

Quartier classique de l'urbanisme de masse, il bénéficie d'une position stratégique en entrée de ville qui le rend accessible facilement. Le quartier souffre d'un manque d'intégration urbaine donnant l'impression d'un quartier cloisonné, fonctionnant en vase clos et enclavé entre les voies de circulation. Le quartier présente de nombreux espaces publics notamment en stationnement et aires de jeux mais

qui manque de qualité paysagère.

La présence d'activités et d'entreprises dans un rayon assez proche du quartier introduit une mixité fonctionnelle.

Le quartier concentre 90% de logements sociaux. Disposant d'une offre complète, des logements accessibles qui explique une attractivité importante avec des familles qui restent sur le quartier, son patrimoine, même s'il a été bien conçu est vieillissant et offre peu de mixité. Le quartier reste attractif et n'enregistre pas de vacance. Il n'y a pas eu de réhabilitations récentes sur le quartier. Néanmoins, des efforts sur l'amélioration thermique des bâtiments seraient nécessaires. Le quartier donne l'impression d'un quartier « peu moderne » avec un centre commercial et un centre social tournant le dos à la voie principale. Si les services de proximité (commerces et équipements, notamment scolaires) sont nombreux, on note un manque de lisibilité ou d'accessibilité.

Bien desservi par les transports en commun, proche de la gare d'Estressin et traversé par une piste cyclable, il doit encore faire l'objet d'un travail d'ouverture et de liaisons important pour permettre aux habitants de « sortir du quartier ». La présence des infrastructures impactent fortement la qualité de vie des habitants. Secteur d'apparence calme, il a tendance à accueillir plusieurs générations d'une même famille, sans véritable renouvellement, entraînant à terme un vieillissement de la population, voir une démographie négative. On peut enfin noter que le tissu associatif reste peu développé sur ce quartier.

Une réflexion sur les équipements et restaurants scolaires est conduite par la ville à l'échelle de la commune.

Malissol

Le quartier de Malissol bénéficie d'un vrai changement d'image grâce au programme de rénovation urbaine et ses opérations d'amélioration de l'habitat, des espaces extérieurs et de mise en valeur des équipements du cœur du quartier. Cette profonde restructuration urbaine a permis de renforcer l'attractivité résidentielle du quartier, en atteste la forte diminution de la vacance sur le patrimoine bailleur.

Les efforts réalisés par les partenaires sur les opérations d'aménagements publics ont renforcé le



maillage urbain, les circulations piétonnes et la valorisation des principaux espaces publics de proximité du quartier. Les équipements structurants (centre social, maison de quartier et groupe scolaire Georges Sand/ Rostand) ont été mis en valeur avec des abords réaménagés et accessibles. Le projet de réhabilitation du groupe scolaire Jean Rostand participe pleinement à la nouvelle image de quartier.

Dans le cadre de la réalisation du projet urbain, des opérations lourdes de réhabilitation sont en cours de réalisation sur les immeubles d'habitat collectif Malissol 2 et 3. Elles seront accompagnées par d'autres opérations de réhabilitation programmées sur le quartier dans les années à venir : celles des résidences Malissol 6 et Malissol 8 et Rue Tony Garnier. La construction de 11 nouveaux logements sur le quartier dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logements démolis devrait se terminer début 2016.

Le quartier présente de véritables atouts en termes de mixité de l'habitat (habitat social collectif et individuel) et d'espaces publics (présence de nombreuses aires de jeux). Il bénéficie d'un environnement de qualité (présence d'espaces verts, paysage, quartier aéré). Les contraintes géographiques du site limitent les liaisons fonctionnelles avec les autres quartiers. Malgré une bonne desserte en transports en commun, Malissol reste un quartier limitrophe, « isolé » géographiquement du centre-ville de Vienne. Cet isolement physique participe au sentiment d'isolement de la population constaté par les structures associatives.

La vie associative est riche et très présente sur la question du vivre ensemble et d'amélioration du cadre de vie. Les habitants participent à la vie de leur quartier. Le climat social paraît moins tendu et globalement une évolution plutôt positive est perçue en matière de tranquillité publique.

La proximité avec le quartier du Plan des Aures facilite les liens inter-quartiers au niveau du développement d'actions communes entre les centres sociaux notamment sur l'emploi.

La démarche de gestion urbaine de proximité conduite dans le cadre du PRU fait état d'un certain nombre de dysfonctionnements à l'échelle de l'ensemble du périmètre contrat de ville : problèmes de clarification des domanialités, difficultés de gestion des locaux poubelles dans la zone pavillonnaire, difficultés d'entretien localisées sur certains secteurs, des espaces et des voiries confrontés à des difficultés d'usages (stationnement anarchique, regroupements, dégradations, comportements inciviques en matière de propreté). Le quartier reste soumis à des incivilités régulières et ponctuellement à des phénomènes de violence.

Dans l'accompagnement des travaux ANRU réalisés, des espaces et bâtiments sont dans l'attente d'aménagements ou de requalification.

Malgré le dynamisme associatif sur le quartier, la vie de quartier doit être encouragée sur le volet commerces de proximité afin de renforcer un pôle centralité « multiservices » sur le soutien au développement des commerces de proximité et sur le devenir du cyber café.



La Vallée de la Gère

Quartier de centre-ville devant faire face à de nombreuses contraintes : géographiques, naturelles et de circulation, il présente néanmoins un fort potentiel de développement grâce à son patrimoine bâti et ses richesses naturelles. Il est un maillon urbain stratégique du fait de sa proximité du centre-ville de Vienne et le lien avec la ville de Pont Evêque. La Vallée de Gère trouve difficilement sa place dans la cille et

l'agglomération aujourd'hui et apparait comme un territoire fracturé notamment par son manque de connexions avec le centre-ville.

Disposant d'une vraie mixité entre parc de logements public / privé avec un parc privé qui joue un rôle dans l'arrivée des populations à Vienne, il a bénéficié d'interventions qui ont permis la résorption des logements insalubres. Sur le parc public, les besoins en réhabilitation sont importants afin de lutter contre la vacance.

Sa faible attractivité perdure, due à l'image du quartier, ses espaces publics de faible qualité et le mauvais rapport « qualité/prix » du parc public malgré une bonne desserte en transport en commun qui reste difficile à optimiser en raison des problèmes de circulation et de stationnement.

Le fonctionnement urbain enclavé avec une seule voie de desserte impacte très fortement la qualité de vie. Problèmes de circulation que l'on retrouve au niveau des modes doux, difficiles à développer, et ce malgré son inscription dans le projet de voie verte des confluences.

Au-delà de ces aspects de mobilité, la configuration du quartier entraîne également de vraies difficultés aux forces de l'ordre pour surveiller et intervenir. On peut noter au final que ce quartier bénéficie d'une vie associative, et globalement d'une participation habitante très développée notamment à un centre social bien implanté et présent. Les habitants sont actifs et fortement impliqués dans la vie associative et de manière générale ce qui touche à la vie de leur quartier.

Les Genêts-Cancanne-Charlemagne

Quartier atypique, **Les Genêts-Cancanne-Charlemagne** est composé de trois sous-secteurs répartis sur deux communes : Les Genêts à Pont-Evêque ; Cancanne et Charlemagne sur Vienne.

Les trois secteurs ont leurs propres singularités :



Le quartier des Genêts présente une morphologie urbaine différente selon le haut ou le bas du quartier. Le haut du quartier concentre une majeure partie des logements du parc social. Les principaux enjeux se situent sur ce secteur relativement attractif : peu de vacance, les loyers moins chers et les logements présentent un bon rapport qualité/prix. Ce secteur est dans l'attente d'un projet global de réhabilitation mené par Advivo d'ores et déjà programmé.

Des aménagements ont été réalisés ces dernières années pour améliorer en particulier les équipements du quartier : aménagement d'un micro site qui fonctionne bien et d'une aire de jeux pour enfant au cœur du quartier. De manière générale, des efforts importants doivent être réalisés pour améliorer la qualité et le fonctionnement des espaces : la gestion du stationnement est une vraie problématique sur le secteur (déficit du nombre de places de stationnement). Des problèmes de tranquillité publique et de gestion des encombrants sont également signalés.

Le quartier de Cancanne est un « petit » quartier, enclavé et excentré des deux centres ville de Vienne et Pont Evêque. Il est situé sur un point de passage et de circulation important : les infrastructures sont vieillissantes, les accès et les déplacements piétons sont rendus difficiles. Le patrimoine locatif est en relativement bonne qualité à l'exception du Foyer des Jeunes Travailleurs qui, au-delà de la définition d'un projet d'intervention sur le bâti vétuste et désaffecté, concentre de nombreuses problématiques en matière de tranquillité. Le quartier est concerné par un projet de démolition de l'îlot Lafayette dans l'objectif de favoriser sur le tènement de la démolition l'ouverture et l'aménagement de liaisons piétonnes.

Le quartier Charlemagne, qui a fait l'objet d'une réhabilitation de logements sociaux Les Mas de Charlemagne, ne présente pas de particularités ou problématiques spécifiques sur la thématique du cadre de vie hormis la réflexion engagée par la commune sur le bâtiment de la restauration scolaire.

Le Plan des Aures

Comme Malissol, le Plan des Aures bénéficie d'un programme urbain d'envergure qui participe à la modification de l'image du quartier :

- Sur le volet habitat : démolition de 60 logements sociaux, construction d'un nouvel immeuble de 18 logements sociaux sur site dans le cadre de la reconstitution de l'offre, un programme de 11 maisons en accession
- Sur le volet résidentiel : aménagements des pieds d'immeubles

- Sur le volet espaces publics : réaménagement qualitatif des places publiques du quartier, réaménagement et aménagement de nouvelles voiries pour favoriser les liaisons,...

Les objectifs visent à ouvrir le quartier pour mieux le raccrocher à la ville, dont le centre-ville est



proche, et à intervenir lourdement par des opérations de démolition-reconstruction et réhabilitation pour améliorer les conditions de logement des locataires. Les travaux de réhabilitation actuellement en cours intègre la pose de panneaux solaires pour la production de l'eau chaude sanitaire, la réfection des passages traversant et des halls d'entrée, isolation des toitures terrasses, et l'isolation intérieure de 140 logements.

En accompagnement du projet urbain, l'OPAC 38 a réhabilité la résidence des Gentianes.

Le quartier est bien desservi en transports en commun : deux lignes régulières traversent le quartier. Dans le cadre des travaux les cheminements piétons et vélos ont été pris en compte ainsi que des travaux de réaménagement des arrêts de bus. Les connexions avec le centre-ville par des liaisons modes doux sont à rechercher.

Le Plan des Aures a été le deuxième site de l'agglomération à être équipé de conteneurs enterrés. Les premiers conteneurs du quartier ont été installés en lien avec la condamnation des vides ordures des résidences concernées. Le retour d'expérience après la mise en service des premiers conteneurs fait état que l'utilisation des conteneurs et le tri peut être améliorée. Les actions de sensibilisation à destination des locataires doivent être renforcées pour améliorer le tri des déchets et sensibiliser au maintien de la propreté.

Les habitants semblent avoir une opinion plutôt positive sur la qualité des espaces rénovés et les locataires de la résidence du Soleil sont satisfaits de leur nouvel environnement et logement.

L'enjeu principal est de finaliser les opérations de rénovation urbaine dans le cadre des engagements avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et de maintenir une qualité de vie agréable après les aménagements. Les investissements devront être pérennisés dans le temps par une gestion adaptée des différents espaces. Des aménagements complémentaires seront à réaliser sur le quartier notamment sur le square et le terrain multisports non concernés par la rénovation urbaine.

Une réflexion est en cours au niveau de la commune sur un futur projet de réhabilitation thermique du groupe scolaire Cousteau, équipement public structurant du quartier et n'ayant pas fait l'objet de travaux de rénovation dans le cadre du PRU.

Des dysfonctionnements en matière de cadre de vie sont malgré tout observés quotidiennement : des problèmes de stationnement anarchiques, des phénomènes d'incivilités et de regroupements.

Les Barbières

Une évolution notable du cadre de vie est constatée sur le quartier des Barbières. Des interventions importantes ont été réalisées ces dernières années tant sur l'habitat avec des opérations de réhabilitation du patrimoine locatif que sur l'amélioration des espaces extérieurs.



La réhabilitation de plusieurs groupes de logements a apporté des améliorations importantes sur le confort et le cadre de vie des habitants. Ces réhabilitations ont été accompagnées par des travaux d'amélioration des espaces extérieurs qui participent à l'ouverture du quartier et son accroche avec les quartiers avoisinants. L'amélioration du stationnement et le programme de réhabilitation/sécurisation des garages semi-enterrés ont contribué à une meilleure qualité résidentielle sur le quartier y compris en termes de tranquillité.

L'ensemble des aménagements et des espaces réalisés durant la dernière contractualisation ont été réfléchis dans une logique de revalorisation du cadre de vie et de développement de liens physiques (liaisons piétonnes) et sociaux (aménagement d'équipements fédérateurs comme le city stade)

Un changement d'image est aujourd'hui amorcé sur le quartier des Barbières. Les efforts apportés par les collectivités publics et le bailleur principal doivent être poursuivis. Des réhabilitations sont programmées afin d'intervenir sur l'intégralité du patrimoine bailleur (réhabilitation des Espinasses à venir).

Le quartier des Barbières est un quartier relativement mixte qui bénéficie d'un environnement agréable. La présence d'équipements (centre social, école maternelle, équipement pôle petite enfance) et la richesse de la vie associative contribuent au dynamisme du quartier. La faible présence de commerces de proximité implique la nécessité de veiller à maintenir des services de proximité au plus près des habitants.

Les actions financées dans le cadre de la politique de la ville ont permis d'intervenir sur des actions d'amélioration du cadre de vie et de la qualité résidentielle (sécurisation des garages semi-enterrés, amélioration du tri des déchets,..) mais également sur des projets et actions structurantes pour le quartier : création des jardins extraordinaires, aménagement du city-stade,....

La démarche engagée autour des actions d'amélioration de la vie quotidienne a porté ses fruits et a amené des résultats (gestion des ordures ménagères, amélioration du tri des déchets). Il convient de la soutenir et de la prolonger en lien avec la mutation du quartier et en développant plus fortement la dimension participation des habitants dans l'élaboration d'actions partagées et définies collectivement au niveau de la gestion quotidienne du cadre de vie et des aménagements complémentaires à apporter (city stade).

Malgré tout, le quartier des Barbières/château reste confronté à une situation d'isolement avec la ville et les autres quartiers. Sa configuration en « bout de rues » participe à l'image d'un quartier enclavé. Les contraintes urbaines liées à la présence de l'autoroute et de la voie ferrée renforcent ce sentiment d'isolement.

Il existe un enjeu de poursuivre la réflexion autour de la mobilité pour continuer d'améliorer les liaisons et les échanges avec le reste de la ville, en particulier le centre-ville, mais également d'élargir cette réflexion au niveau du bassin de vie Givors/Vienne. Le manque de connexions entre le quartier et la gare de Chasse sur Rhône, pourtant proche, est également observé.

La commune a par ailleurs engagé une réflexion sur le devenir des équipements scolaires à l'échelle communale.

Le secteur du Château connaît aujourd'hui une réelle concentration de difficultés : perte d'attractivité résidentielle, parc devenu obsolète et apparaissant de moins en moins adapté à la demande, fort taux de vacance. La population est par ailleurs confrontée à une situation de plus grande précarité.

Une réflexion urbaine est engagée aujourd'hui sur ce secteur par la commune en lien étroit avec le bailleur afin de renforcer son attractivité résidentielle et lui redonner une vraie place dans la ville. Le projet de restructuration prévoit d'intervenir à la fois sur la rénovation de l'habitat par la densification et/ou la réhabilitation mais également sur la valorisation des équipements publics et équipements présents.

Les futures interventions sur le bâti locatif ou sur les équipements devront apporter des améliorations en matière de performance énergétique.

Les quartiers de veille

Conformément à la demande de VlennAgglo par courrier adressé au Préfet de l'Isère le 31 mars 2015, les quartiers suivants ont été inscrits au titre de quartiers de veille active du territoire (cf courrier du 26 mai 2015 en annexe) :

- Vienne
 - Estressin – hors quartier prioritaire
 - Vallée de Gère – hors quartier prioritaire
 - Malissol – hors quartier prioritaire
 - Quartier de l'Isle
- Vienne/Pont-Evêque
 - Les genêts – hors quartier prioritaire
- Pont Evêque
 - Plan des Aures – hors quartier prioritaire
- Chasse sur Rhône

- Barbières – hors quartier prioritaire

Les quartiers vécus

Le quartier vécu correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, culturels, etc). Il conduit à identifier les institutions auxquelles ils s'adressent dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours.

Le quartier vécu identifie les services publics, les équipements publics et les opérateurs associatifs qui ne sont pas situés dans le périmètre réglementaire des quartiers prioritaires mais dont l'action bénéficie aux habitants de ces quartiers.

L'inscription sur la liste du quartier vécu est indicative. Elle n'ouvre pas un droit systématique à un financement ou à des avantages spécifiques. Cependant les actions portées par les structures répertoriées pourront bénéficier de crédits politique de la ville si elles répondent aux priorités et aux critères inscrits dans le contrat de ville.

La liste du quartier vécu est révisée annuellement. Si un nouvel opérateur ou un nouvel équipement devient éligible, avant l'échéance de la révision annuelle, une validation de son inscription sur la liste pourra être soumise au comité de pilotage du contrat de ville (cf annexe Equipements et services des quartiers vécus).

Pilotage et animation

L'animation territoriale

Politique territoriale par essence, la politique de la ville ne peut fonctionner sans une animation territoriale forte.

Meilleur échelon de la mise en œuvre de la politique de la ville sur leur territoire, les communes sont considérées à ce titre comme le niveau pertinent pour la mise en place d'une animation territoriale efficace.

Dans cette logique, les communes de Vienne, Pont-Evêque et Chasse-sur-Rhône dispose d'un référent territorial, qui sera chargé d'assister localement l'équipe-projet dans la mise en œuvre territoriale de la Politique de la Ville et sera donc l'interlocuteur privilégié des services de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois au niveau communal.

L'équipe interministérielle, rôle et composition

Une organisation spécifique a été mise en place au sein de l'Etat. Une équipe interministérielle a été instaurée avec les services déconcentrés et les délégués du Préfet.

Elle a été mobilisée pour élaborer le point de vue de l'Etat.

Elle est également chargée de l'élaboration, du suivi, du pilotage et de l'évaluation des contrats de ville". Sa composition est précisée dans le schéma ci-dessous :

EQUIPE INTERMINISTERIELLE TASK FORCE	MISSION INTERMINISTERIELLE ETAT POLITIQUE DE LA VILLE
<ul style="list-style-type: none">✓ Délégués du Préfet✓ Préfecture MCI✓ DDCS✓ DDT✓ UT DIRECCTE✓ Déléguée aux droits des femmes	<ul style="list-style-type: none">✓ Délégués du Préfet✓ Préfecture MCI✓ Référents thématiques des contrats de ville :<ul style="list-style-type: none">• UT DIRECCTE• DDCS• DDT• DASEN• DRAC• Préfecture cabinet• Déléguée aux Droits des Femmes✓ DRAC✓ DTPJJ✓ SPIP✓ DDSP/Gendarmerie✓ Procureurs✓ Opérateurs publics :<ul style="list-style-type: none">• CAF• Pôle Emploi• ARS• CDC

L'équipe-projet de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois

ViennAgglo s'appuie sur la Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale dont l'organisation selon une entrée thématique permet d'assurer son rôle d'ensemblier grâce à une approche transversale sur les questions relatives :

- à l'insertion sociale et professionnelle
- à la réussite éducative
- à la santé
- à la prévention de la délinquance

Néanmoins, l'articulation des volets urbains, économiques et sociaux inhérents à la politique de la ville appelle à ce que l'ensemble des compétences nécessaire puisse être réunie au sein d'un même espace de travail.

Dans cette logique, l'équipe-projet se compose à minima de l'ensemble des chefs de projets de la Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale ainsi que du chef de projet rénovation urbaine rattaché au service Habitat.

De plus, elle peut s'élargir au besoin en faisant appel à l'expertise des différents services et directions de la Communauté d'Agglomération.

Un comité de pilotage

Le comité de pilotage est chargé de l'examen et de la validation des orientations stratégiques du contrat de ville et des priorités d'intervention ainsi que du suivi global du contrat de ville. Il est co-présidé par le Préfet et le Président ViennAgglo et associe l'ensemble des signataires du Contrat ainsi que les services de l'Etat et les représentants des conseils citoyens. Il se réunit 2 fois par an.

Un comité technique

Le comité technique prépare les décisions du comité de pilotage et assurera le suivi des décisions de celui-ci.

Il veillera à la bonne organisation du contrat et son exécution :

- Elaboration/suivi/Evaluation du contrat de ville
- Préparation de l'ordre du jour et des décisions du COPIL
- Propositions orientations stratégiques
- Définition priorités annuelles des programmations
- Mobilisation des crédits de droit commun
- Propositions de programmation au titre de la politique de la ville et du droit commun
- Propositions d'actions pour améliorer la situation sur les quartiers dans les différentes thématiques du contrat

Il est composé d'un représentant technique de chaque signataire et animé par la ViennAgglo et se réunit en tant que de besoin.

Les instances d'animation et de suivi du Contrat de Ville

Sur la base de groupes de travail qui s'appuient sur les 3 piliers, ces groupes assurent les missions suivantes :

- Instruction et suivi de la situation des quartiers prioritaires et de leur évolution
- Suivi des porteurs, des actions menées et de leurs impacts sur la vie et la situation des quartiers
- Réflexions communes sur les initiatives à développer pour améliorer la situation sur les quartiers
- Animation et synthèse des travaux des groupes thématiques

Ils sont composés des techniciens de l'Etat, de ViennAgglo, des chefs de projets communaux, des conseils citoyens et de tout autre partenaire utile aux débats.

Les Conseils Citoyens

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 crée les Conseils Citoyens dans l'ensemble des 1300 quartiers prioritaires.

Les Conseils Citoyens ont pour objectifs de :

- favoriser l'expression des habitants de ces quartiers,
- conforter d'éventuelles dynamiques citoyennes existantes,
- garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes et la place des habitants dans les instances de pilotage du Contrat de Ville,
- favoriser l'expertise partagée,
- créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Le décret du Ministère de la Ville, de la jeunesse et des Sports du 15 octobre 2014 fixant les modalités opérationnelles d'élaboration des Contrats de Ville rappelle parmi les 5 principes structurants (1- portage du contrat par l'intercommunalité, 2- mobilisation prioritaire du Droit Commun des collectivités territoriales et de l'Etat, 3- processus contractuel ciblé sur la nouvelle géographie prioritaire, 4- démarche de projet au service d'un contrat unique et global) celui concernant la nécessaire co-construction du Contrat de Ville avec les habitants des quartiers prioritaires en ces termes :

"Par leur connaissance des réalités territoriales et leur expertise d'usage, les habitants des quartiers prioritaires constituent les partenaires essentiels de la Politique de la Ville.

Consacré par l'article 1^{er} de la loi de programmation, le principe de co-construction se concrétise d'abord par la mise en place des Conseils Citoyens (article 7 de la loi). Leurs missions, leur organisation et leur fonctionnement ont donné lieu à la diffusion d'un cadre de référence. 3 principes incontournables les régissent :

- *l'autonomie de réunion et de formulation d'avis vis-à-vis des autres acteurs, notamment institutionnels,*
- *leur composition, intégrant d'une part des associations et acteurs locaux et d'autre part des habitants tirés au sort,*
- *la représentation de ces conseils dans chaque instance de pilotage du contrat de ville, afin qu'il soient parties prenantes de l'ensemble du processus contractuel, depuis l'élaboration du projet jusqu'à sa mise en oeuvre et son évaluation, selon des modalités définies dans le contrat.*

Comme l'indique la loi, les Contrats de Ville devront définir "un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils". L'Etat "apporte son concours à leur fonctionnement", à travers notamment les crédits spécifiques de la Politique de la Ville."

En référence à ces dispositions, sur le territoire de ViennAgglo, six Conseils Citoyens doivent être installés :

- sur Vienne : Estressin / Malissol / Vallée de Gère,
- sur Vienne et Pont-Evêque : Les Genets Cancanne Charlemagne,
- sur Pont-Evêque : Plan des Aures,
- sur Chasse : Barbières.

L'approche privilégiée sur le territoire est celle d'une expérimentation conduite sur le quartier Vallée de Gère (NB : elle a donné lieu à une première participation de ses représentants au COPIL du 12 mai dernier) et en cours de généralisation à l'ensemble des quartiers en tenant compte de la méthodologie préconisée rappelée ci-dessous :

Méthodologie retenue :

Sur la base d'un recensement des pratiques participatives sur chaque QPV :

- identification structure porteuse,
- identification (en lien avec la structure et les partenaires locaux) des membres pressentis pour composer le Collège "Associations et acteurs locaux",
- organisation du tirage au sort en vue de désigner les représentants du collège "habitants" suivant les modalités décrites ci-dessous :

- à partir de la liste exhaustive de l'ensemble des adresses comprises dans le nouveau périmètre du QPV, procéder à un 1er tirage au sort (NB : par rues et /ou par secteurs géographiques pour assurer une représentation homogène sur l'ensemble du périmètre) d'un nombre suffisant d'adresses (en veillant à en tirer plus que de besoin). Chaque adresse tirée au sort est ensuite inventoriée :
- S'il s'agit de l'adresse d'un professionnel, il pourra, le cas échéant, être contacté en vue de participer au collège "Associations et acteurs locaux",
- S'il s'agit de l'adresse d'une résidence individuelle (le ou la personne composant le foyer sera contactée),
- S'il s'agit de l'adresse d'une résidence collective, il sera procédé à un nouveau tirage au sort à partir de la liste des personnes figurant sur la liste des occupants de l'immeuble ou à défaut sur les boîtes aux lettres (le ou la personne composant le foyer sera contactée).

- organiser une rencontre en vue d'informer les uns et les autres sur le cadre de référence, le sens et la portée de leur engagement fondé sur le volontariat,
- procéder (sur la base du volontariat toujours) à la mise à jour des 2 listes et à la juste répartition par collèges et à l'établissement éventuelle d'un liste complémentaire prévue par les textes de référence dans le respect des règles de parité (équilibre recherché entre collèges (50 /50) et parité Hommes / Femmes).

Une fois les listes établies et avant transmission au Préfet, consultation du Maire et du Président de l'EPCI à qui il appartient :

- de vérifier la compatibilité de la liste avec les principes posés dans le cadre de référence avant de prendre un arrêté fixant la composition du conseil citoyen ainsi que la liste complémentaire,
- de reconnaître la qualité de structure porteuse du Conseil Citoyen à la personne morale chargée d'assurer son fonctionnement.

Objectifs opérationnels

Pilier Développement Economique et Emploi

Les enjeux de l'emploi et du développement économique dans les quartiers de la politique de la ville sont primordiaux. Le développement économique est renforcé par la configuration nouvelle offerte par les contrats de ville. Les programmes de renouvellement urbain sont amenés à repenser leur stratégie pour convaincre les investisseurs de s'engager sur l'immobilier d'entreprise ; le soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'activités est renforcé. Cette nouvelle dynamique est stimulée par l'implication plus importante et en amont des consulaires et de la Caisse des dépôts. Cette opportunité est à saisir localement pour consolider et soutenir les actions d'aide à la recherche d'emploi et d'accès à la formation. C'est l'harmonie de cet ensemble d'actions, qui permettra d'atteindre les objectifs fixés par la politique de la ville sur cette thématique. Une vigilance sur la complémentarité des actions est nécessaire.

L'ensemble des partenaires locaux impliqués sur le champ du développement économique, de l'emploi et de la formation, se sont réunis pour partager des constats sur la situation des quartiers prioritaires du territoire et définir ensemble les objectifs stratégiques qui ciblent leurs besoins spécifiques. Ceux-ci devront orienter des propositions d'actions pertinentes, dans le cadre des programmations annuelles, et favoriser le développement souhaité pour les quartiers concernés. La réflexion commune sur cette thématique s'est structurée de prime abord globalement, sur les trois sous-thématiques que sont le « *Soutien à l'entrepreneuriat / Maintien, création d'entreprise et commerces de proximité* », le « *Renforcement de l'accès à la formation* », et l'« *Accompagnement des demandeurs d'emploi* », pour ensuite mettre en relief les quartiers dont les spécificités sont les plus stigmatisantes.

Soutien à l'entrepreneuriat / Maintien, création d'entreprise et commerces de proximité

Constat

L'ensemble des partenaires locaux constatent une dynamique remarquable dans les quartiers prioritaires sur le champ de la création d'entreprises. Le taux de création est plus élevé que la moyenne de l'agglomération viennoise. La difficulté rencontrée par les entrepreneurs de quartiers, ne résiderait pas dans prise d'initiative de créer son activité professionnelle, son emploi, mais dans son maintien. Ce constat interroge la capacité de notre territoire à accompagner les porteurs de projets, malgré les dispositifs à disposition.

La fonction sociale des commerces et de l'activité économique dans un quartier est reconnue comme gage de confort de vie et d'attractivité, d'autant plus lorsque la mixité des activités est favorisée. Cependant, il est remarqué que les projets de création d'entreprises/commerces localisés dans les quartiers prioritaires, ne sont pas nécessairement en relation avec le besoin réel des habitants. Cela contribue fortement à l'échec des projets. L'intérêt relevé est donc de favoriser la réalisation de diagnostics des besoins par quartier, et/ou d'études de marché en amont des projets de création d'entreprises, ou de commerces de proximité. L'existence de collectifs d'habitants, de commerçants, d'associations et de dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises est une ressource à optimiser.

L'implantation d'entreprises dans les quartiers dépend fortement de l'accessibilité et de la qualité des locaux disponibles, notamment par leur capacité d'adaptation à la variété d'activités envisageables. A des degrés différents pour chacun, les quartiers politique de la ville du pays viennois ne répondent pas assez à ces conditions fondamentales du développement économique, ce qui les rend très peu attractifs.

La faible présence de chantier d'insertion professionnelle et la difficulté croissante de maintien d'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique sur le territoire de l'agglomération viennoise est une inquiétude partagée. Le territoire a de moins en moins de porteurs de projets opérationnels, pour favoriser le développement de l'Economie Sociale et Solidaire pourtant estimée indispensable à la dynamique locale. La mobilisation et l'accompagnement de ces structures est une priorité.

Objectifs stratégiques

- « Suivre et accompagner les créateurs (pertinence et viabilité des projets) »
Tous quartiers confondus, le besoin d'accompagnement des projets de création est nécessaire pour favoriser le maintien de l'activité créée et son développement. L'intérêt de repérer et convaincre les jeunes créateurs, d'être suivis et soutenus dans leurs projets, permettra de valoriser la dynamique d'initiatives reconnues, comme productive et attractive.
- « Evaluer les projets de création par rapport aux besoins et possibilités des quartiers, attention particulière aux projets développés sur le quartier de Malissol. »
Tous quartiers confondus, l'intérêt d'évaluer un projet de création par rapport à la réalité des besoins et des possibilités du quartier ciblé est fondamental, dans un objectif de développement de l'activité, mais aussi pour la vie et l'attractivité du quartier. Cette absence d'adéquation des projets de création par rapport à la réalité du terrain est relevée particulièrement prégnante sur quartier de Malissol de la commune de Vienne.
- « Développer l'attractivité des quartiers et l'accès aux locaux disponibles, attention particulière aux projets développés sur le quartier de la Vallée de Gère »
Les quartiers prioritaires du territoire partagent le frein au développement économique lié au manque d'attractivité, autant à cause de leur situation géographique dans l'agglomération, que sur le manque d'accessibilité et d'adaptation des locaux disponibles.

Le quartier d'Estressin à Vienne est celui qui présente un potentiel de développement à saisir de par sa situation à l'entrée nord de Vienne, à proximité de l'accès à l'A7 et d'une gare ferroviaire. Le quartier de la Vallée de la Gère à Vienne est celui qui concentre particulièrement les difficultés de par sa situation géographique, mais surtout de sa configuration exiguë, le long de la Gère.

Renforcement de l'accès à la formation

Constat

L'offre de formation du territoire intervient grâce à la complémentarité d'un partenariat local compétent. Les conseillers emploi-formation des dispositifs spécifiques (tels que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, la Mission locale, Cap emploi, etc.) mobilisent en priorité le droit commun pour accompagner leurs publics (la Région dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat Territorial Emploi Formation, le Pôle Emploi, les offres liées au statut RSA, etc.). La principale difficulté rencontrée par les partenaires du territoire est d'évaluer les besoins spécifiques des habitants de quartiers, pour vérifier l'équité territoriale du service rendu.

L'offre de formation existante relève de critères de « difficultés sociales » liées au profil (ex : l'âge), ou au statut de la personne (ex : Demandeurs d'Emploi de Longue Durée). Elle n'est pas relative à la spécificité « habitant d'un quartier prioritaire ». Ces personnes bénéficient donc de formations au même titre que les habitants de l'ensemble de l'agglomération. Leur situation sociale est cependant reconnue comme plus précaire que la moyenne (faible niveau de qualification, faibles revenus). Le cumul des difficultés qu'ils rencontrent, représente un frein à l'emploi majeur. Par voie de conséquence, cette reconnaissance implique leur forte représentation dans les dispositifs de renforcement à l'accès à la formation. L'entrée faible qualification et freins à l'emploi (ex : mobilité, garde d'enfants, etc.) reste l'axe de travail à privilégier pour renforcer l'accès à la formation pour les publics résidant en quartier prioritaire.

La configuration géographique du territoire du pays viennois (proche de Lyon, loin de Grenoble) complexifie l'accès à l'offre de formation pour ses habitants. L'offre locale étant peu variée, cela oblige les habitants à se rendre mobile au moyen de leurs possibilités. Les organismes de formation peuvent ouvrir des sessions de formation en pays viennois, mais pour cela il faut l'assurance de d'un nombre minimum de stagiaires. L'urgence de travailler le rapprochement demandes et offres de formations locales est soulignée.

La maîtrise du français est une préoccupation récurrente et partagée par les conseillers emploi du territoire, en ce qui concerne une partie importante des publics habitants de quartiers qu'ils rencontrent. Il s'agit de personnes étrangères (primo arrivantes, ou présentes sur le territoire depuis plusieurs années), ayant besoin d'apprendre la langue française, sur des niveaux de linguistiques écrit/oral variés (Alpha, FLE). Ces personnes ont pour certaines également besoin d'apprendre la culture locale en matière de procédure/démarche de recherche d'emploi. Les difficultés des personnes en situation d'illettrisme sont également relevées. Les propositions de formations locales existantes proposées par les organismes de formation (dans le cadre de marchés publics ou non), doivent donc être soutenues et renforcées par des actions spécifiques. Les assistants sociaux et conseillers emploi ont besoin d'être mieux accompagnés dans le repérage et l'orientation des publics. En cela le territoire du pays viennois peut s'appuyer sur l'action du

réseau Maîtrise de la langue, du Centre Ressources Illettrisme de l'Isère, et des Ateliers sociolinguistes.

Sur une action plus globalisée en matière d'accompagnement des prescripteurs de formations, le Service Public Régional de l'Orientation pourra être mobilisé.

Objectifs stratégiques

- « Centraliser et mutualiser les demandes de formation »

Un nombre minimum de candidats par formation est requis pour l'ouverture d'un module de formation, quel que soit le type de formation. L'intérêt de créer des outils qui centralisent les demandes est primordial afin de convaincre les organismes de formation d'ouvrir de nouveaux modules sur notre territoire. Ceci permettrait également de renforcer la dynamique et l'attractivité du pays viennois sur ce champ.

- « Faciliter l'accès des publics aux offres de formation sur et en dehors du territoire »

Tous quartiers confondus, la mobilité physique et psychologique est reconnue comme un frein majeur pour l'accès à la formation qualifiante. La proposition d'actions favorisant le soutien à la mobilité est encouragée, notamment pour faciliter les démarches de recherches d'emploi (ouverture à l'accès à l'emploi délocalisé) suite à la formation.

- « Développer l'offre Français Langues Etrangères pour optimiser la recherche d'emploi »

Tous quartiers confondus, l'augmentation des demandes de formation en matière d'apprentissage du français, face au déclin de l'offre locale est relevée comme préoccupante. L'intérêt du suivi de l'évolution des propositions qualifiantes et complémentaires à la formation est une priorité généralisée, notamment dans une logique de renforcer l'accès à l'emploi.

Accompagnement des demandeurs d'emploi

Constat

En septembre 2014, les communes concernées par la politique de la ville réunissaient 3 765 demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C (source Pôle Emploi). L'évolution annuelle de cette demande est nettement plus importante sur la ville de Vienne (+5,4%). Sur la commune de Chasse-sur-Rhône, sur cette même période, l'augmentation du nombre de jeunes et de demandeurs d'emploi de longue durée est particulièrement importante. Sur Pont-Evêque, l'augmentation des plus de 50 ans est remarquable (Données détaillées en annexe). Les habitants des quartiers, suivis dans le cadre des dispositifs d'accompagnement, ont des situations complexes pour lesquelles les freins à l'insertion sont nombreux (précarité, situation psychosociale, employabilité, formation, maîtrise de la langue,...), à prendre en compte dans le cadre d'accompagnement à la recherche d'emploi. De plus, malgré un réseau de transport existant sur le

pays viennois (L'VA et SNCF) les problématiques de mobilité à l'emploi, pour les ces personnes, persistent.

En termes de ressources, le territoire peut compter sur le développement de Pôle Emploi qui à partir de 2015, en plus de son activité habituelle, proposera de nouveaux dispositifs pour l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi, selon les freins identifiés : Accompagnement Intensif Jeunes / Accompagnement Global. ViennAgglo bénéficie également de l'activité d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, qui accueille à l'année plus de 300 personnes dont 67% en 2014 résidaient en quartiers prioritaires CUCS. Sur la même période, la Mission Locale a accompagné 1 260 jeunes de ViennAgglo, dont 22,9% résidaient en zone ZUS. En tant que levier pour favoriser l'emploi des personnes qui sont éloignées du marché du travail, le pays viennois peut également compter sur une démarche spécifique d'accompagnement et de développement des clauses d'insertion sociales et environnementales. Elle permet à la commande publique d'encourager l'insertion professionnelle. En 2014, 59 personnes en ont bénéficié (pour un total de 12 524 heures d'insertion réalisées), dont 70% résidaient en zone CUCS-ZUS. Il est également important de noter l'activité locale des structures d'insertion par l'activité économique, même si elles se raréfient (Régies de quartiers, AI et ETTI), des réseaux de parrainages, de Cap emploi et des CCAS / CMS. La programmation annuelle du Contrat Urbain de Cohésion sociale a permis la création et le développement de lieux ressources emploi, dans les quartiers, portés par les centres sociaux nécessaire à maintenir et développer.

La dynamique des partenaires locaux de l'emploi en pays viennois et leur travail en réseau est une richesse intéressante à consolider et optimiser, notamment pour l'extension d'actions collectives partagées. Les partenaires de l'emploi notent le besoin d'améliorer les lieux d'accueils de proximité, dans un souci de rapprochement des habitants des quartiers aux institutions. La complexité du maillage et des démarches nécessaires à la recherche d'emploi est parfois mal comprise, voire rejetée par un public déjà fragilisé, pour lequel l'accès à l'emploi se complexifie dans la conjoncture actuelle. Les centres sociaux sont des leviers, pour le captage de ces publics éloignés des institutions. Leur rôle de relais d'information en partenariat avec les acteurs de l'emploi est à renforcer. La question de la fracture numérique est également soulevée, particulièrement dans un contexte où la dématérialisation des démarches d'inscription ou de suivi se banalise.

La présence de zones d'activités et de grandes entreprises près des quartiers prioritaires est une force non négligeable, à mieux exploiter en faveur des habitants des quartiers, ceci pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi. Les actions ponctuelles de recrutement accompagnées, les forums et autres actions ponctuelles sont à repérer, développer et multiplier.

Objectifs stratégiques

- « Renforcer l'accompagnement des séniors, des jeunes et des femmes »
- « Favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande »
- « Travailler sur un accompagnement progressif des personnes éloignées des institutions »

Pilier Cohésion Sociale

« **Agir ensemble pour mieux vivre ensemble** ». C'est ainsi que l'on pourrait résumer l'objectif de ce pilier. En effet, en favorisant le mieux vivre ensemble, la participation des habitants, en informant et en facilitant la compréhension et l'accès aux institutions, on travaille de manière transversale et dans tous les champs concernés à favoriser l'égalité des chances dans ces quartiers.

Petite Enfance

Constat

Le territoire de ViennAgglo offre une démographie relativement dynamique malgré un solde migratoire négatif sur la période 1999-2009. Selon les différents scénarii élaborés à l'horizon 2014, cette dynamique devrait se poursuivre. Dans ce contexte, on constate une légère diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans sur la période 1999-2009. Cette évolution est, selon les prévisions, amenée à s'accroître à l'horizon 2019 mais devrait s'inverser entre 2019 et 2024.

Si sur l'ensemble de l'agglomération la situation économique et sociale est intermédiaire entre le niveau départemental et le niveau national avec un niveau de chômage et de précarité relativement contenu, on constate des disparités importantes sur tous les indicateurs entre les communes du territoire ainsi qu'entre les quartiers d'une même commune.

Avec une couverture du territoire en établissement d'accueil du jeune enfant presque aboutie et une offre d'accueil variée, le pilotage de la politique petite enfance par la communauté d'agglomération apparaît pertinente grâce notamment au portage d'objectifs communs. Il faut cependant prendre en compte pour l'avenir la forte demande en accueil collectif du fait des déplacements domicile-travail sur le nord de l'agglomération ainsi que la dynamique démographique et le potentiel très marqué des communes de Chasse-sur-Rhône et Pont-Evêque.

Concernant l'accueil individuel le territoire est plutôt bien doté mais il est confronté à certaines difficultés pour faire face aux évolutions des demandes des parents qui s'orientent de plus en plus vers des accueils courts et parfois irréguliers du fait notamment du contexte économique actuel. De plus on constate un phénomène de chômage partiel ou total des assistants maternels (notamment au niveau des quartiers) qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs (importance de l'offre, manque d'adaptation aux besoins, image négative de certains quartiers, préférences des parents,...)

Lieux ressources pertinents, les Relais Assistantes Maternelles offre des liens intéressants avec les professionnels et bénéficient de ce fait d'une bonne fréquentation. Reste néanmoins que ces liens sont plus distendus avec les assistants maternels les plus éloignés des structures.

L'agglomération dispose d'un guichet unique d'information et d'orientation des familles sur l'accueil petite enfance bien repéré par les professionnels mais dont la visibilité est à améliorer pour les parents.

Enfin si de nombreux acteurs s'investissent fortement dans le champ du soutien à la parentalité certains publics, qui rencontrent des difficultés dans leur rôle parental ,restent difficiles à capter. De l'avis général, si la mise en place d'actions collectives et individuelles variées marque la volonté d'intervenir sur ce champ, cette intervention semble manquée de cohérence et de lisibilité et nécessite une réflexion commune pour améliorer leur efficacité.

Objectifs stratégiques

• Adapter l'accueil du jeune enfant

- Proposer une offre adaptée aux besoins de la population et notamment aux besoins émergents :L'objectif est de faire évoluer le fonctionnement des structures et les modes d'accueil des assistantes maternelles pour répondre à l'accroissement des demandes sur des temps courts liés aux situations professionnelles et économiques, à la nécessaire réactivité et souplesse face à l'instabilité au niveau de l'emploi (changement de planning, reprise ou perte d'emploi,...).
- Favoriser la mixité des publics au sein des structures : en prolongeant la recherche de mixité sociale par une offre multi-accueil pour répondre aux besoins divers, en renforçant l'adaptation aux pratiques culturelles sur certains territoires ainsi que le travail mené pour mieux accueillir certaines familles et certains enfants. Tout ceci afin de lutter notamment contre le phénomène d'évitement de certains quartiers considérés comme peu attractifs.
- Favoriser l'activité des assistantes-maternelles : pour lutter contre un fort taux de chômage partiel voir total des assistants maternelles dans les quartiers, il convient de travailler sur différents leviers. Une amélioration de la connaissance des parents sur les atouts de l'accueil individuel, une adaptation de l'offre à la demande quantitativement mais aussi qualitativement (adaptation aux horaires atypiques, irréguliers, accueils courts,...
- Renforcer les liens entre les institutions et les structures : en développant la coordination et la cohérence entre les différents acteurs et notamment des Lieux d'Accueil Enfants Parents du territoire, en prolongeant les collaborations menées et en mobilisant les assistants maternels sur des projets partenariat.

• Accompagnement et soutien des parents

- Clarification et adaptation des dispositifs de soutien aux parents : s'il est fait état de l'existence de nombreuses actions individuelles ou collectives de soutien à la parentalité, il convient d'en améliorer la cohérence et la lisibilité en travaillant notamment sur les questions de mutualisation et de communication en ciblant, entre autres, les familles difficiles à capter sur les quartiers.

Education

Constat

Puisqu'éduquer c'est « aider à grandir », la réussite éducative ne peut se limiter à la réussite scolaire. Si cette dernière est un élément essentiel, il n'est pas le seul à prendre en compte pour permettre aux enfants et aux jeunes de devenir des adultes autonomes, trouvant et prenant leur

place dans la société. Il s'agit donc, dans le cadre de la politique de la Ville, de mettre l'accent sur l'ensemble des aspects socio-éducatifs qui ont un impact sur la scolarité, la socialisation, le bien-être et le bon développement des enfants et des jeunes.

Pour cela, la communauté éducative du Pays Viennois dans le cadre du contrat de ville s'élargit à de nombreux acteurs : (Education Nationale, Département, centres sociaux, centre médico-psychologique, associations...) pour travailler les questions familiales, sociales, scolaires, sanitaires, culturelles...

Le Pays Viennois dispose de nombreux atouts. Il bénéficie tout d'abord de nombreux équipements (scolaires, culturels, sportifs, sociaux, sanitaires) même si le manque d'internat public en collège est souvent souligné.

Des actions et des dispositifs sont en place pour accompagner les enfants et les jeunes (PRE, Relais Oxyjeunes, Maison des Adolescents, Prévenir...). Spécifique de la politique de la Ville, le Programme de Réussite Educative intervient sur l'ensemble des quartiers prioritaires du territoire. En travaillant avec les parents et l'ensemble des acteurs socio-éducatifs, il met en œuvre chaque année plus de 200 parcours personnalisés en prenant en compte la globalité de la situation des enfants et des jeunes.

Des difficultés apparaissent sur l'ensemble des quartiers Politique de la ville du Pays Viennois.

Elles concernent le décrochage des enfants et des jeunes.

Les manifestations de risques de décrochage sont diverses. Elles se situent dans :

- Des difficultés dans les apprentissages (notamment la maîtrise de la langue)
- Des difficultés d'orientation, elles peuvent être subies plus que choisies.
- Des difficultés dans la recherche de stage par manque de connaissance du monde de l'entreprise, des métiers possibles, de réseaux
- Des difficultés de comportement (agressivité, repli sur soi...)
- Manque d'estime de soi des enfants et des jeunes.
- Des difficultés d'accès à l'apprentissage par la difficulté à trouver un maître d'apprentissage et l'éloignement des CFA.
- Des difficultés d'accès aux structures culturelles, sportives, de loisirs

Sur le territoire, les parents rencontrent également certaines difficultés.

- Des difficultés à poser des limites à leur enfant. Comment dire non à son enfant ?
- Manque de confiance en soi des parents
- Difficulté des parents à trouver leur place dans la société.
- Difficulté du lien entre familles et institutions.
- Besoin d'interprétariat pour favoriser le lien famille-institution, structure,...

Enfin, des difficultés spécifiques se rencontrent au niveau de la santé

- Difficulté d'accès aux soins non pris en charge par la sécurité sociale (psychomotricité, ergothérapie...)
- Manque de médecins au CMP, au service psychiatrie de l'hôpital
- Des difficultés à la mise en place de soins réguliers (problème de transport, ..)
- Les délais parfois très longs pour avoir une place en SESSAD, ITEP, IME

Objectifs stratégiques

Ainsi, au niveau de l'éducation deux priorités ont été fixées : Prévenir le décrochage et faciliter le raccrochage d'une part et l'accompagnement et le soutien des parents d'autre part.

Prévenir le décrochage et faciliter le raccrochage

La première se tourne vers les enfants et les jeunes. Il s'agit de prévenir le décrochage et de faciliter le raccrochage. Le décrochage s'expliquant par la conjonction de multiples variables, difficultés cognitives de l'enfant, place de l'élève dans sa classe, sa reconnaissance par les enseignants, son rapport aux pairs et au quartier, sa situation familiale...il conviendra de travailler l'ensemble de ces aspects pour avoir une action pertinente sur le territoire.

« Ce qui ressort de plus significatif c'est l'absence de qualification, le problème de mobilité, le manque de confiance et la difficulté à se projeter...

L'enjeu prioritaire pour le Centre social est donc de favoriser la formation, la qualification par la valorisation des personnes » (projet social 2011-2014 du centre social Vallée de Gère)

Cette priorité se décline en trois objectifs stratégiques.

- Aider les enfants et les jeunes à trouver leur place dans la société

Le décrochage des jeunes ne se situe pas seulement au niveau de l'école ou du collège. Ainsi, lorsqu'un jeune décroche du collège, il risque également de décrocher de ses autres lieux de vie (clubs sportifs, centre social...). La prévention du décrochage doit donc nécessairement s'accompagner d'actions de socialisation, permettre aux enfants et aux jeunes de prendre leur place dans la société.

- Réduire les écarts de réussite scolaire avec l'ensemble du territoire

Les jeunes des quartiers prioritaires du pays Viennois sortent du système scolaire avec un niveau scolaire très bas. L'enjeu de la réduction des écarts de réussite scolaire entre les quartiers prioritaire et l'ensemble du Pays Viennois devra donc être relevé

- En développant la connaissance et la maîtrise de la langue
- En permettant l'élaboration de la pensée, la verbalisation
- En facilitant la mise en place d'orientation/formation choisies

- Poursuivre la démocratisation culturelle en étendant à tous les habitants des quartiers prioritaires l'accès aux pratiques artistiques et culturelles
- Faciliter l'accès des jeunes aux sports et à la pratique sportive.
- Améliorer le bien-être et la santé des enfants et des jeunes

Le décrochage peut également être lié à un mal-être, au manque d'envie ou de d'estime de soi des enfants et des jeunes. Il s'agira donc de développer des actions permettant aux enfants et aux jeunes de prendre confiance en eux, d'expérimenter qu'ils sont en capacité de réussir. Il s'agira aussi de leur permettre d'accéder aux soins nécessaires.

Jeunes de 16 à 18 ans décrocheurs.

En 2012, en lien avec la plateforme de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs, l'ensemble des acteurs présents auprès des jeunes de 16 à 18 ans sur les quartiers prioritaires a constaté que le décrochage est une réalité du territoire. Il touche notamment des jeunes de seconde professionnelle ou de 1ère année de CAP qui n'ont pas réellement choisi leur orientation et/ou lieu de scolarisation. 40% de jeunes décrochent sur certaines sections.

Certaines difficultés sont rencontrées de façon récurrentes par les jeunes décrocheurs/décrochés :
Souffrance psychique,

- Difficulté à s'inscrire dans le scolaire,
- Manque des codes d'accès à l'emploi,
- Question de l'identité posée par l'orientation,
- Manque d'autonomie.

C'est pourquoi il a été décidé d'initier une réflexion partenariale dans le cadre du Programme de Réussite Educative 16-18 afin de créer un parcours spécifique pour les jeunes de 16 à 18 ans décrocheurs ou décrochés.

Cette démarche a permis de souligner l'importance de mettre en oeuvre un accompagnement personnalisé pour les jeunes concernés et d'intervenir conjointement à trois niveaux : celui des apprentissages scolaires et de la formation, celui du lien avec le monde professionnel et enfin celui de la place dans la société.

Pour répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes et développer le nombre de parcours mis en place, le conseil d'administration du groupement d'Intérêt Public qui porte le Programme de Réussite Educative a décidé de mettre en place une équipe pluridisciplinaire de soutien dédiée aux jeunes de 16 à 18 ans. Cette équipe réunira des acteurs de terrains de Prévenir, la MIJIR, le CIO, la MLDS, les centres sociaux, la Maison des Adolescents.

Accompagner et soutenir les parents

La deuxième priorité se tourne vers les parents.

La famille a connu de profondes mutations ces dernières années et la place de l'enfant dans la famille s'est également transformée en profondeur.

« De plus en plus, la vocation de la famille est de favoriser l'épanouissement de l'enfant : les notions de contraintes et d'autorité s'estompent (...). La famille se privatise, se transforme (éclatement du modèle familial), s'individualise, ce qui crée de nouveaux modèles et de nouveaux modes de vie sur lesquels les éducateurs peinent et ne peuvent avoir prise sauf à imposer leur norme aux parents et leur définition de ce que pourrait être un bon parent ... Ce qui n'est pas forcément la meilleure façon de faire et amène la question de la coéducation. » JM Berthet Questions Vives du partenariat et Réussite éducative- Institut Français de l'Éducation.

Dans ces conditions deux enjeux stratégiques apparaissent :

- Renforcer/développer les liens entre les familles et les institutions

Les relations entre les parents et les institutions se jouent souvent entre confiance et méfiance. Avec l'école notamment, ces relations se construisent parfois sur un différend dû à des attentes différenciées entre les uns et les autres. Les études montrant que la qualité du lien entre l'école et les familles constitue un facteur-clé de la réussite de l'enfant, il est indispensable de renforcer et développer les liens entre les familles et les institutions. C'est un enjeu indispensable à relever.

- Accompagner et valoriser les parents dans leur rôle éducatif

Pour entrer dans une relation en confiance, les parents ont besoin de se sentir reconnus, d'avoir leur place de partenaire et non de bénéficiaire. Il conviendra donc d'accompagner et valoriser les parents dans leur rôle éducatif dans une volonté de coéducation.

Culture

Objectif stratégique

Favoriser l'accès aux arts et à la culture.

Objectif opérationnel

Provoquer, faciliter la rencontre avec les œuvres et les artistes

Public

Tout public sur un territoire plus large que le strict quartier politique de la ville, avec une attention particulière sur les jeunes dans et hors temps scolaire, en veillant à mettre en phase le PEdT.

Actions/opérations prévues avec les signataires

- mettre en place des projets artistiques et culturels co-construits permettant de fréquenter et connaître les œuvres et pratiquer.
- faciliter la fréquentation des œuvres et des artistes sur le territoire.
- construire un parcours d'éducation aux arts et à la culture qui favorisent les pratiques artistiques.

indicateurs évaluation

Réalisations, participation des habitants, création de lieux dédiés aux pratiques artistiques et culturelles

Documents de référence :

- circulaire du 3 mai 2013 sur les parcours d'éducation artistique et culturelle,
- feuille de route du 11 février 2015,
- note interministérielle du 21 mai 2015 sur le volet culturel des contrats de ville.

Santé

Constat

Les politiques publiques en faveur de la santé en population générale ont parfois pour effet de profiter d'abord aux plus favorisés, par exemple lors des messages incitant à la prévention, ce qui creuse les inégalités sociales et territoriales de santé. C'est pourquoi la Politique de la Ville repose sur l'élaboration d'un projet global prenant en compte l'ensemble des facteurs d'exclusion d'un territoire.

Sur le Pays viennois, de nombreuses ressources de soin et de prévention existent :

- Pour les soins et prises en charge médico-sociales : Centre Hospitalier L. Hussel, Maison des Adolescents, Point Accueil Ecoute Jeunes Relais OXYJEUNES, Centre de Planification et Education Familiale (CPEF), Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) SAM, Lits Halte Soins Santé (LHSS), Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), Protection Maternelle Infantile (PMI), Centres Médico Psychologiques (CMP), offre libérale (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, etc...),
- Pour l'accueil d'une population précaire : Arche du 27, Midi Partage, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) l'Accueil et des Associations caritatives (Croix Rouge, Emmaüs, Habitat et Humanisme, Secours Catholique et Secours Populaire, etc...).

Mais l'importante concentration des services sur la ville-centre de l'agglomération et la juxtaposition de territoires administratifs de santé différents complexifient l'articulation et l'utilisation de ces ressources, surtout pour les habitants les plus éloignés géographiquement ou en précarité.

Il est également constaté un bon partenariat entre les acteurs locaux. Par exemple, les centres sociaux sont des acteurs-clés du lien social et représentent une ressource d'orientation et un véritable levier reconnu et apprécié de la participation des habitants. Si la majorité des partenaires mentionnent un bon partenariat, il demeure néanmoins quelques ombres dues à la multitude des structures existantes et parfois à la méconnaissance des spécificités de chacune d'entre elles.

Enfin, depuis 2007, ViennAgglo, dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, s'est investi dans le domaine de la Santé avec la mise en place d'un Atelier Santé Ville (ASV). A travers la coordination de cette démarche, l'objectif est de favoriser l'accès à la prévention et aux soins pour les personnes en situation de précarité sur le Pays Viennois, notamment dans les quartiers prioritaires, et ce en associant tous les acteurs de la Santé telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans sa Charte de 1946, c'est-à-dire un « état complet de bien être à la fois physique, mental et social et pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité ».

En 2013, un Diagnostic Local de Santé, conduit par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) Rhône Alpes, a permis d'élaborer un Plan Local de Santé Publique (PLSP 2013/2015) qui constitue une véritable feuille de route pour l'ensemble des partenaires investis dans ce champ d'intervention afin de réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales de Santé (voir en annexe du Contrat de Ville).

Ce Diagnostic a, par exemple, démontré que le taux de mortalité du territoire est moins élevé que celui de l'Isère ou de Rhône-Alpes, à l'exception de la mortalité chez les jeunes hommes pour raison d'accidents de transport en cours de circulation, de la mortalité chez les hommes pour cancer des poumons et accidents de circulation et de la mortalité pour suicide chez les hommes et femmes.

Cependant et en s'appuyant sur ce PLSP 2013/2015, un constat est fait avec les partenaires et habitants sur l'existence de difficultés récurrentes pour les publics les plus vulnérables en matière :

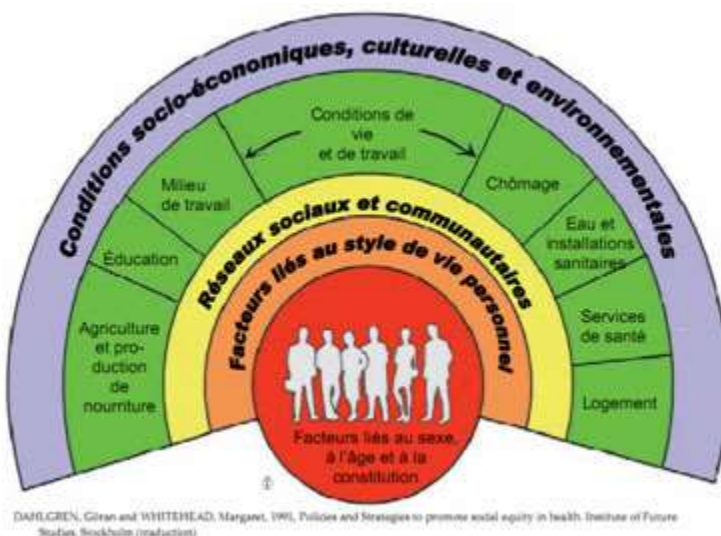
- d'accès aux soins (Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), Aide pour une Complémentaire Santé (ACS), Aide Médicale d'Etat (AME), démographie médicale dans les quartiers Politique de la Ville, problèmes de mobilité, saturation des ressources telles que CMP, Maison des Adolescents, etc...),
- de pathologies spécifiques (addictions, diabète, obésité, santé mentale, etc...).

Il convient également de souligner que les répercussions sociales d'un état de santé précaire peuvent conduire à une altération de la cellule familiale, à un risque de repli sur soi et à des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Objectifs stratégiques

Par ce Contrat de Ville du Pays viennois, les signataires expriment leur volonté de soutenir une démarche partenariale et tous les efforts engagés pour agir sur les déterminants de santé tels que définis par le modèle de Dahlgren et Whitehead :

Le **modèle de Dahlgren et Whitehead** (en arc en ciel) présente les déterminants de la santé en 4 niveaux. Ces niveaux ne sont pas indépendants les uns des autres, ils interagissent (Whitehead, M., Dahlgren G. What can we do about inequalities in health. *The lancet*, 1991, n° 338 : p. 1059–1063.) :



DAHLGREN, G. and WHITEHEAD, Margaret, 1991, Policies and Strategies to promote social equity in health. Institute of Future Studies, Stockholm (réimpression)

- Le premier niveau « **Facteurs liés au style de vie personnel** » concerne les comportements et styles de vie personnels, influencés par les modèles qui régissent les relations entre amis et dans l'ensemble de la collectivité. Ces rapports peuvent être favorables ou défavorables à la santé. Les personnes désavantagées ont tendance à montrer une prévalence plus élevée des facteurs comportementaux comme le tabagisme et une alimentation médiocre et feront

également face à des contraintes financières plus importantes pour choisir un style de vie plus sain.

- Le second niveau « **Réseaux sociaux et communautaires** » comprend les influences sociales et collectives : la présence ou l'absence d'un soutien mutuel dans le cas de

situations défavorables a des effets positifs ou négatifs. *Ces interactions sociales et ces pressions des pairs influencent les comportements individuels de façon favorable ou défavorable.*

- Le troisième niveau « **Facteurs liés aux conditions de vie et de travail** » se rapporte à l'accès au travail, l'accès aux services et aux équipements essentiels : eau, habitat, services de santé, nourriture, l'éducation mais aussi les conditions de travail. *Dans cette strate, les conditions d'habitat plus précaires, l'exposition aux conditions de travail plus dangereuses et stressantes et un accès médiocre aux services créent des risques différentiels pour les personnes socialement désavantagées.*
- Le quatrième niveau « **Conditions socio-économiques, culturelles et environnementales** » englobe les facteurs qui influencent la société dans son ensemble. Ces conditions, comme la situation économique du pays et les conditions du marché du travail ont une incidence sur toutes les autres strates. *Le niveau de vie atteint dans une société, peut par exemple influencer sur les possibilités d'un logement, d'un emploi et d'interactions sociales, ainsi que sur des habitudes en matière d'alimentation et de consommation des boissons.*

De même, les croyances culturelles sur la place des femmes dans la société ou les attitudes profondes par rapport aux communautés ethniques minoritaires peuvent influencer sur leur niveau de vie et position socioéconomique.

Le Contrat de Ville répondra à deux priorités déclinées en objectifs stratégiques :

- Lever les freins à l'accès aux soins pour les publics les plus fragiles :

Dans un premier temps, il s'agira de :

- Favoriser le développement d'une offre de santé accessible à tous :
 - les soins de premiers recours concernent les consultations de première orientation d'un usager auprès d'un médecin généraliste ou d'un professionnel de santé libéral, médical ou paramédical (kinésithérapeute, infirmier, dentiste, pédicure, podologue, orthophoniste, diététicien, psychomotricien, etc...). Si la densité médicale du territoire se situe dans la moyenne départementale, il existe une grande disparité géographique de l'offre dans les quartiers Politique de la Ville (source : Diagnostic ORS 2013).
 - Les services de sécurité civile font également remonter des difficultés dans l'exercice de leurs missions (permanence médicale pour les constats de décès (pompiers) ou pour les gardes à vue (police)).
 - Indicateur 8.1 (Observatoire BALISES en annexe du Contrat de Ville)

Mais aussi :

- D'informer et accompagner les publics pour favoriser l'accès aux consultations médicales :
 - 42 % des habitants de Vienne vivent dans les quartiers CUCS et le nombre de bénéficiaires de la CMUc dans les quartiers est supérieur à ceux de la ville de Vienne : 18 % sur Estressin – 28 % sur Vallée de Gère – 20 % sur Malissol pour 12 % sur la Ville et 5 % en région Rhône-Alpes (source : Diagnostic ORS 2013).
 - Il existe des besoins d'interprétariat/médiation pour les femmes fréquentant le CPEF de la Vallée de Gère.

- Les soins non pris en charge par la Sécurité Sociale (ergothérapie, psychomotricité, etc...) sont difficiles d'accès (cf : suivis individuels du Programme de Réussite Educative – PRE).
- Indicateur 8.2 (Observatoire BALISES – Bilan annuel PRE et bilan des actions de Programmation annuelle)

- Favoriser la prévention et la promotion de la santé :

Quatre objectifs stratégiques se sont dégagés :

- Promouvoir la santé mentale :
 - des difficultés de recrutement pour le Pôle Psychiatrie du CH L. Hussenl et les CMP (surtout en Pédopsychiatrie) qui entraînent des délais d'attente importants.
 - Les consommations de médicaments psychotropes et antidépresseurs sont plus importantes dans les quartiers CUCS que dans la ville de Vienne (source : Diagnostic ORS 2013).
 - La création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du Pays viennois et le recrutement, en 2015, d'un Médiateur de Réseaux Santé Mentale à mi-temps permettront d'améliorer la prise en charge des personnes vivant avec des troubles psychiques, de faciliter la mise en relation des professionnels concernés, de favoriser l'inclusion sociale, l'accès à la citoyenneté, l'autonomie, l'accès au logement et à l'emploi des personnes accompagnées donc de lutter contre la stigmatisation.
 - Indicateur 9.1 (Bilan annuel Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) et bilan des actions de Programmation annuelle)

- Prévenir les addictions :
 - les taux d'hospitalisation chez les jeunes hommes de 15-24 ans pour pathologies liées à l'alcool sont supérieurs en Pays viennois par rapport à ceux de l'Isère ou de Rhône-Alpes (source : Diagnostic ORS 2013).
 - Les professionnels expriment des souhaits de temps d'échange et de formation pour une meilleure prise en charge des conduites à risques sur le territoire. Une connaissance des domaines d'intervention de chacun facilite également les orientations des personnes en difficulté avec leur consommation. Il s'agit de renforcer l'accompagnement individuel vers le soin et les actions d'information/sensibilisation.
 - Indicateur 9.2 (Bilan des actions de Programmation annuelle et données ETAT/MILDECA)

- Favoriser la nutrition (alimentation et activité physique) :
 - La part des enfants en surpoids est en baisse sur le Pays viennois comme en Rhône-Alpes (surtout pour l'obésité de degré 1) mais les inégalités se creusent et certains secteurs défavorisés enregistrent des taux élevés d'enfants en surpoids (source : Diagnostic ORS 2013).
 - En lien avec l'alimentation et la sédentarité, le taux d'admission en Affection Longue Durée (ALD) est plus élevé qu'en Isère ou Rhône-Alpes pour cause de diabète chez les femmes (source : Diagnostic ORS 2013).

- Pour les personnes atteintes de diabète, leur accompagnement doit être renforcé en développant l'éducation thérapeutique (source : Diagnostic ORS 2013).
- Indicateur 9.3 (Bilans de santé CMS et bilan des actions de Programmation annuelle)
- Soutenir l'Education pour la santé :
 - Globalement les campagnes de prévention et de dépistage touchent moins les habitants des quartiers les moins favorisés (cancers, hépatites, IST, VIH/Sida, vaccination contre la grippe, santé buccodentaire, bien vieillir) – Source : Diagnostic ORS 2013.
 - Indicateur 9.4 (Bilan des actions de Programmation annuelle)

En matière de santé, la réflexion devra se poursuivre sur le territoire concernant l'opportunité de contractualiser avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la base d'un Contrat Local de Santé (CLS) dans lequel le CLSM constituera le volet Santé Mentale.

Prévention de la délinquance

Constat

La prévention de la délinquance reste, de par son objet et les partenaires qu'elle regroupe, une thématique sensible.

L'action de la politique de la ville dans ce champ doit pouvoir se repositionner plus fortement sur le champ de la prévention ou résider sa véritable plus-value.

Elle doit de plus s'inscrire un cadre posée par la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 et qui doit se décliner localement en s'appuyant sur trois programmes d'actions :

- Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
- Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes
- Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique

Pour cette politique, à l'interface des politiques sociales, de l'éducation, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice, l'importance du lien, de la coordination et de l'échange d'informations entre les acteurs est essentiel.

Dans cette logique plusieurs travaux/expérimentations ont été engagés :

La mise en place d'une cellule de veille sur Pont-Evêque. Réunissant régulièrement l'ensemble des acteurs du territoire, cette forme « allégée » du Conseil Local de Sécurité doit favoriser l'identification des difficultés et l'élaboration de réponses rapides et concrètes.

La réorganisation des groupes jeunes. L'apport réel de ces espaces de discussion des acteurs de terrain, aujourd'hui autogérés, questionne l'ensemble des partenaires. Initialement prévu comme un lieu d'échange et de partage permettant d'une part la remontée d'information sur l'ambiance des quartiers et d'autre part l'identification de situations préoccupantes, elles apparaissent aujourd'hui inadaptées.

Reste que l'ensemble des partenaires partage l'avis de liens trop distendus entre les intervenants qui nuit à une identification pertinente des difficultés et donc à la mise en place de réponses adaptées.

Si la situation des quartiers semblent en terme de délinquance globalement s'améliorer, on constate entre 2012 et 2013 une évolution différenciée entre les secteurs : baisse de la délinquance générale sur la circonscription de Vienne – Pont-Evêque mais une hausse sur Chasse-sur-Rhône. De plus, si les violences urbaines bénéficient globalement d'une tendance baissière, on assiste encore malheureusement à des poussées ponctuelles et conjoncturelles qui participent à l'image négative des quartiers.

A ces évènements s'ajoutent quotidiennement des dégradations et incivilités sur les quartiers qui représentent un coût très important pour le bailleur et en augmentation entre 2012 et 2013 (de 131 k€ à 190 k€, source Advivo).

Enfin, il est difficile de ne pas évoquer l'évolution récente du contexte qui fait écho aux inquiétudes des acteurs de terrain concernant les questions liées à la radicalisation.

Objectifs stratégiques

- Favoriser la coordination et l'échange d'information entre les acteurs

S'il convient de pouvoir mettre en place des lieux d'échanges réguliers entre les partenaires de terrains afin de permettre l'identification des difficultés et l'élaboration de réponses adaptées, cette mise en place ne peut se faire sans la formalisation d'un cadre partagé entre tous les acteurs favorisant l'échange d'information.

- Lutter contre la radicalisation
 - **Occuper le terrain, se rendre disponible, être au plus près des jeunes** : face à une population jeune en perte de repère et difficile à capter, il convient de favoriser le « aller-vers » en s'appuyant sur les moyens humains nécessaires.
 - **Formation des professionnels** : pour répondre de manière générale aux interrogations des jeunes sur ces questions mais également et plus spécifiquement pour réussir à capter les publics cibles.
- Lutter contre les incivilités et les dégradations
 - **Améliorer la prévention situationnelle** : par le biais d'aménagements urbains et le développement de programme de vidéoprotection travaillés en collaboration avec les référents des forces de police et de gendarmerie.

Pilier Cadre de vie et Renouvellement Urbain

L'objectif principal du pilier est de favoriser l'intégration des quartiers Contrat de Ville au fonctionnement urbain et aux dynamiques de développement de l'agglomération. Le pilier doit permettre de raccrocher les quartiers prioritaires aux dynamiques et aux projets d'agglomération.

En intervenant sur l'habitat et les aménagements urbains, les partenaires du Contrat de Ville participeront à l'amélioration des conditions de vie des habitants présents dans ces quartiers et à l'amélioration de l'attractivité résidentielle du quartier, dans la perspective d'une plus grande mixité sociale.

Dans cette logique intégratrice, le Contrat de Ville a vocation à nourrir le projet de territoire et la politique intercommunale qui s'exprime dans différents documents et notamment dans le Programme Local de l'Habitat pour le volet logement.

La nécessaire articulation avec le PLH : le Contrat de Ville en appui du PLH

Le Programme Local de l'Habitat approuvé en 2012 porte et décline les enjeux en matière d'habitat pour la période 2012-2017. Il poursuit une politique intercommunale de l'habitat visant à :

- répondre aux besoins en logement
- favoriser la mixité sociale
- en assurant « une répartition équilibrée de l'offre de logements »

Cet objectif est décliné dans le PLH en 5 orientations ou objectifs stratégiques, que le Contrat de Ville relaiera à l'échelle des quartiers prioritaires.

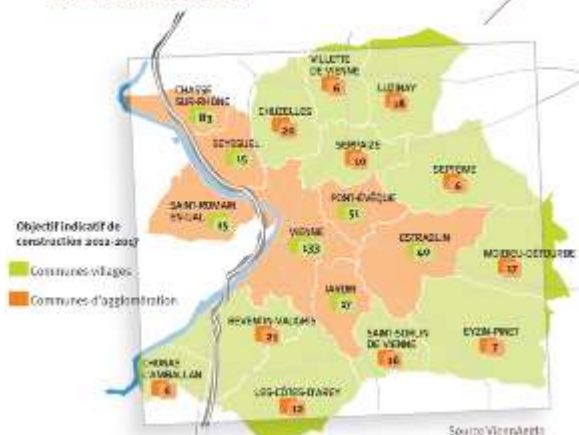
Les partenaires accompagneront cette mise en œuvre en veillant à la prise en compte des difficultés particulières des quartiers prioritaires.

En matière de création de logements tout d'abord, le PLH prévoit la construction de 2500 logements dont les trois quarts à localiser dans les communes dites d'agglomération ; ces communes ont vocation à accueillir de manière privilégiée le développement résidentiel, pour éviter le dispersement de l'habitat et le mitage du territoire et pour rendre possible le renouvellement urbain dans les secteurs confrontés à des problématiques de déqualification urbaine.

Le PLH prévoit la construction de 2500 logements supplémentaires d'ici 2018



Le PLH prévoit de construire 500 logements sociaux d'ici 2018



Le

développement de l'offre locative sociale à l'échelle de l'agglomération répond à une autre logique. Compte tenu de l'importance de l'offre sociale existante, le PLH donne la priorité à la réhabilitation du parc.

Les objectifs de construction de logements sociaux sont néanmoins maintenus, tenant compte de la demande qui s'exprime à l'échelle de l'agglomération (forte pression de la demande dans les communes périurbaines/rurale, et volume important de demandes dans les communes urbaines, avec le développement de la demande de ménages précarisés) et en cohérence avec le Scot des Rives du Rhône. Ainsi, 500 nouveaux logements sociaux sont attendus à l'échelle de l'agglomération.

Le PLH se donne par contre un objectif de rééquilibrage de l'offre locative sociale, pour une plus grande mixité, en développant le parc public dans les communes périurbaines et rurales. Plus largement, le développement de l'offre de logement social hors des grands quartiers d'habitat social et sur tout le territoire est recherché et soutenu.

Le programme de renouvellement urbain actuel est à ce titre cohérent et partie intégrante du Programme Local de l'Habitat de l'agglomération. Avec 96 logements démolis et à reconstruire, c'est le même principe de « répartition » ou de diffusion de l'offre nouvelle qui a guidé la reconstitution de l'offre de logements sociaux, selon la répartition suivante :

- un tiers est reconstruit sur site,
- un tiers dans un autre quartier de Vienne ou de Pont-Evêque
- le dernier tiers, sur les autres communes de l'agglomération (35 logements).

Priorité 1 : Améliorer l'habitat et le cadre de vie pour renforcer l'attractivité résidentielle

Certains quartiers, parce qu'ils sont confrontés à un processus d'isolement et de déqualification urbaine plus marqué, justifient une intervention lourde de type renouvellement urbain.

Objectif stratégique 1 - Poursuivre la politique ambitieuse de renouvellement urbain sur les secteurs les plus dégradés

Le renouvellement urbain vise à améliorer le fonctionnement urbain des quartiers et offrir un environnement de qualité aux habitants et usagers. Il participe également par la démolition, la reconstruction de logements sociaux et la création de logements en accession sociale à la mise en œuvre d'une stratégie de mixité résidentielle à l'échelle de l'agglomération. Il s'agit de créer les conditions d'un désenclavement physique, social et économique par des actions concrètes d'amélioration de l'habitat, des espaces publics et résidentiels, des équipements publics et des actions qui peuvent porter sur les questions de desserte et de mobilité mais aussi de commerces de proximité.

L'objectif du Nouveau Programme Nationale de Renouvellement Urbain (NPNRU) est de poursuivre les efforts engagés par le premier programme et continuer à transformer la vie des habitants des quartiers prioritaires où les difficultés sociales et urbaines sont les plus importantes.

La candidature de la Vallée de Gère au NPNRU

Le renouvellement urbain a été la solution choisie pour les quartiers du Plan des Aures à Pont Evêque et de Malissol à Vienne afin d'intervenir lourdement sur l'amélioration du bâti et l'intégration urbaine. Lors de la candidature au NPRU 1, le quartier de la Vallée de Gère faisait partie de la stratégie de l'agglomération en matière de renouvellement urbain au même titre que Malissol et le Plan des Aures. Aujourd'hui cette requalification qui a pour objectif d'intervenir sur l'habitat et favoriser une meilleure articulation urbaine avec le centre-ville de Vienne est plus que jamais nécessaire. Ce quartier fait l'objet d'une candidature au NPNRU.

Les partenaires du contrat de ville ont validé des priorités d'intervention sur la Vallée de Gère, dans son intégralité (de la place Saint Louis à l'ouest, jusqu'au quartier de Cancanne et à l'entrée de ville de Pont Evêque à l'est) :

- Requalifier le quartier dans un projet d'ensemble pour mieux le valoriser et le connecter au centre-ville :
 - o En renforçant l'attractivité du quartier par des opérations d'amélioration de l'habitat (réhabilitation et démolition) et d'équipements publics ;
 - o En agissant par une intervention lourde sur le patrimoine industriel (traitement des friches) ;
 - o En intervenant sur l'organisation des déplacements : équilibrer les flux de circulation et le stationnement tout en sécurisant et développant les cheminements piétons et les modes doux ;
 - o En améliorant le cadre de vie des habitants par le réaménagement des espaces publics ;
 - o En valorisant les atouts du site dans une logique de développement durable et de préservation de l'environnement (prise en compte des qualités paysagères et contraintes naturelles) ;
- Renforcer la mixité des fonctions par le soutien à l'activité commerciale et l'ouverture au développement touristique et patrimonial (implantation du musée de la Draperie, parcours patrimonial)

La vacance commerciale est particulièrement présente sur le secteur de la Vallée de Gère. La vitalité et la diversité des commerces de proximité est un enjeu majeur pour la qualité de vie des habitants et l'attractivité du quartier. Il appartient au projet de renouvellement urbain de soutenir la constitution d'une centralité de quartier autour de la Place de la Fûterie et de la Draperie, avec une offre commerciale attractive et de qualité qui relaye la présence d'équipements structurants et d'espaces publics de qualité. La constitution d'un « pôle » de centralité permettrait de structurer l'offre commerciale participerait à unifier les différents secteurs de la Vallée de Gère.

La stratégie globale d'intervention est la déconstruction progressive et de la restauration d'un rapport à la nature et au paysage. Ce principe est décliné en séquences territoriales :

- Séquence « Aval » : un tissu urbain mixte à raccrocher au centre-ville de Vienne
Enjeu : un quartier du centre-ville à renforcer dans ses fonctions et dans la valeur d'usages de ses espaces publics
- Séquence « Centrale » : un secteur habité à aérer autour d'une reconquête et d'une valorisation de ses espaces naturels remarquables
Enjeu : une présence de la nature et du paysage valorisée et associée à l'image de la Vallée
- Séquence « Amont » : favoriser une urbanisation mixte et améliorer l'entrée de ville de Pont Evêque.
Enjeu : un nouveau pôle à l'entrée de la vallée et de la ville

L'ensemble de ces objectifs est intrinsèquement lié à la reconquête des friches industrielles qui jalonnent toute la Vallée. Un dossier de candidature a été déposé par ViennAgglo en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Rhône Alpes en faveur de la requalification des friches.

Tout comme la candidature à l'AMI Friches, la candidature de la Vallée de Gère au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain s'inscrit comme une étape indispensable dans le processus de transformation de la Vallée.

Plusieurs études et réflexions sur ces enjeux sont d'ores et déjà amorcées. Elles pourront être complétées par des études d'intégration et de qualité urbaine et de maîtrise d'œuvre. La réflexion devra se poursuivre de manière partenariale en vue d'élaborer un projet qui pourra s'inscrire le moment venu dans un cadre contractuel.

Dans le cadre du NPNRU et du Contrat de Plan Etat Région (CPER) des projets reconnus d'intérêt régional pourront être soutenus par des crédits de l'ANRU et de la Région Rhône-Alpes. ViennAgglo, la ville de Vienne et Advivo ont déposé un dossier de candidature pour le projet de requalification de la Vallée de Gère.

En cas d'éligibilité, le présent contrat sera modifié afin d'intégrer ces nouvelles modalités de partenariat.

Les partenaires souhaitent engager et soutenir sur les territoires prioritaires les actions de requalification urbaine même hors dispositif ANRU.

La requalification urbaine hors NPNRU : la réflexion en cours sur un éventuel projet de renouvellement urbain pour le secteur du Château à Chasse sur Rhône

Le quartier du Château constitué principalement d'un parc à dominance sociale souffre d'une mauvaise image et semble de moins en moins adapté à la demande : le parc résidentiel est ancien (construit en 1958) et de moins en moins adapté à la demande : les logements sont petits et en mauvais état. Bien que les loyers pratiqués soient parmi les plus faibles dans l'ensemble du parc géré par l'OPAC38, les logements font l'objet de nombreuses insatisfactions des habitants et la vacance locative est importante. Le bailleur rencontre des difficultés croissantes à relouer les logements, témoignant de la perte d'attractivité résidentielle du programme.

Face à ces enjeux de renforcement de l'attractivité résidentielle, la ville de Chasse sur Rhône et le bailleur envisage un projet de requalification du secteur en intervenant sur l'habitat et sur la valorisation des espaces et équipements publics. Plusieurs options d'intervention sur l'habitat sont à l'étude : démolition partielle ou totale et/ou réhabilitation. Des études urbaines définiront la stratégie et le programme des opérations réalisées.

Vienne Nord : un projet d'agglomération à l'articulation du quartier d'Estressin

Le secteur de Vienne Nord s'établit autour de la gare d'Estressin et représente une surface d'environ 40 ha.

Ce secteur a un fort potentiel de mutations à court et long terme, un peu moins de 20 ha répartis en plusieurs sites en renouvellement urbain soit le plus important de l'agglomération avec la vallée de la Gère. Il offre une bonne mixité des fonctions, avec une variété de paysages : faubourg, patrimoine historique notamment industriel, la proximité des balmes...

De par sa position géographique, ce secteur bénéficie d'une position de vitrine et d'entrée de ville et il possède une véritable accessibilité au nord (A7). Cette géographie et l'histoire propre de Vienne-Nord, ont conféré à ce secteur une grande autonomie et une complémentarité avec le centre de Vienne, une sorte de « ville dans la ville ». Cette diversité devra être conservée notamment par un maintien de la diversité des fonctions.

Avec les autres sites de renouvellement urbain (Pégeron, et à plus long terme : berges, Arpot), ce secteur est amené à devenir un centre urbain fédérateur, dense et mixte, au contact de la Sévenne et du Rhône... offrant ainsi une façade urbaine de qualité sur le grand paysage.

Vienne Nord un lieu d'accueil pour des activités économiques et industrielles

Le développement économique et de l'emploi est une priorité pour l'ensemble de Vienne Nord : les activités compatibles avec une vie urbaine doivent trouver leur place dans les secteurs de renouvellement urbain.

En revanche, les autres activités industrielles doivent également pouvoir s'étendre ou s'implanter dans d'autres secteurs : Vallée de la Sévenne, ZI Estressin (Candia)...

Le devenir du quartier Grand Estressin, aujourd'hui isolé et proche de l'A7, doit être étudié dans une réflexion globale intégrant les secteurs de renouvellement urbain précités et les besoins en développement économique.

Suite à différentes études (étude de cadrage urbain, appel à idées URBAGARE...), la commune a engagé une démarche qui devrait aboutir en 2015 afin de définir le futur projet urbain et la programmation urbaine sur ce secteur.

Les principaux enjeux sont :

- Définir une stratégie de développement, à l'échelle de Vienne Nord, questionnant le devenir du Grand Estressin
- Ouvrir le secteur vers les grands sites d'agglomération, affirmer le rôle de la gare comme desserte de proximité et étudier le potentiel de rabattement
- Exploiter le potentiel de renouvellement urbain à court moyen terme (sur « Béchevienne » et Pégeron) et l'anticiper à plus long terme (Berges, Arpôt)
- Moderniser le tissu commercial
- Retrouver les liens historiques entre développement urbain et économique
- Mettre en réseau des espaces publics hiérarchisés, de qualité, reliant les polarités et en privilégiant les modes doux
- Révéler les grandes composantes paysagères et identitaires

Ainsi la mise sur le marché de 500 à 800 nouveaux logements, la requalification des espaces commerciaux et d'activités, le désenclavement de la gare d'Estressin et le traitement des espaces publics vont créer une nouvelle dynamique qui permettront au quartier du Grand Estressin, de par sa position et ses liens, à construire ou à renforcer, de profiter de cette évolution.

Objectif stratégique 2 : Réhabiliter et revaloriser durablement le cadre de vie

Les actions sur le bâti

La requalification du parc existant en dehors des secteurs de renouvellement urbain (concernés par le futur Programme de rénovation urbaine) se traduit par les actions en faveur du parc de logements publics pour l'essentiel, et marginalement des logements privés.

Le parc social préservé reste un enjeu important et une priorité du PLH. Dans une grande partie des quartiers du contrat de ville, mais également pour la plupart des autres, les enjeux portent sur la réhabilitation du bâti. Le parc social de l'agglomération, avec 6500 logements est important mais le patrimoine des bailleurs sociaux est relativement ancien, l'essentiel du parc datant d'avant 1975, parfois vétuste.

De nombreuses résidences ont déjà fait l'objet de premières réhabilitations totales ou partielles. Si le programme de rénovation urbaine à Malissol et au Plan des Aures a permis d'engager la réhabilitation de près de 600 logements, de nombreux immeubles sont inadaptés, vieillissants et ont besoin d'être réhabilités. Ces besoins sont récurrents non seulement du fait du vieillissement naturel du bâti mais aussi de l'évolution des normes de confort ou des normes réglementaires qui conduisent à l'obsolescence de certains logements. Les problèmes d'isolation phonique et thermique sont autant d'obstacles à leur attractivité. L'amélioration de la performance énergétique des logements sociaux représente un enjeu fort pour les quartiers prioritaires.

Le PLH intègre pleinement l'enjeu de l'amélioration de la performance énergétique. En cohérence avec le Plan Climat Energie Territorial et son plan d'actions ainsi qu'avec la démarche TEPOS, des objectifs concrets sont définis et placent la réhabilitation thermique au cœur des interventions pour lutter contre la fracture énergétique.

Il conviendra de soutenir ces opérations visant l'augmentation des performances énergétiques et la réduction de la facture énergétique pour les habitants.

Indicateurs : nombre de logements réhabilités, nombre de logements réhabilités répondant aux exigences thermiques et environnementales, évolution taux de vacance et rotation.

Les aménagements et équipements publics

Le renforcement de l'attractivité résidentielle est conditionné par la prise en compte de l'environnement des immeubles et de la réalisation d'autres opérations en matière de cadre de vie qui participent à la requalification de l'espace urbain comme la réalisation des aménagements publics (réalisation d'aires de jeux, aménagements de voirie de desserte, jardins,...) et les interventions sur les équipements publics. L'approche urbaine passe également par l'implantation ou le réaménagement d'équipements publics de proximité.

La qualité d'aménagement des opérations réalisées sur les quartiers devra permettre de contribuer à modifier positivement l'image des quartiers.

La réalisation des espaces et équipements doivent être pensés comme un enjeu de proximité et d'ouverture générant des dynamiques inter-quartiers, intergénérationnelles,... et une participation de la population.

Indicateurs : nb d'aménagements avec participation des habitants à la conception, projets sur les équipements (évolution), exécution physique et financière, appropriation et respect des aménagements.

Les actions d'amélioration de la qualité résidentielle

Le cadre de vie des habitants est souvent malmené : incivilités, dégradations, problèmes de propreté, regroupements,... L'adaptation des usages implique la réalisation de travaux résidentiels nécessaires au maintien ou au renforcement de l'attractivité des quartiers. Il s'agit de promouvoir des actions, en complément du droit commun, qui améliore la qualité résidentielle y compris la qualité de service. Ces actions relèvent de la Gestion urbaine et sociale de proximité.

Indicateurs : nombre et nature des travaux résidentiels réalisés (sécurisation, remise en état logements vacants et parties communes, externalisation conteneurs...), évolution taux de vacance.

Priorité 2 : Favoriser l'accessibilité et la mobilité pour tous

Les interactions entre les quartiers prioritaires et les quartiers de l'agglomération sont encouragées par des aménagements, des équipements ou le développement des transports en commun qui concourent à créer du lien.

La mobilité peut être un obstacle pour des habitants qui rencontrent des difficultés socio-économiques pour accéder à des services, des institutions, des équipements,... L'accessibilité et la mobilité dans les quartiers en contrat de ville reste donc un enjeu important en raison de l'impact que cela représente sur le lien social, l'intégration du quartier à la ville et le développement de ces quartiers.

Le contrat de ville doit être un outil pour décliner et mettre en œuvre la politique en faveur des transports et des déplacements.

Trois enjeux majeurs ont été définis dans le cadre du PDU de l'agglomération :

- diminuer la part du trafic motorisé et protéger notamment les centres des communes ;
- s'appuyer sur un réseau de bus perforant et réellement concurrentiel à la voiture particulière et valoriser l'usage du réseau ferroviaire
- développer l'usage des modes actifs

Les enjeux tant sociaux qu'environnementaux liés à la desserte transports en commun et à la mobilité des populations en contrat de ville impliquent de poursuivre les efforts réalisés en matière de liaisons inter-quartiers et quartiers environnants, de circulations douces, de desserte et fréquence en transports en commun et de mise en accessibilité des équipements.

Le développement de l'usage des modes doux en matière de déplacements dans les quartiers prioritaires est élaboré avec comme objectif de mieux relier les quartiers au reste de la ville mais également de favoriser les liens internes aux quartiers. Il s'agit de relier par ce moyen les quartiers d'habitat social et les axes forts de transport en commun et plus largement sécuriser l'usage des modes doux pour contribuer au désenclavement des quartiers dans une logique de développement durable. Plusieurs aménagements ont été réalisés ces dernières années, dans les quartiers prioritaires ANRU et hors ANRU. D'autres opérations d'envergure sont d'ores amorcées :

linéaire cyclable Estressin/ Centre ville/ L'isle,.... Le projet de reprise du trottoir en encorbellement sur le Rhône assurera par exemple la liaison sécurisée entre le quartier de l'Isle et le quartier d'Estressin, via le centre-ville de Vienne.

Une articulation étroite entre requalification urbaine et politique de déplacements sera nécessaire pour les quartiers concernés par des projets urbains (Vallée de Gère, Vienne Nord).

Sont concernées par l'accessibilité les personnes en situation de handicap, les personnes âgées,...

L'accessibilité s'entend par le développement des transports collectifs et des modes doux, la mise en conformité des équipements mais pas seulement : l'accès des habitants aux pratiques culturelles, sportives, associatives ou même le maintien des commerces de proximité garde toute son importance au vu du service rendu aux habitants. Le contrat de ville doit permettre de soutenir des opérations ou interventions visant le maintien de services de proximité. La vitalité et la diversité des commerces de proximité est un enjeu important pour la qualité de vie des habitants et pour l'attractivité des quartiers.

Il s'agit notamment de lutter contre le sentiment d'abandon ou de relégation parfois ressenti par la population, de contribuer au désenclavement fonctionnel et à une meilleure attractivité des territoires concernés. La prise en compte du volet économique et du soutien aux activités commerciales de proximité dans le cadre des futures opérations de renouvellement urbain est essentielle.

L'accessibilité des quartiers concernent également la réalisation d'aménagement sur les PMR aux niveaux des points d'arrêts du réseau L'va, du matériel roulant ainsi que sur les projets de voirie (création d'abaissé de trottoir, bandes podotactiles...).

Objectif stratégique : poursuivre les efforts engagés en matière de mobilité et de mise en accessibilité

Indicateurs : aménagements réalisés, travaux de mise en conformité, évolution de l'accessibilité aux arrêts, mise en service de nouvelles voies de circulation et liaisons.

Objectif stratégique : veiller et favoriser l'accès aux services dans tous les quartiers (diversité et complémentarité)

Indicateurs : nombre de services et d'équipements de proximité (commerces, services publics), fréquence et desserte TC, satisfaction des habitants (qualitatif)

Priorité 3 : Développer la démarche partenariale pour améliorer la vie quotidienne dans les quartiers

Le traitement global du cadre de vie représente aujourd'hui et pour les années à venir un enjeu essentiel. Il s'agit d'améliorer le fonctionnement global des quartiers par une gestion adaptée des besoins. La gestion de proximité reste un complément important des opérations réalisées dans les quartiers. Elle a pour objectif d'améliorer la vie quotidienne des habitants dans tous ses aspects (stationnement/ circulation, gestion des déchets, entretien des espaces, tranquillité...).

L'objectif des démarches GSUP est de faciliter la coordination des interventions des acteurs qui concourent à la qualité du cadre de vie offert aux habitants : collectivités locales, bailleurs, services de l'Etat, associations d'habitants,... tout en respectant le champ d'intervention et les compétences de chacun.

Elle doit constituer une réponse collective des acteurs locaux pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers et contribuer à favoriser son attractivité tout en intégrant le traitement de la vie quotidienne dans le projet de quartier par

Il conviendra de soutenir et d'accompagner les actions relevant de :

- ✓ l'amélioration de la gestion des ordures ménagères et des encombrants,
- ✓ l'amélioration de l'entretien et la gestion des espaces extérieurs
- ✓ l'amélioration de l'entretien et la gestion des parties communes
- ✓ La tranquillité résidentielle

Cette gestion devra être pensée dans un souci de développement durable des territoires : sensibilisation au respect du cadre de vie, développement du lien social, mise en œuvre d'actions en faveur de l'insertion....

C'est un enjeu de pérennisation des investissements, d'appropriation des projets par les habitants et d'amélioration au quotidien de la qualité de vie des habitants. Cet objectif ne pourra être atteint qu'à la condition d'un échange et d'un partage des objectifs et actions à réaliser y compris par les habitants au plus proche des besoins des habitants.

Les outils existants seront mobilisés et les actions menées dans le cadre d'un partenariat étroit entre les partenaires concernés.

En contrepartie de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des actions seront mises en place par les bailleurs pour l'amélioration des conditions de vie des habitants dans le cadre de la démarche de GUSP. Une convention d'utilisation de cet abattement sera signée et annexée au présent contrat. Elle sera déclinée par bailleur et fixera les objectifs, le programme d'action et les modalités de suivi annuel.

Objectif stratégique : encourager et développer la participation et l'implication des habitants

Les habitants doivent être au cœur du dispositif. Ils ont un rôle à jouer dans la définition des priorités, dans l'expression des besoins mais aussi la coproduction de solutions, la conduite des actions et la réduction des dysfonctionnements. Ce travail sera mené en lien avec les conseils citoyens.

Objectif stratégique : encourager et développer le travail de transversalité et de coordination entre tous les acteurs qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie

Indicateurs : nombre de démarche GUSP engagée sur les quartiers, nombre d'habitants mobilisés dans la durée (lien conseils citoyens), nombre de diagnostics en marchant ou assimilés engagés, nombre d'actions mises en place.

Priorité 4 : Répondre aux demandes en logement des habitants en prenant en compte les besoins spécifiques et en assurant les conditions d'une plus grande mixité sociale

Depuis sa création en 1990, le Comité Local de l'Habitat du Pays Viennois rassemble régulièrement les acteurs de l'habitat et du logement pour partager de l'information et débattre de la politique intercommunale du logement. Il a notamment participé à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat en 2012. Sa commission sociale spécialisée est chargée quant à elle, en délégation du Plan d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Défavorisés en Isère (PALHDI), de faire des propositions d'attribution aux bailleurs sur les logements très sociaux (PLAI du parc public et PST ou LCTS du parc privé conventionné) et les logements du contingent préfectoral.

C'est sur les fondations du Comité Local de l'Habitat que ViennAgglo installera la conférence intercommunale du logement, qu'elle co-présidera avec l'Etat conformément aux nouvelles dispositions réglementaires.

La Conférence Intercommunale du logement constituera le cadre d'élaboration du **contenu de la convention de mixité sociale prévue par la loi du 24 février 2014**. Cette convention s'attachera, pour chaque quartier prioritaire, à définir les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires, à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

La Conférence Intercommunale du logement aura plus largement pour rôle de définir des orientations en matière d'attribution de logements sociaux à l'échelle de l'agglomération, de mutation dans le parc HLM et d'accès au logement des personnes déclarées prioritaires. Elle sera associée à l'élaboration du futur Plan Partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs conformément aux dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014.

Objectif stratégique : élaborer la convention de mixité sociale en lien avec la Conférence Intercommunale du Logement

Plus largement, et en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat, le Contrat de Ville veillera dans sa programmation à favoriser les **actions qui peuvent faciliter l'accès ou le maintien dans le logement des publics confrontés à des difficultés particulières** (jeunes désireux d'accéder à un logement autonome, personnes vieillissantes ou souffrant de handicap, personnes en grande précarité ...etc).

Objectif stratégique – Répondre aux besoins spécifiques en logement qui s'expriment dans ces quartiers

Le diagnostic réalisé dans le cadre du PLH démontre que la croissance du nombre de ménages âgés sur le territoire de ViennAgglo génère des besoins d'adaptation du parc existant de logements pour favoriser le maintien à domicile. Ce constat est partagé sur les quartiers prioritaires.

Au regard du vieillissement de la population, la réponse aux besoins d'adaptation des logements est un axe d'intervention important. Parce que le souhait du plus grand nombre est de rester chez soi le plus longtemps possible, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dans les quartiers prioritaires doit être soutenu et encouragé par l'adaptation du parc existant ou par le développement d'une offre adaptée aux personnes âgées.

ViennAgglo bénéficie d'un Comité Local pour le logement autonome des jeunes du pays viennois porté par l'association RIVHAJ. L'analyse de la demande en logement social ou en hébergement exprimée par les jeunes sur le territoire intercommunal effectué par l'association permet de dégager plusieurs constats de fragilisation de l'accès au logement. Les effets de la crise et les difficultés d'accès à l'emploi impactent fortement l'accès au logement :

- les jeunes engagent une démarche de cohabitation de plus en plus tardivement
- les situations professionnelles se précarisent avec une baisse des emplois pérennes et une augmentation du nombre de jeunes en recherche d'emploi
- les situations financières restent fragiles : 72% ont des ressources situées sous le seuil de pauvreté
- l'affirmation d'un profil « jeunes travailleurs pauvres »

Parmi les demandeurs originaires de l'agglomération viennoise, plus de 34% du public reçu par l'association dans le cadre de son rôle d'accueil, d'information et d'orientation auprès des jeunes sont originaires des quartiers prioritaires. La demande des jeunes est urbaine : 90% souhaitent habiter sur Vienne, Pont Evêque et Chasse. Faiblement véhiculés et en forte mobilité professionnelle, les jeunes demandeurs recherchent la proximité des services, commerces et transports collectifs. Les jeunes souhaitent habiter dans leur commune d'origine. La fréquentation des permanences « délocalisées » assurées par RIVHAJ sur Pont Evêque et Chasse sur Rhône a augmenté de plus de 50% entre 2012 et 2014.

En synthèse, les objectifs opérationnels sur les quartiers prioritaires en matière d'accompagnement aux besoins spécifiques découlent de la déclinaison du PLH au même titre que les autres quartiers :

- améliorer la réponse logement aux besoins liés au vieillissement de la population et au handicap : poursuivre les appuis à l'adaptation du parc existant, développer dans la production neuve une offre en logement autonome adaptée aux ménages âgés
- poursuivre l'appui à l'amélioration de l'accès au logement des jeunes sur le territoire et améliorer la réponse aux besoins insatisfaits (étudiants, jeunes en mobilité professionnelle, jeunes précarisés)
- poursuivre les appuis de ViennAgglo à l'amélioration de l'offre et de la prise en compte des besoins en logement et hébergement des publics précarisés

Il conviendra de veiller à identifier et répondre aux besoins identifiés pour ces publics à l'échelle des quartiers prioritaires.

Indicateurs : nb de logements existants adaptés, nombre de logements créés, nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires suivis + parcours mis en place (évolution)

Priorité 5 : Assurer un développement durable des quartiers Politique de la ville

Objectifs stratégique : Intégrer et prendre en compte les enjeux environnementaux

La mise en œuvre du contrat de ville s'inscrit dans l'objectif de promotion d'un développement durable qui inclut les préoccupations de préservation de l'environnement. Les opérations en investissement qui agissent sur les économies d'énergie dans la production et la réhabilitation des logements y participent (PLH/ référentiel QEB Région). Le contrat de ville est également l'occasion de participer à la prise de conscience des enjeux environnementaux.

ViennAgglo s'est engagée dans une démarche de Plan Climat Energie Territorial en partenariat avec la Ville de Vienne et l'office public de l'habitat Advivo, qui ont développés leur propre diagnostic et plans d'actions.

Cette démarche s'inscrit dans des objectifs nationaux ambitieux pour lutter contre le changement climatique : réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, réduire de 20% la consommation énergétique et porter à 20% la part d'énergie renouvelable dans la consommation. C'est ce que l'on nomme communément l'objectif des 3x20 pour 2020. Ce triple objectif s'affiche pour le territoire mais concerne également ViennAgglo en tant que structure.

L'ambition TEPOS

Un territoire à énergie positive est un territoire qui vise à réduire ses besoins d'énergie de moitié, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales, et ceci à l'horizon 2050. Pour cela, la ou les collectivités à l'initiative du projet animent le réseau des acteurs locaux partenaires de la démarche pour atteindre ces objectifs.

Pour atteindre cet objectif en 2050, la détermination d'objectifs intermédiaires est indispensable. Elle permet de porter l'effort dès maintenant sur les actions rapidement réalisables et de conserver des ambitions raisonnables.

L'horizon 2020 est une échéance généralement retenue pour fixer le premier objectif intermédiaire. Il correspond par ailleurs au calendrier de mise en œuvre du Contrat de Ville.

Partant d'un bilan complet sur l'urbanisme, le logement, les transports, les réseaux,... le territoire s'engage dans un plan d'actions volontaires porté et co-construit par de multiples acteurs.

Dans ce cadre l'émergence de projets de production d'énergies renouvelables alliant des partenaires publics ou privés est encouragée.

Dans ce cadre les actions portant sur la maîtrise de la consommation énergétique et (habitat, déplacements, consommation, loisirs) et sur le développement de la production d'énergie renouvelable doivent être mise en exergue.

Les démarches de programmation de ViennAgglo tel que TEPOS et le Contrat de Ville doivent être en cohérence afin de s'assurer que les ambitions territoriales couvrent tout le territoire de manière uniforme et équitable.

Sensibilisation du grand public sur l'énergie dans les logements

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat Energie Territorial, ViennAgglo souhaite impulser sur son territoire une démarche d'économie d'énergie dans toutes les composantes de la société. La participation au Défi Famille à Energie positive participe à cette démarche auprès de foyers essentiellement propriétaires de leur logement.

Au titre de la lutte contre la précarité énergétique, une action spécifique est initiée en direction des publics fragilisés. ViennAgglo a donc entrepris une action partenariale avec les acteurs sociaux de proximité des quartiers CUCS de l'Agglomération.

Pour ce faire, ViennAgglo souhaite expérimenter auprès de 10 foyers par quartier sur chacun des quartiers CUCS, une action partenariale, déjà menée par d'autres territoires, qui a fait ses preuves. Les quartiers concernés par cette action sont les quartiers prioritaires. Il s'agit de rencontrer à domicile les habitants pour étudier avec eux leurs consommations, équiper les logements de dispositifs de réductions de consommations (ampoules basse consommation, mousseurs de robinet,) et les accompagner vers un changement de leurs habitudes énergivores.

Aménagement numérique du territoire

Les enjeux du déploiement du très haut débit sur le territoire de ViennAgglo sont à prioriser sur les quartiers Politique de la Ville dans la mesure où il s'agit d'un vecteur essentiel du développement économique et de la réinsertion par l'emploi. Le plan départemental de couverture en très haut débit doit servir de pivot à cet objectif.

Objectif stratégique : Intégrer et prendre en compte les enjeux sociaux

A travers les clauses d'insertion sociales et environnementales, la commande publique est un vecteur d'insertion professionnelle. Elle est un levier pour favoriser l'emploi des personnes qui sont éloignées du marché du travail.

L'article 5 du code des marchés publics impose au pouvoir adjudicateur une obligation de s'interroger sur la définition de ses besoins en matière de développement durable qui se décompose au travers de 3 piliers : l'efficacité économique, équité sociale, et le développement écologique. Ainsi, tout acheteur public doit examiner dès l'expression de besoins en matière d'achat public la possibilité de prendre en compte des objectifs de développement durable dont l'insertion professionnelle.

Le contrat de ville veillera à la prise en compte des enjeux d'insertion dans les actions d'amélioration du cadre de vie : clause d'insertion dans les marchés, chantiers éducatifs confiés aux entreprises d'insertion et en lien avec les jeunes, développement de nouvelles actions sur les quartiers prioritaires,...

Synthèse des objectifs stratégiques

LES BARBIERES/CHATEAU	MALISSOL	PLAN DES AURES	ESTRESSIN	VALLEE DE GERE	LES GENETS –CANCANNE - CHARLEMAGNE
PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI					
Soutien à l'entrepreneuriat / Maintien, création d'entreprise et commerces de proximité					
<ul style="list-style-type: none"> « Suivre et accompagner les créateurs (pertinence et viabilité des projets) » « Evaluer les projets de création par rapport aux besoins et possibilités des quartiers, attention particulière aux projets développés sur le quartier de Malissol. » « Développer l'attractivité des quartiers et l'accès aux locaux disponibles, attention particulière aux projets développés sur le quartier de la Vallée de Gère » 					
Renforcement de l'accès à la formation					
<ul style="list-style-type: none"> « Centraliser et mutualiser les demandes de formation » « Faciliter l'accès des publics aux offres de formation sur et en dehors du territoire » « Développer l'offre Français Langues Etrangères pour optimiser la recherche d'emploi » 					
Accompagnement des demandeurs d'emploi					
<ul style="list-style-type: none"> « Renforcer l'accompagnement des seniors, des jeunes et des femmes » « Favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande » « Travailler sur un accompagnement progressif des personnes éloignées des institutions » 					
PILIER COHESION SOCIALE					
Petite enfance					
<ul style="list-style-type: none"> Adapter l'accueil du jeune enfant Accompagner et soutenir les parents 					
Education					
<ul style="list-style-type: none"> Aider les enfants et les jeunes à trouver leur place dans la société Réduire les écarts de réussite scolaire avec l'ensemble du territoire Améliorer le bien-être et la santé des enfants et des jeunes Faciliter l'accès des jeunes aux sports et à la pratique sportive. Poursuivre la démocratisation culturelle en étendant à tous les habitants des quartiers prioritaires l'accès aux pratiques artistiques et culturelles Renforcer/développer les liens entre les familles et les institutions Accompagner et valoriser les parents dans leur rôle éducatif 					
Santé					
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le développement d'une offre de santé accessible à tous Informier et accompagner les publics pour favoriser l'accès aux consultations médicales Promouvoir la santé mentale Prévenir les addictions Favoriser la nutrition (alimentation et activité physique) Soutenir l'Education pour la santé 					
Prévention de la délinquance					
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la coordination et l'échange d'information entre les acteurs Lutter contre la radicalisation Lutter contre les incivilités et les dégradations 					
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN					
Améliorer l'habitat et le cadre de vie pour renforcer l'attractivité résidentielle					
Interventions sur l'habitat et les espaces extérieurs pour renforcer l'attractivité résidentielle et mettre en valeur le secteur Château	Finaliser le PRU et prolonger les évolutions engagées (Place Auguste Perret, terrain de foot, aire de jeux, voirie. Habitat : Amélioration du parc existant Transformation des locaux de l'école F. Truffaut et réhabilitation école G. SAND.	Finaliser le PRU et prolonger les évolutions engagées (Réhabilitation thermique école J.Y. COUSTEAU, city stade)	Profiter du projet Vienne nord pour favoriser les liens avec le quartier d'Estressin	Projet d'ensemble pour valorisation et connexion au centre-ville (opération d'améliorations de l'habitat, actions sur les friches. Qualité des espaces publics, prise en compte des qualités paysagères et des contraintes naturelles. Organisation des déplacements (flux, stationnement, modes doux)	Programme d'ensemble en lien avec le projet Vallée de Gère : Traitement du carrefour de la Véga, FJT, démolition îlot Lafayette, projet Bocoton. Diversification des fonctions
Favoriser l'accessibilité et la mobilité : poursuivre les efforts entrepris en matière de mobilité, d'ouvertures et de liaisons du quartier avec la ville.					
Encourager le soutien de l'économie de proximité et l'accès aux services					
Favoriser l'évolution des équipements existants					
Encourager et soutenir la démarche partenariale de GUSP et ses actions locales : favoriser la participation des habitants et le travail de transversalité entre les acteurs					

Des actions mises en place mais besoin de structuration de la démarche. Actions : gestion des ordures ménagères et encombrants, poursuite d'aménagements.	Plan d'actions en cours d'élaboration : manque de lisibilité des domanialités, difficultés de stationnements localisés, de gestion des encombrants et des locaux dans la zone pavillonnaire, difficultés d'entretien sur certains secteurs, usage et comportements inciviques, et problèmes de tranquillité sur certains secteurs	Démarche engagée, plan d'actions en cours d'élaboration : gestion des futurs espaces, difficultés de stationnement localisées, usages et comportements inciviques,...	Identifier les besoins	Démarche engagée, diagnostic en cours de réalisation	Démarche engagée, diagnostic en cours de réalisation
Répondre aux demandes en logement des habitants en prenant en compte les besoins spécifiques (publics rencontrant des difficultés particulières) et en assurant les conditions d'une plus grande mixité sociale (élaborer la convention de mixité sociale)					
Assurer un développement durable des quartiers : Intégrer et prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux					

A ces piliers thématiques, viennent s'ajouter des axes transversaux, qui sont de nature à irriguer l'ensemble du dispositif :

- Lutte contre les discriminations
- Egalité femmes/hommes
- Jeunesse

(voir annexe)

Mise en œuvre, suivi et évaluation

Financement du contrat de ville

Le présent document ne contient pas d'engagements financiers spécifiques. Les partenaires signataires rappellent le principe de mobilisation prioritaire du droit commun, qui constitue l'un des axes structurants de la réforme de la politique de la ville.

Chaque année, une procédure d'appel à projets permet de recenser les opérations envisagées par les acteurs du territoire (programmation Contrat de Ville). Cette programmation sera examinée par le Comité Technique qui conduit un travail de rapprochement avec les objectifs inscrits dans le contrat de ville et s'assure de leur cohérence. Les propositions financières du Comité Technique seront ensuite validées par le Comité de Pilotage. Il est prévu, annuellement, un appel à projets initial et un complémentaire qui permettront les ajustements nécessaires et une souplesse propre à faciliter l'accès aux fonds spécifiques y compris pour les acteurs non recensés à la première phase de programmation (en Annexe : 1ère Programmation annuelle 2015).

S'agissant des actions structurantes portées par les principaux acteurs du territoire, il sera proposé de mener une démarche de convention pluriannuelle d'objectifs (CPO).

L'annexe financière sera mise en place. Elle a vocation à être renseignée annuellement. Il est toutefois souhaitable que chacun des partenaires, au-delà de son engagement pour l'année en cours, fixe une cible pour les années 2016 et 2017. L'annexe financière au contrat de ville a pour seul objet la formalisation des engagements des partenaires. Elle constitue, à ce titre, un outil essentiel dans le cadre du suivi des contrats de ville. Elle ne vise pas, en revanche, à décrire les actions, lesquelles feront l'objet, par ailleurs, de fiches-actions qui préciseront notamment leurs modalités de mise en œuvre et les indicateurs permettant leur évaluation.

Pacte financier et Dotation de Solidarité Communautaire

La mise en place d'une politique active de solidarité communautaire et la mutualisation des ressources financières et fiscales à l'échelle de l'intercommunalité. Tout établissement public de coopération intercommunale signataire d'un contrat de ville définit les objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités financières et fiscales à travers la signature d'un pacte financier et fiscal de solidarité. Ce pacte est élaboré lors de la signature du contrat de ville en concertation avec les communes membres et vise à réduire les disparités de charges et de recettes entre celles-ci. Il peut mobiliser l'ensemble des leviers d'action possibles : mutualisation des recettes et des charges, mécanismes de révision des attributions de compensation, fonds de concours, dotations de solidarité, critères du fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC), etc. À défaut d'avoir élaboré un tel pacte ou de s'engager à l'élaborer dans la première année de mise en œuvre du contrat de ville, une dotation de solidarité communautaire devra obligatoirement être mise en place par l'EPCI.

Observations et évaluation

Toute démarche de projet suppose la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation. Dès lors que des objectifs sont fixés et des actions programmées pour répondre à une problématique, il est logique de prévoir les indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des actions et leur influence sur la situation constatée.

Pour autant, les démarches de Politique de la Ville souffrent bien souvent d'un manque en matière d'évaluation, principalement du fait de l'objet même de la stratégie. En effet, les facteurs en cause sont bien souvent humains et subjectifs, sur des thématiques d'ambiance et d'implication, qui s'accordent mal avec des indicateurs chiffrés.

Malgré ces difficultés, qui ne sont pas propres à l'agglomération viennoise, il est proposé d'aller plus loin dans le dispositif d'évaluation et de se doter d'un outil de mesure.

Les tableaux de bord n'ont en revanche pas été réalisés comme prévu. La définition d'indicateurs pertinents et surtout leur suivi sont une faiblesse constatée de la plupart des démarches de projet. Si personne ne conteste leur utilité, force est de constater que la dynamique et la motivation de leur définition, au moment de l'écriture du projet, résiste mal au temps et aux priorités, faisant de la collecte des renseignements une obligation que peu font avec entrain. L'exercice de collecte des renseignements chiffrés des indicateurs a ceci d'intéressant qu'il permet, même quand il est fait trop tard, de constater que certains indicateurs sont mal définis et, bien souvent, trop nombreux.

Il est proposé de poursuivre dans la mise en œuvre progressive de la culture de l'évaluation en se servant de la base qui a été réalisée et qui participe à une compétence collective de plus en plus présente. ViennAgglo s'est doté d'un outil de suivi d'indicateurs (IVOIRE) pour le suivi de l'ensemble de ses actions.

Il importe d'être très vigilant sur la nécessité (voire l'obligation) de prévoir des indicateurs de suivi et de résultats des actions ainsi que sur la définition, souvent trop imprécise, de ces indicateurs.

Le dispositif IVOIRE

Il s'agit d'une application disponible par internet, spécialement développée pour ViennAgglo. Le dispositif est baptisé IVOIRE (**I**ndicateur **V**iennagglo **O**bservato**I**RE).

Il s'agit d'un système qui se veut très simple et qui doit accueillir l'ensemble des indicateurs nécessaires au suivi des actions de ViennAgglo et pouvant également intégrer des indicateurs de territoire. La bonne utilisation de cet outil suppose qu'il ne soit pas en concurrence avec d'autres



dispositifs et que les services l'utilisent régulièrement.

La liste des indicateurs peut être traduite en graphique et servira également à la réalisation de tableaux de bord regroupant plusieurs indicateurs d'une même thématique.

Les indicateurs

Il est proposé de mener une démarche de définition d'indicateurs chiffrés pour chaque objectif stratégique. Ainsi, chaque action déposée devra se rapporter à l'un des objectifs stratégiques et, par là même, à un ou plusieurs indicateurs.

La liste des indicateurs a vocation à être définitive avec la programmation complémentaire 2015. Elle figure en annexe au stade de la programmation initiale.

Ce travail de définition des indicateurs sera complété par la mise à jour des données chiffrées concernant chaque quartier. Il importe que ces données soient cohérentes entre elles, dans leur définition, leur source et leur date de référence.

Modalités d'adaptation et introduction de mesures correctives

Le comité de pilotage mettra en place annuellement un plan d'actions avec un pilote, un recensement des dispositifs mobilisables (de droit commun ou spécifiques) ainsi que des indicateurs de suivi qui pourront se baser sur ceux prévus dans le point de vue de l'Etat mais d'autres indicateurs pourront être prévus ». Ce plan d'action conduira à l'élaboration de l'appel à projets annuels»

La durée du contrat

Le présent contrat de ville de l'agglomération du Pays Viennois est établi pour une durée de 5 années, de 2015 à 2020

Révision du contrat

Afin que le contrat de ville conserve un maximum de pertinence et d'actualité, le comité de pilotage pourra étudier toute proposition d'évolution, par voie d'avenant, qui lui sera faite afin de prendre en compte :

- la législation et la réglementation
- le contexte urbain local
- une potentielle réforme territoriale

Signataires

Pour ViennAgglo

Le Président,
Thierry KOVACS

PO.

Pour la Préfecture de l'Isère

Le Préfet,
Jean Paul BONNETAIN

Pour la Région Rhône-Alpes

Le Président,
Jean-Jack QUEYRANNE

Pour le Département de l'Isère

Le Président,
Jean-Pierre BARBIER

Pour la Ville de Chasse sur Rhône

Le Maire,
Claude BOSIO

Pour la Ville de Pont Evêque

Le Maire,
Martine FAITA

Pour la Ville de Vienne

Le Maire,
Thierry KOVACS

Pour la Caisse d'allocations familiales de l'Isère

Le Directeur,
Claude CHEVALIER

Pour Advivo

Le Président,
Thierry KOVACS

Pour l'OPAC 38

La Directrice générale,
Isabelle RUEFF

Pour l'association des bailleurs sociaux d'Isère ABSISE

Le Président,
Frédéric ROLLAND

Monsieur le Procureur de la République
Matthieu BOURRETTE

Pour l'Agence Régionale de Santé
La Directrice Régionale,
Véronique WALLON



Pour Pôle emploi
Le Directeur Régional,
Jean BASSERES



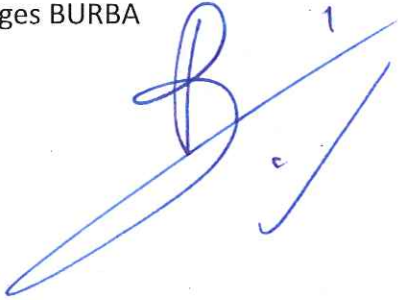
Pour la Caisse des dépôts et Consignations
Le Directeur Régional,
Patrick FRANCOIS



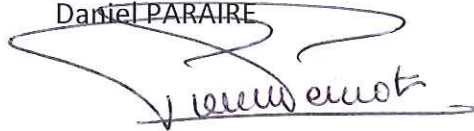
Pour l'Académie de Grenoble
Le Recteur,
Daniel FILÂTRE



Pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Le Président,
Georges BURBA



Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère
Le Président,
Daniel PARAIRE



Liste des annexes

ANNEXE I – Cartes des quartiers prioritaires

ANNEXE II – Bilans détaillés du CUCS

ANNEXE III – Lettre du 26 mai 2015 – quartiers de veille active

ANNEXE IV – Equipements et services des quartiers vécus

ANNEXE V – Détail des objectifs stratégiques par quartier – pilier Cadre de Vie et Renouveau Urbain

ANNEXE VI – 1^{ère} programmation 2015

ANNEXE VII – Annexe financière au contrat de ville

ANNEXE VIII – Axes transversaux

ANNEXE IX – Plan Local de Santé Publique

ANNEXE X – Indicateurs par objectif stratégique

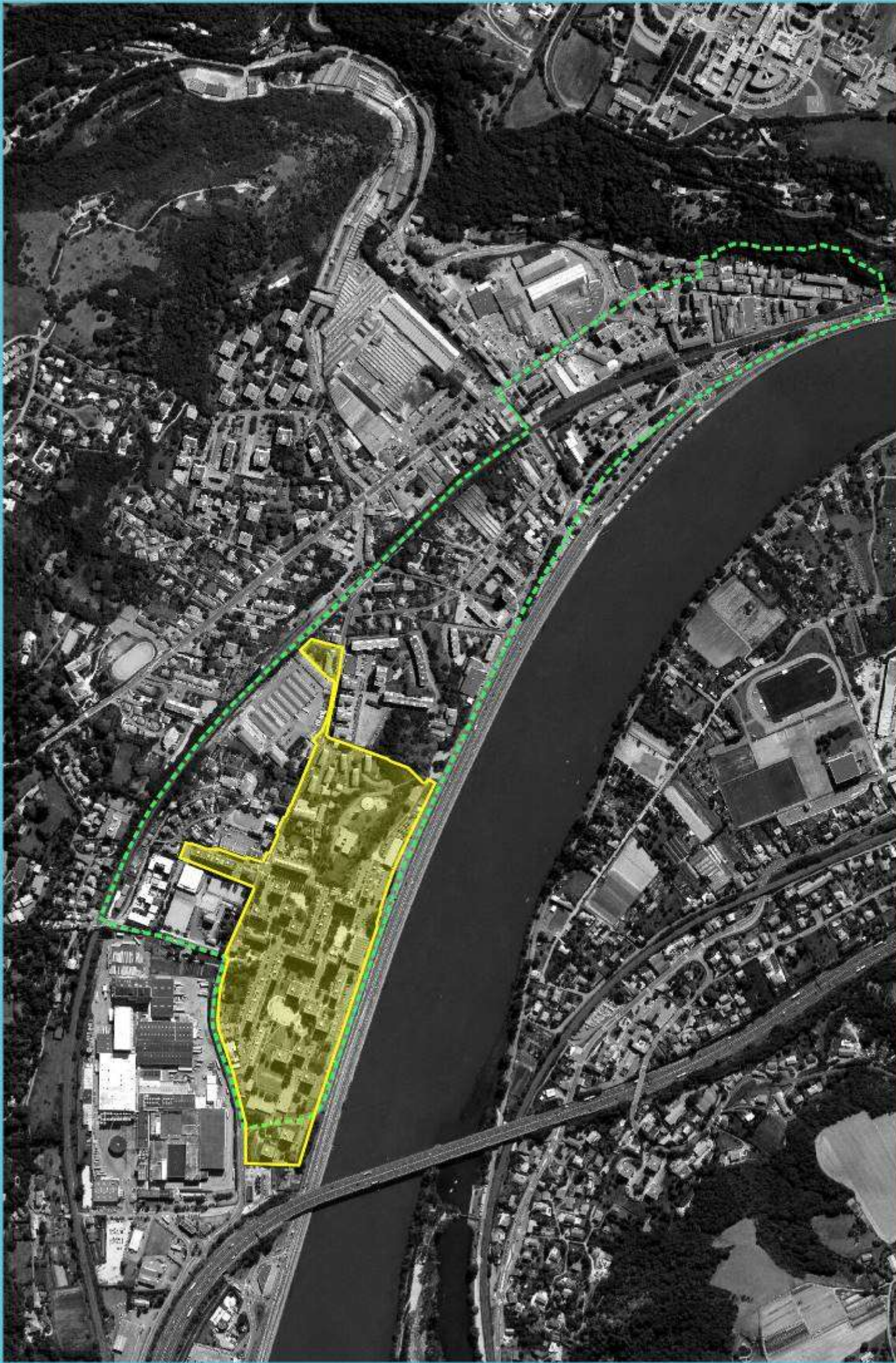
ANNEXE XI – Contribution d'Absise, représentant les bailleurs sociaux de l'Isère

ANNEXE XII – Pacte financier et fiscal

ANNEXE XIII – Convention d'exonération de TFPB

ANNEXE XIV – Convention mixité sociale

ANNEXE I- Cartes des quartiers prioritaires

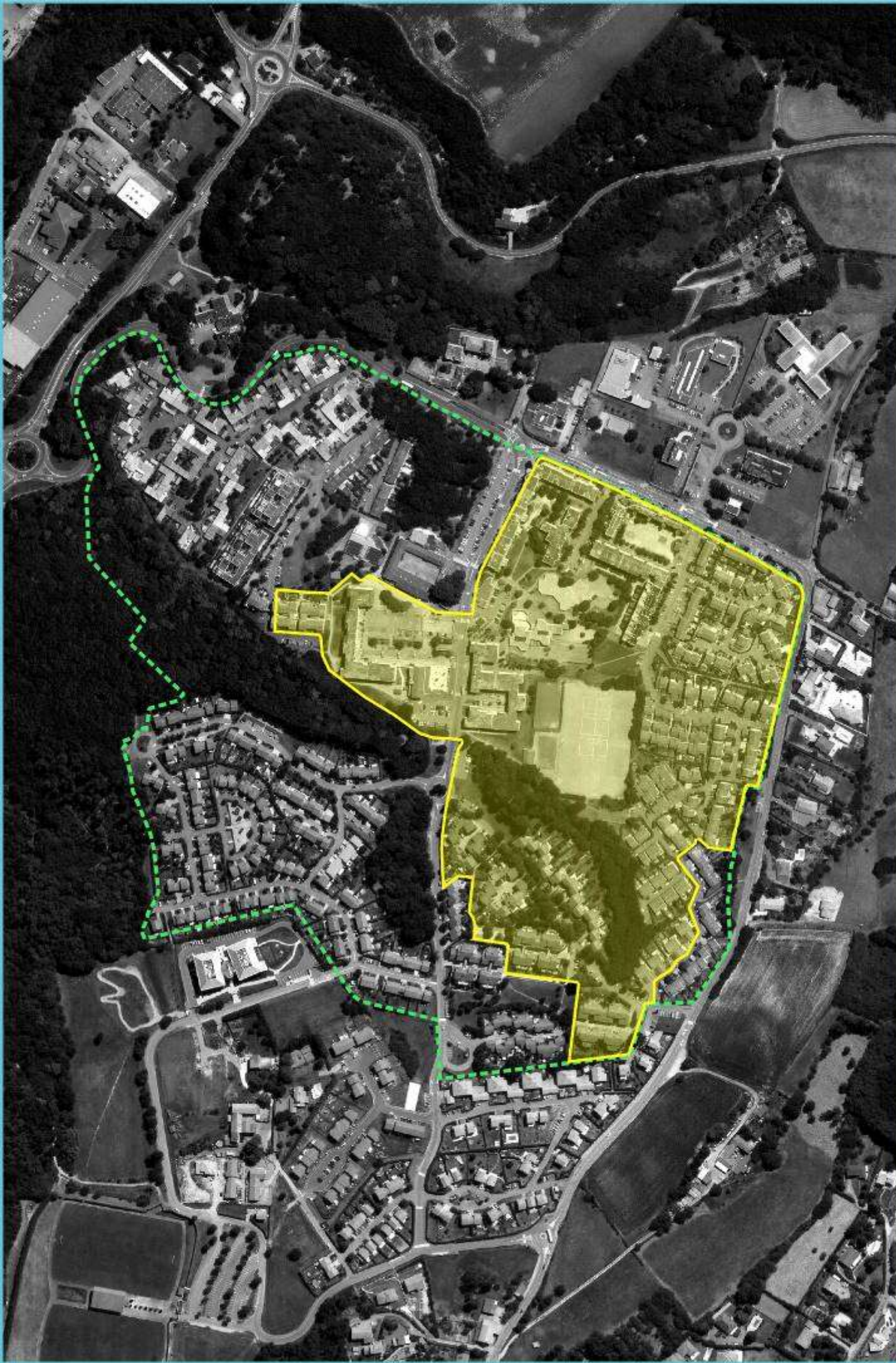


0 100 200 m

VIENNE - Grand Estressin

ViennAgglo Service I&D - Novembre 2014 // SMIPE Orthezphilo 2009

 Nouveau périmètre
 Ancien périmètre



VIENNE - Malissol

 Nouveau périmètre
 Ancien périmètre

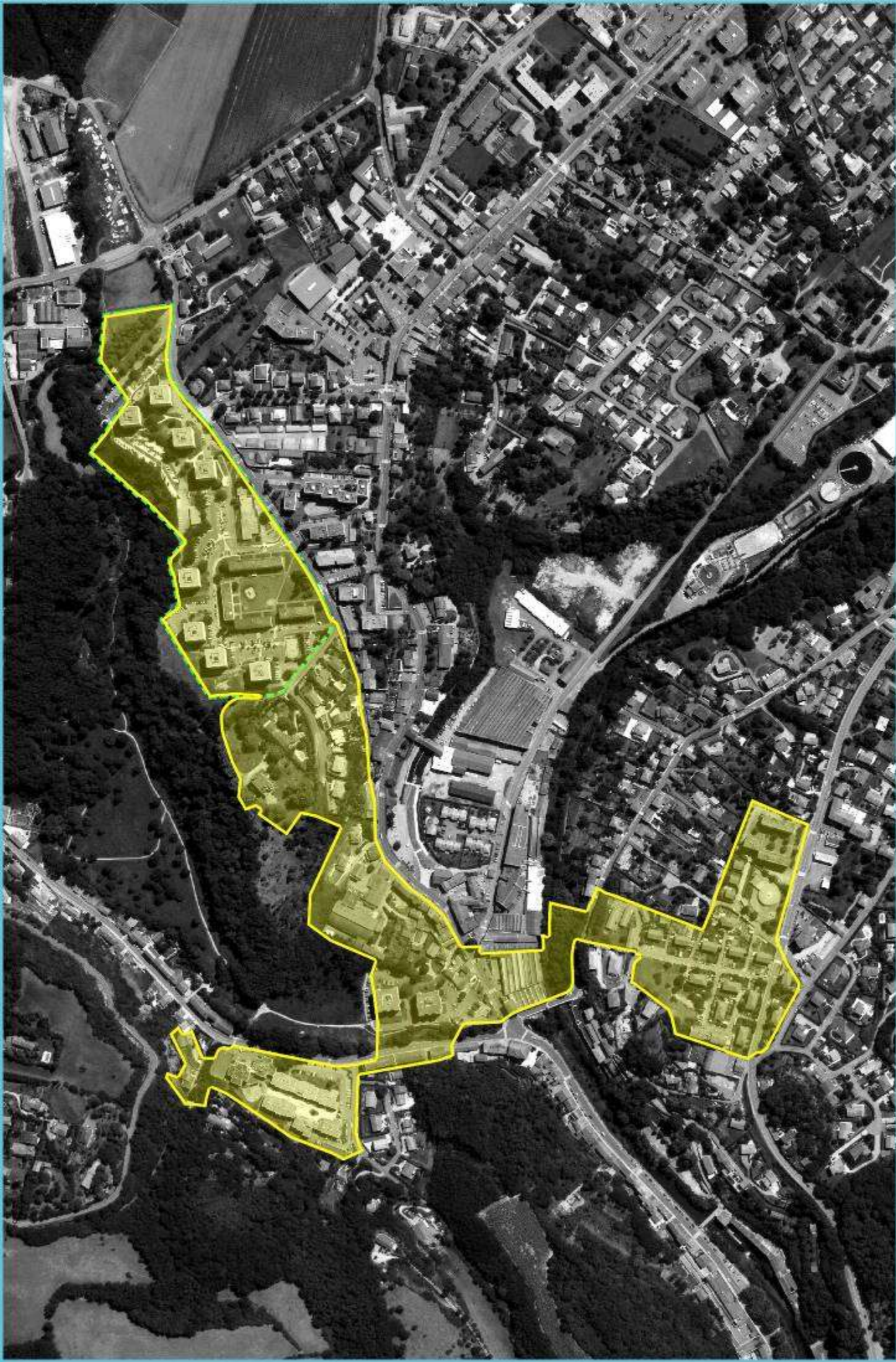


0 100 200 m

VIENNE - Vallée de la Gère
ViennAgglo Service ICS&D - Novembre 2014 // SMI&P Orthophoto 2009

 Nouveau périmètre
 Ancien périmètre


ViennAgglo



0 100 200 m



© Ville de ViennAgglo - Service URB - novembre 2014 / 54022 01/04/2015 2015

VIENNE/PONT EVÊQUE

Cancanne - Les Genêts - Charlemagne

 Nouveau périmètre
 Ancien périmètre



0 100 200 m

CHASSE SUR RHÔNE - Barbrière le château

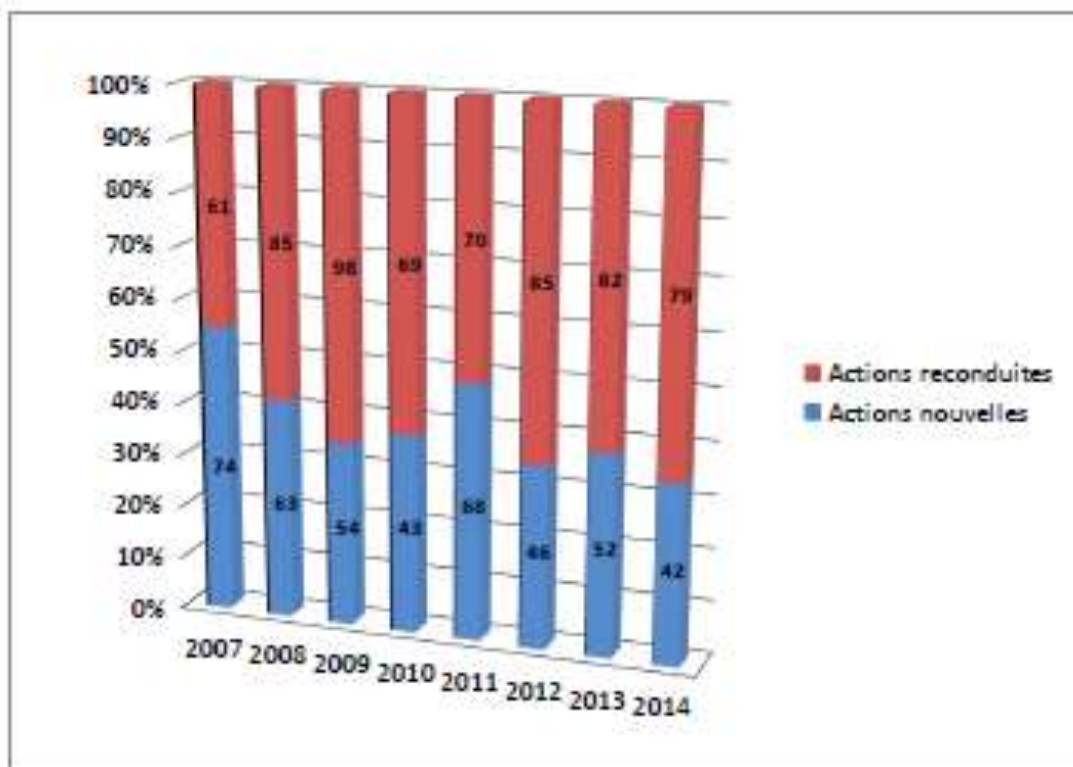
ViennAgglo Service JE&D - Novembre 2014 // SMER Deltaplan 2009

 Nouveau périmètre
 Ancien périmètre

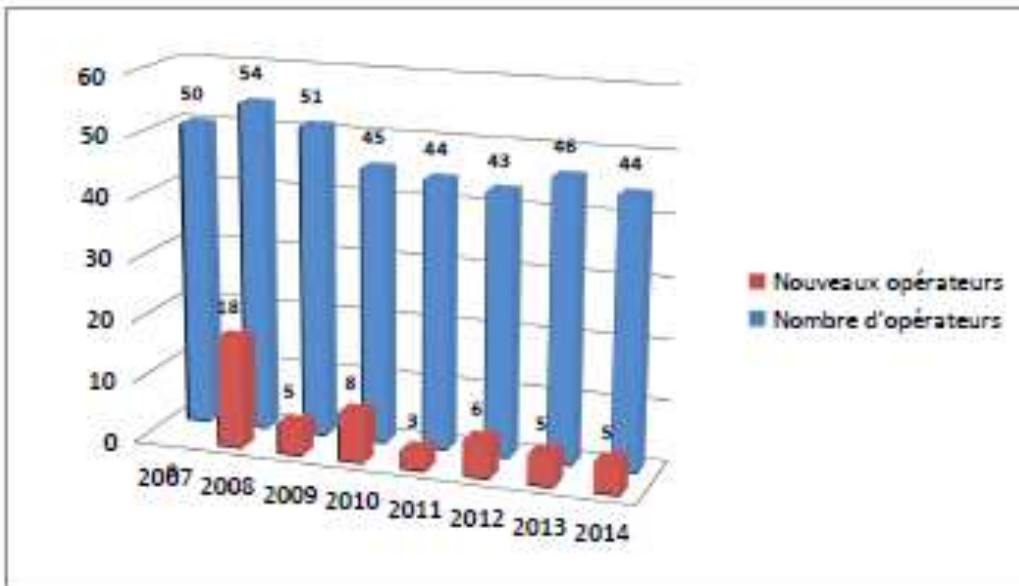
ANNEXE II- Bilans détaillés du CUCS



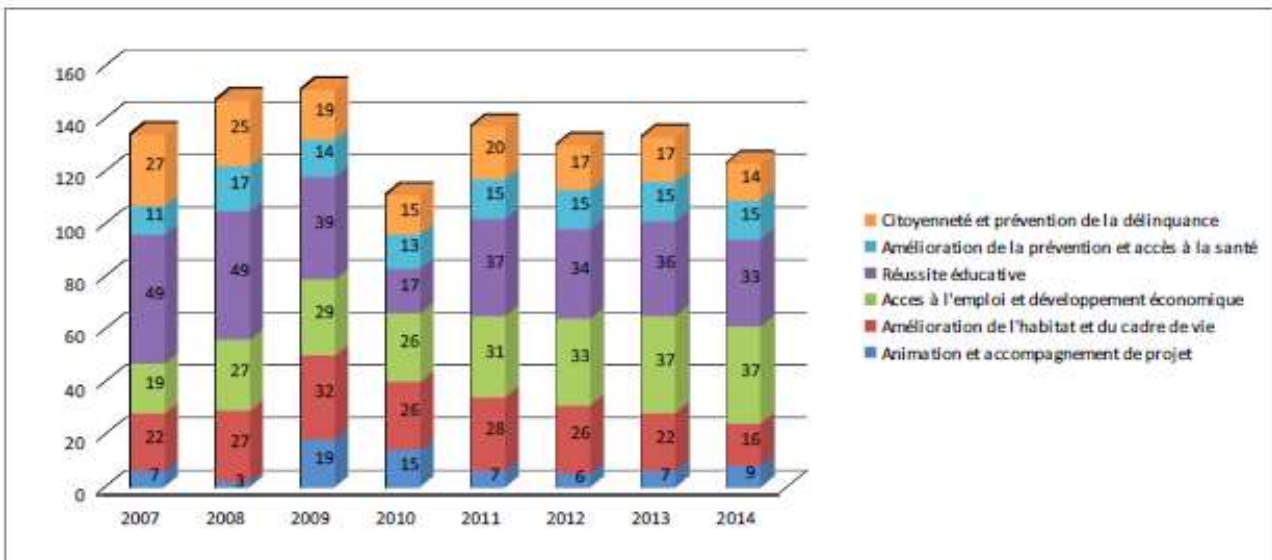
Coût des actions / financement CUCS



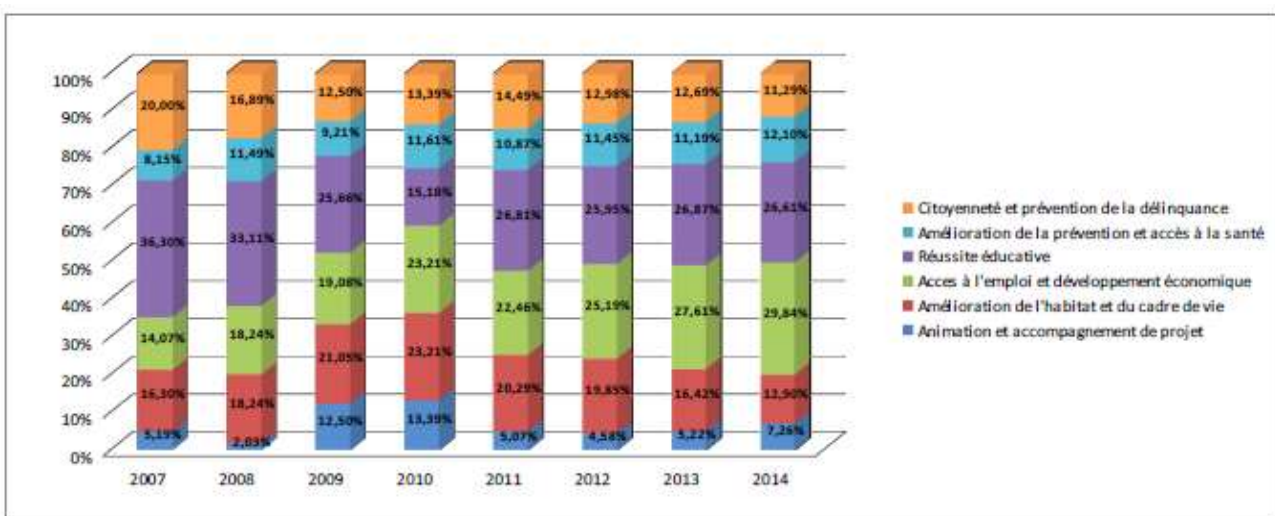
Actions reconduites / Actions nouvelles



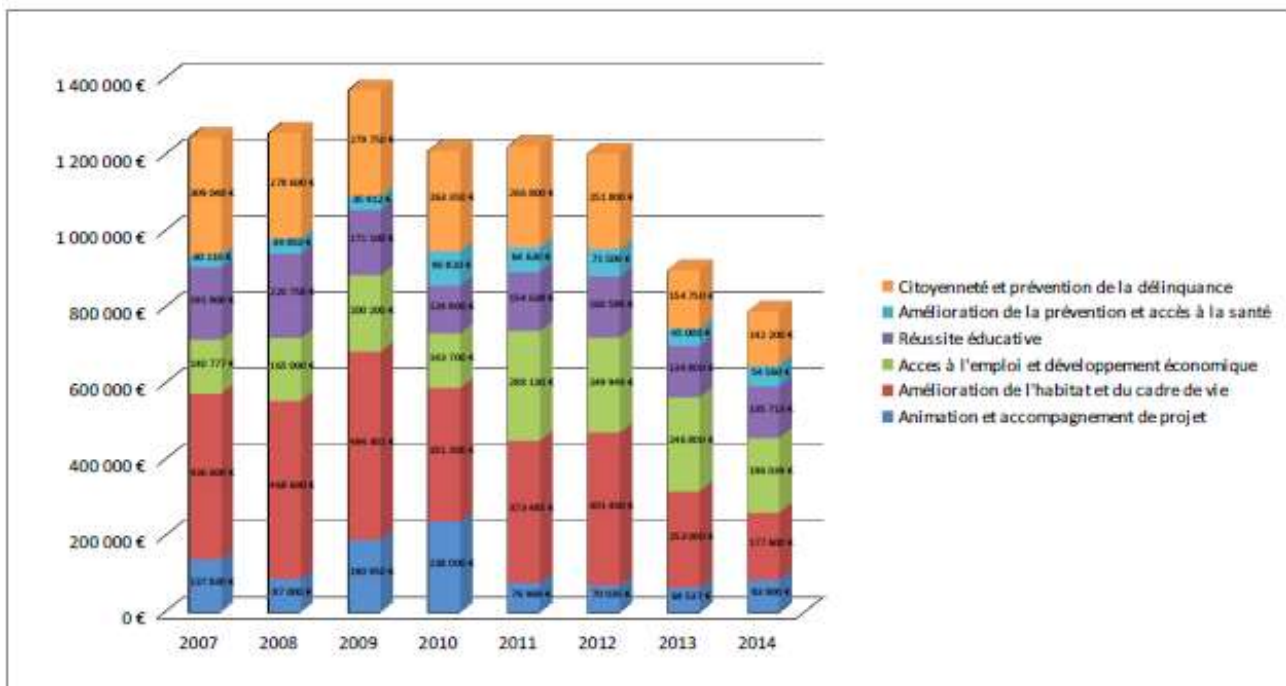
Opérateurs / Nouveaux opérateurs



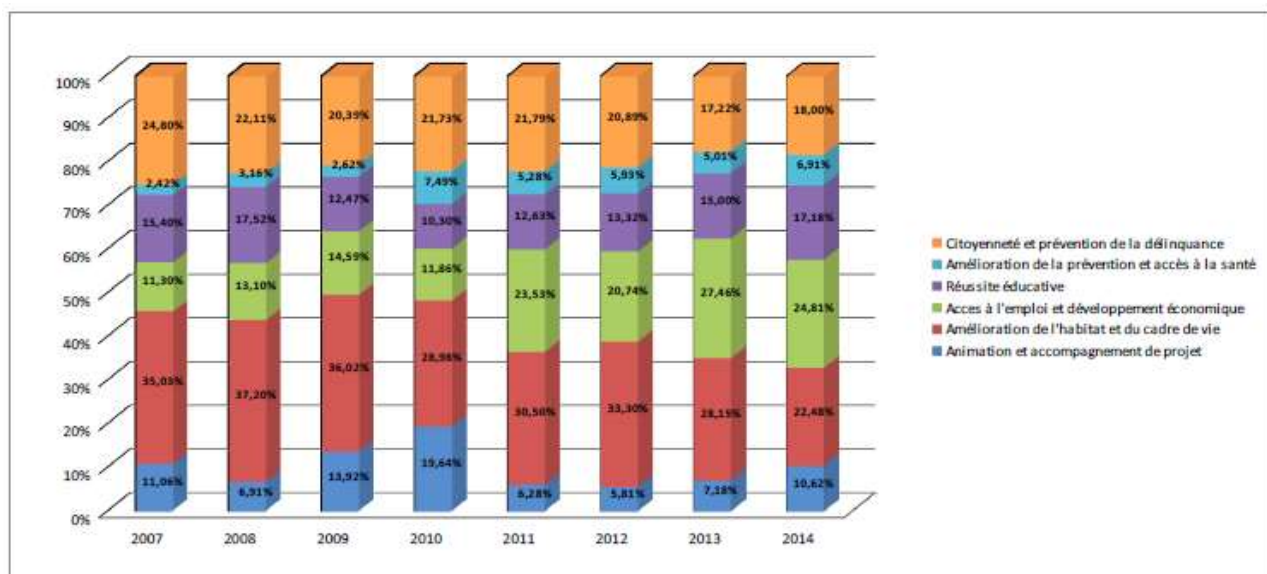
Actions retenues/ thématiques (nombre)



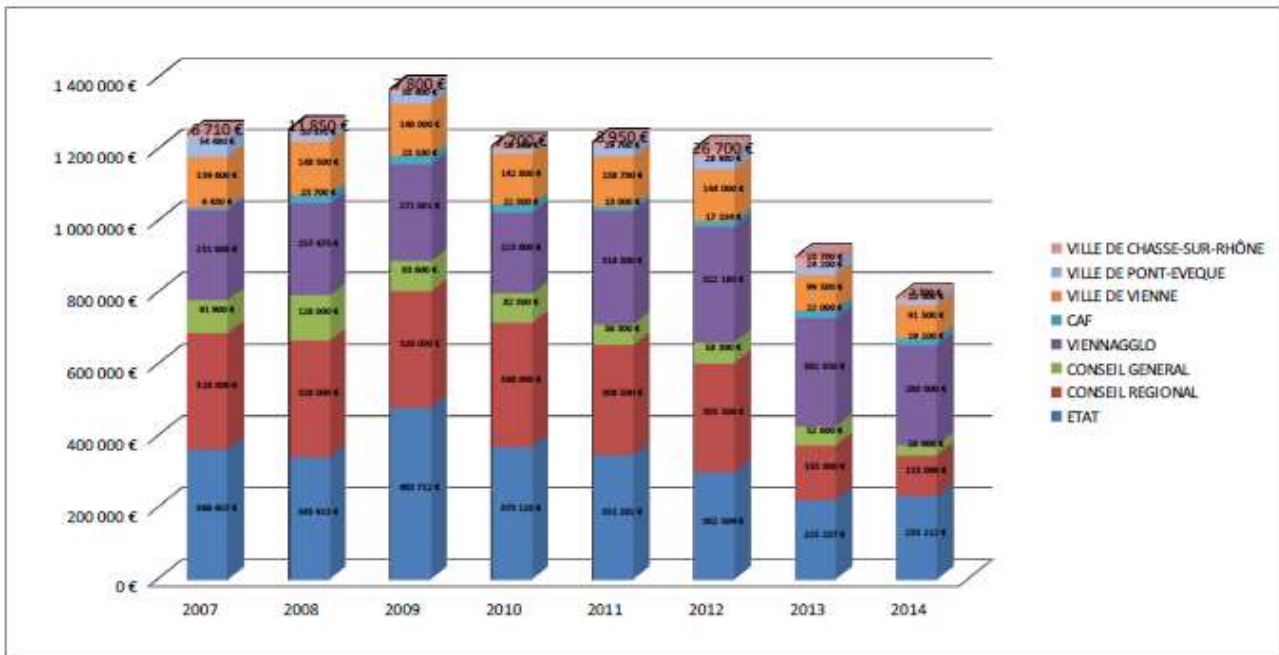
Actions retenues/thématiques (%)



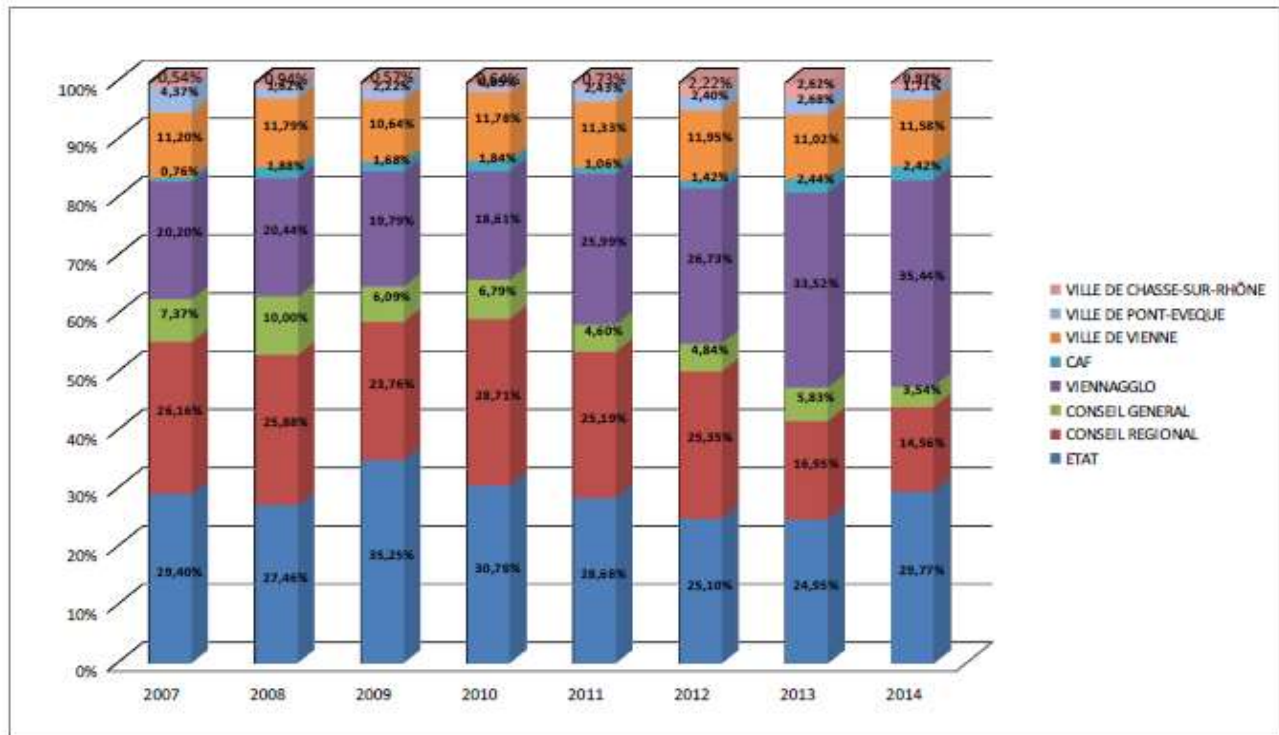
Financements CUCS accordés / thématiques (montant)



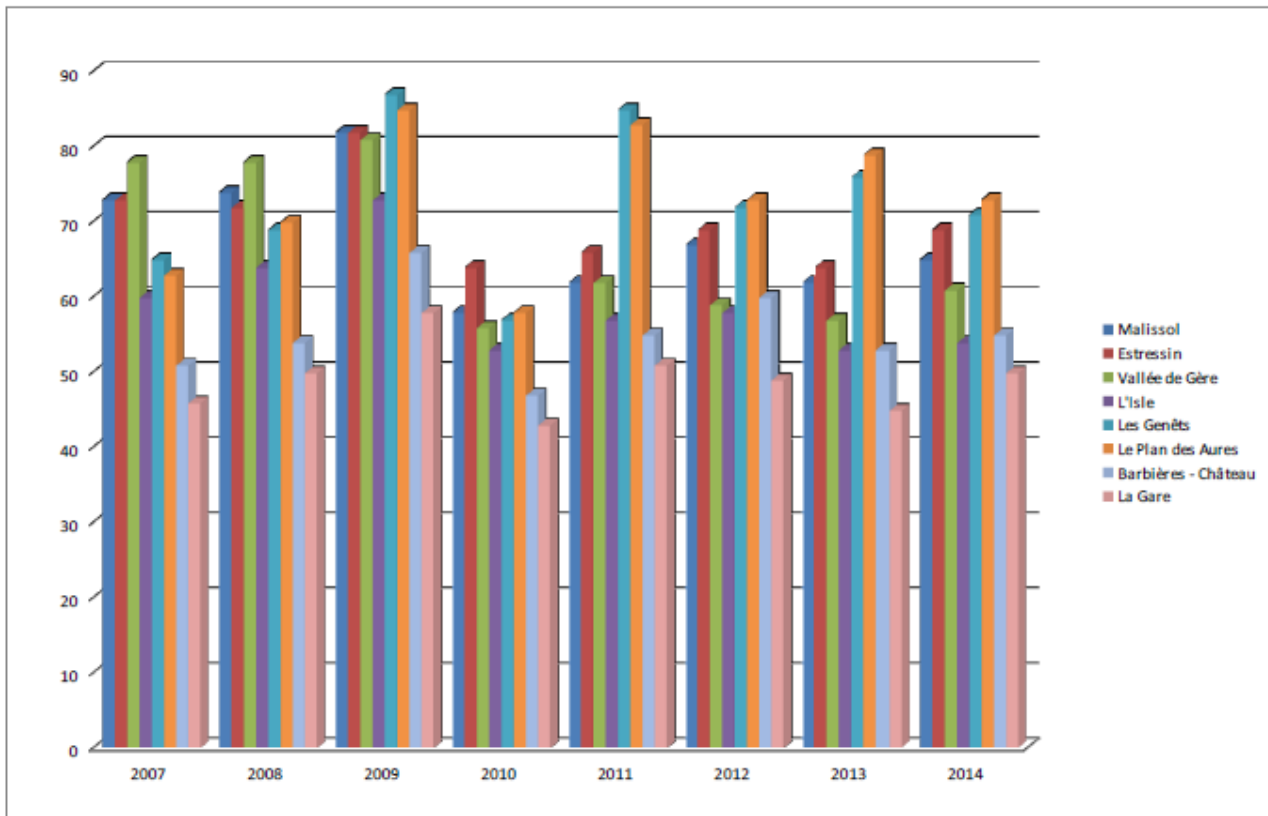
Financements CUCS accordés / thématiques (%)



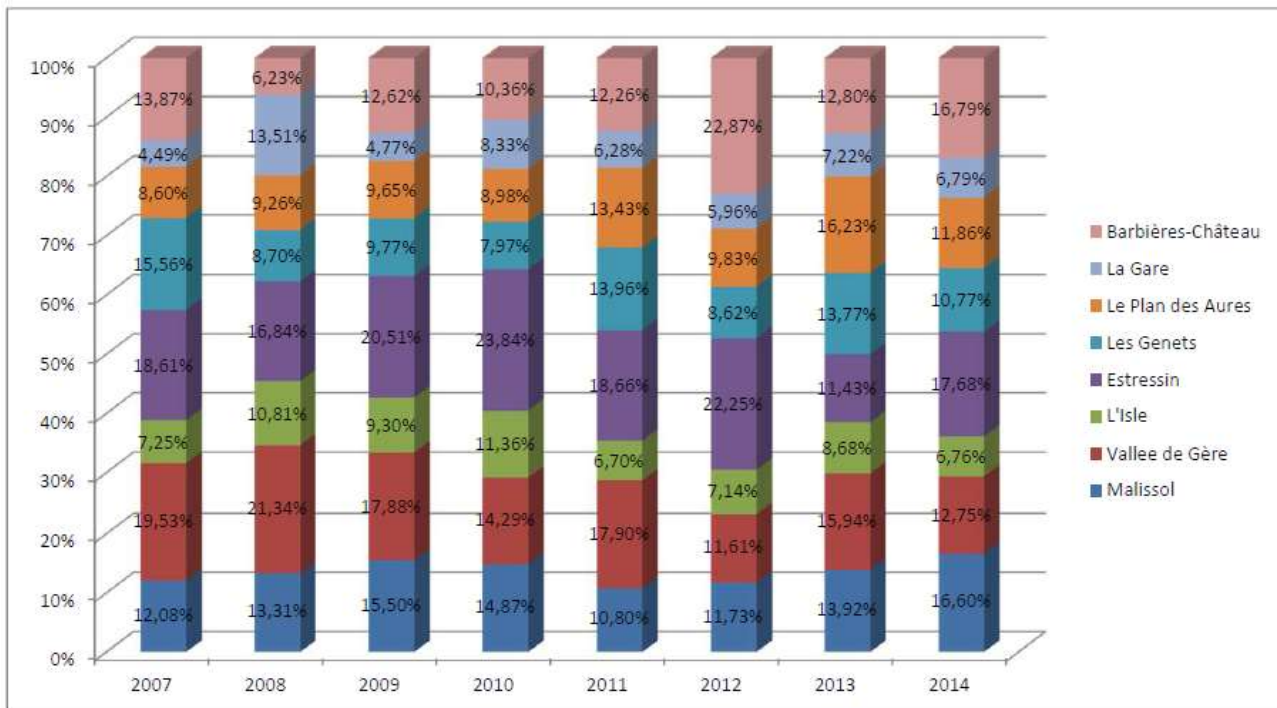
Financement CUCS accordés / financeurs (montant)



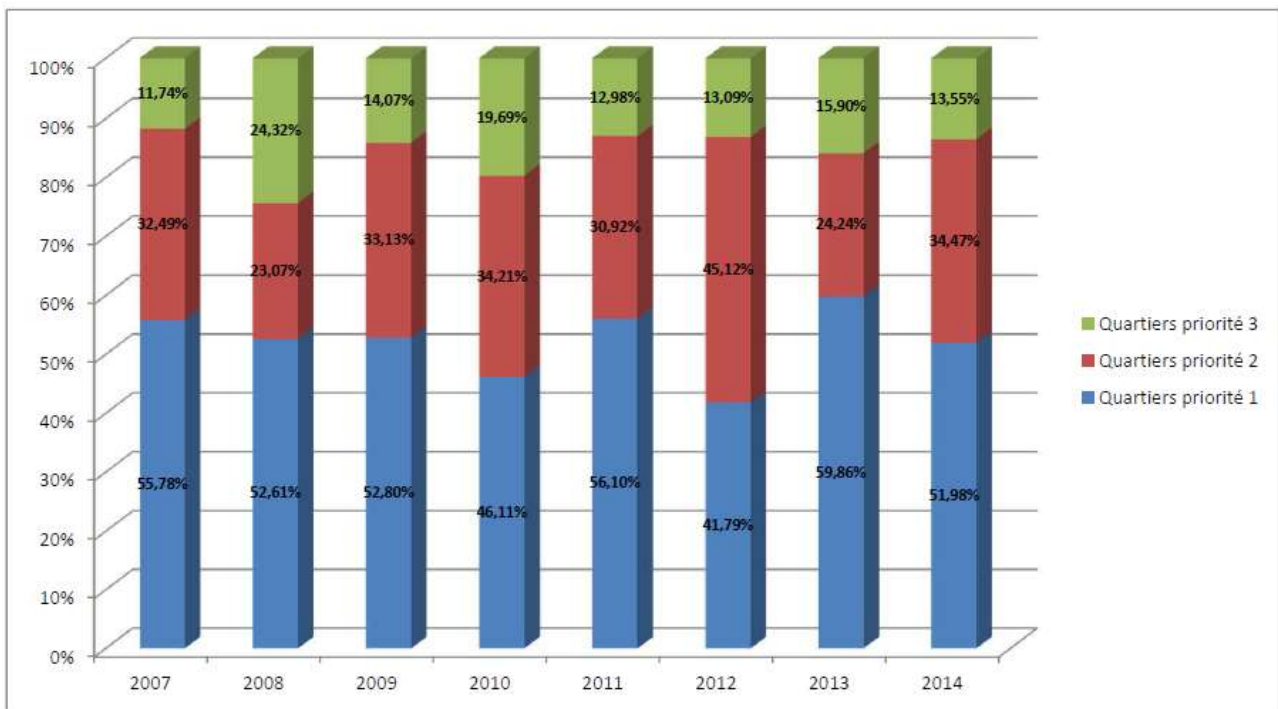
Financement CUCS accordés / financeurs (%)



Actions retenues/ quartiers



Financements CUCS accordés / quartiers



Financements CUCS accordés / catégorie de quartiers

ANNEXE III – Lettre du 26 mai 2015 – Quartiers de Veille active



PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère

Mission Coordination Intercommunale
Politiques Sociales et Emploi
Affaire suivie par : Josiane PIAZZO
☎ 04 76 60 33 70
email : josiane.piazzo@isere.prf.gouv.fr

Grenoble, le 26 MAI 2015

Monsieur le Président,

Par lettre du 31 mars 2015 vous avez appelé mon attention sur la refonte de la nouvelle géographie prioritaire et les travaux conduits concernant la délimitation des quartiers prioritaires.

J'ai bien pris note de votre demande d'inscription au titre des quartiers de veille active des territoires :

- Vienne – Quartier Estressin – hors quartier prioritaire
- Vienne- Vallée de La Gère - hors quartier prioritaire
- Vienne – Maillesot - hors quartier prioritaire
- Vienne – Quartier de l'Isle
- Vienne/Pont Evêque – Les Genêts - hors quartier prioritaire
- Pont-Evêque Plan des Aures - hors quartier prioritaire
- Chassé sur Rhône – Garbières - hors quartier prioritaire

Je vous informe de mon accord pour leur inscription dans le contrat de ville de Viennaggio.

Telles sont les précisions dont je souhaitais vous faire part.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

bien à vous,

Le Préfet

Jean-Paul BONNETAIN

Monsieur Thierry KOVACS
Président de Vienne Agglo
30 avenue du Général Leclerc
Espace Saint Germain
BP 263
38217 VIENNE CEDEX

→ S/C de Mme le Sous-Préfet de Vienne



ANNEXE IV - EQUIPEMENTS ET SERVICES des QUARTIERS VECUS

Services au public

Accueil de jour Midi partage	15 Place Saint-Louis, 38200 Vienne
ACFAL	17, quai Jean Jaurès 38200 VIENNE
Agence pour la Réussite Educative du Pays Viennois	Espace Saint Germain Bât. Antarès 30 avenue Général Leclerc - 38
Arche du 27	rue des clercs 38200 Vienne
Bureau information jeunesse	2, cours briller 38200 VIENNE
CAMSP "La petite cabane"	2, place des Allobroges 38200 Vienne
CARSAT / CPAM	Place St Pierre 38200 Vienne
CCAS de Chasse sur Rhône	Place Jean Jaurès 38670 Chasse sur Rhône
CCAS de Pont Evêque	Place Claude Barbier 38780 Pont Evêque
CCAS de Vienne	1, passage St Antoine 38200 Vienne
Centre Hospitalier Lucien Hussel	7, Mont Salomon 38209 Vienne Cédex
Centre Psychothérapique Parents/Bébé	1, place des Allobroges 38200 Vienne
Centre social des Barbières	9 rue Pierre Mendès 38670 Chasse sur Rhône
Centre social Estressin	13 rue du 24 Avril 1915 38200 Vienne
Centre social Malissol	12 avenue Jean de la Fontaine 38200 Vienne
Centre social Vallée de Gère	9 rue Victor Faugier 38200 Vienne
Centre socio culturel Pont Evêque	6 rue Louis Leydier 38780 Pont Evêque
CIDAG/CIDDIST	10, rue Albert Thomas 38200 Vienne
CIO	6, rue des Célestes 38 200 Vienne
CMP (Adultes)	9, rue des Carmes 38200 Vienne
CMP (Adultes)	CH L. Hussel 7, Mont Salomon 38209 Vienne Cédex
CMP (Enfants)	1, place des Allobroges 38200 Vienne
CMS	6, rue des Célestes 38200 Vienne
Collège Grange	279 montée Bon Accueil 38 200 Seyssuel
Collège Ponsard	1, place André Rivoire 38 200 Vienne
Département de l'Isère (Aide Sociale à l'Enfance)	12, boulevard Eugène Arnaud 38200 Vienne
Département de l'Isère (Centre Médico social)	Rue Louis Leydier 38780 Pont Evêque
Département de l'Isère (Centre Médico social)	218 avenue François Mitterand 38670 Chasse Sur Rhône
Département de l'Isère (Centre Médico social)	12, bd Eugène Arnaud 38 200 Vienne
Département de l'Isère (Centre Médico social)	3 place Lacépède 38 200 Vienne
Foyer des jeunes travailleurs	4 passage Saint-Antoine 38200 Vienne
GRETA nord isère	Lycée Ella Fitzgerald - Rte nationale BP 40 - 69560 St-Romain-en-G
Groupe scolaire Jacques Yves Cousteau	Chemin du Plan et de la Feyta 38780 Pont Evêque
Jazz à Vienne	21, rue des célestes - 38200 Vienne
Lycée Ella Fitzgerald	BP 40 69560 St Romain en Gal
Lycée Galillée	124 avenue du Général Leclerc 38200 Vienne
Maison de la mobilité	Place Pierre Sépard 38200 Vienne
MARS	4, rue Emile Romanet 38200 Vienne
MDA / RAIR	4, rue Emile Romanet 38200 Vienne
MFR Eyzin-Pinet	R 393 montée Marniere 38780 EYZIN PINET
MISSION LOCALE	9, rue Laurent Florentin 38200 Vienne
Régie interquartiers de Vienne	Bat. 7 résidence St Martin II 38200 VIENNE

SPIP
SSIAD 2 cantons de Vienne

9, quai Claude Bernard 38200 Vienne
1, passage St Antoine 38200 Vienne

Equipements publics :

Bibliothèque municipale de chasse-sur-Rhône
Médiatèque Boris Vian
Médiathèque le Trente
Régie autonome du Théâtre de Vienne

289 rue du sentier 38670 chasse-sur-Rhône
place Claude Barbier 38780 Pont-Evêque
30 av. Gl leclerc 38200 Vienne
4 Rue Chantelouve, 38200 Vienne

Opérateurs associatifs :

Académie d'Aïkido de Pont-Evêque
ADATE
ADIE
ADPAH
ADSEA 38 - Sauvegarde de l'Enfance
AFIJ
AFIPAEIM
ALPIES
APPEVE
APRESS
ASSFAM
Association Méli Mélo
ASTI
Bien vivre à Malissol
Cap Emploi
Caravane des dix mots
Centre ressource illettrisme de l'Isère
CHRS "L'Accueil"
CIBC
Club Léo Lagrange
CREA PLUS
CROIX ROUGE FRANCAISE
CS Vienne - Saint-Romain
CSAPA "SAM"
Déclic Interim
Ecole de la deuxième chance
EMMAÜS
Envie de Vienne
Espace Pandora
Estress'un avenir
Fourneaux extraordinaires
GEIQ BTP
GEM "Main dans la Main"
HABITAT ET HUMANISME
IDEAL
IFIP Conseil

6 Rue Louis Leydier Centre Social De Pont Eveque 38780 Pont Eveque
7, rue de Gère - 7, Résidence St Martin 38200 Vienne
5, passage Saint-michel 38300 BOURGOIN-JAILLIEU
14, rue E. Romanet 38200 Vienne
15, rue Parmentier 38200 Vienne
espace jeune - 20 place Charlie Chaplin 38300 BOURGOIN-JAILLIEU
4, plan des Aures 38780 Pont Evêque
185 Rue Jean Voillot, 69100 Villeurbanne
CHL L. Hüssel - 7, Mont Salomon 38207 Vienne Cédex
Tribunal Gde Instance 16, place Ch de Gaulle 38200 Vienne
Résidence Cuvrière - 21, rue Jacquard 38200 Vienne
14 plan des aures 38780 Pont Evêque
2bis, place St Paul 38200 Vienne
Centre social de Malissol - La Ferme - 38200 Vienne
Place drapière quartier St Martin 38200 Vienne
165, avenue de Saxe 69003 Lyon
Le Patio - 97 Galerie de l'Arlequin 38100 Grenoble
1, quai Anatole France 38200 Vienne
Espace St Germain - 30, av. du général Leclerc 38200 VIENNE
2, impasse St laurent 38200 Vienne
L'Odyssée 49 av. berthelot 38200 Vienne
22, rue Voltaire 38200 Vienne
Mairie de Vienne - Place de l'Hotel de Ville - 38200 Vienne
4, rue Perrouillère 38200 Vienne
4, rue Docteur paul Sage 38110 LA TOUR DU PIN
5 cours verdun 38200 Vienne
5, avenue Marcellin Berthelot 38200 Vienne
3 Cours Marc-Antoine Brillier, 38200 Vienne
165, avenue de Saxe 69003 Lyon
Centre social Louis Van Herk - Place du 19 mars 1962 - 38200 Vienne
Rue Wagner BATIMENT LE CHÂTEAU 38670 Chasse sur Rhône
espace marcel Noyer 38550 ST MAURICE L'EXIL
49, avenue Marcellin Berthelot Bât. Odyssée 38200 Vienne
Maison de la Traille 40ter, rue Vimaine 38200 Vienne
9, rue du 11 novembre 38200 VIENNE
20 r Doct Bordier 38100 GRENOBLE

IFRA	82 rue Anatole France 38100 GRENOBLE
IME La Batie	Mont Salomon 38 200 Vienne
ITEP	75, rue Lafayette 38200 Vienne
La Sénégaloise	432, chemin de la Viallière - 38780 Pont Evêque
L'école des grimpeurs	10 rue de Charavel - Bâtiment Fuchsia - 38200 Vienne
Les derniers samaritains	LCR du plan des Aures
Les Jardins Extraordinaires	Centre social Chasse s/ Rhône - 9 rue Mendès France - 38760 Cha
Les jardins familiaux	Les genêts - 38780 Pont Evêque
L'Escale formation	59 quai Claude bernard 38200 VIENNE
LOCOMYSIC	4 Rue Joseph Martin, 38200 Vienne
Maison de la Traille	40Ter rue Vimaine - 38200 Vienne
MANZANILLO	Chez Meunier 38780 Estrablin
MESSIDOR	za Les Forges rue René Sibille 38780 Pont Evêque
MJC de Vienne	2 Rue Laurent Florentin, 38200 Vienne
Mobil' Emploi	151 rue du Granier 73230 SAINT ALBAN LEYSSE
Nos quartiers ont du talent	101 BOULEVARD MARIUS VIVIER MERLE 69003 Lyon
Œuvres de St Joseph	19, Port de l'Ecu 38200 Vienne
Pont-Evêque Boxe	48 montée Lucien Magnat - 38780 Pont Evêque
PREVENIR	9, rue du 11 novembre 38200 Vienne
Rebond-lire	Centre socio culturel Pont Evêque - 6 rue Louis Leydier 38780 Pont
REGAIN	4 rue Belin 38000 GRENOBLE
Relais Enfants Parents de l'Isère	41 rue du Vercors 38000 Grenoble
Relais Enfants Parents de Lyon	20 B Avenue Felix Faure - 69007 Lyon
RESTOS DU CŒUR	34, rue Victor Faugier 38200 Vienne
RIVHAJ	9, rue laurent florentin 38200 Vienne
RMC Vienne	77, avenue du Général Leclerc 38200 Vienne
Saint-Ange développement	114 av. GI Leclerc 38200 Vienne
SAMSAH SERDAC ALHPI	3, rue de la Dentellière 38080 L'Isle d'Abeau
Sauveteurs Secouristes du Pays Viennois	195 Z.A. De Remoulon 38780 PONT-EVÊQUE
SECOURS CATHOLIQUE Français	23, avenue Marcellin Berthelot 38200 Vienne
SECOURS POPULAIRE Français	11, rue du 24 avril 1915 38200 Vienne
SESSAD "Les 7 collines"	Les jardins de ville 12, boulevard Asiaticus 38200 Vienne
Subway	Centre social d'Estressin - Quai Claude Bernard - 38200 Vienne
Tambours et Clairons de Vienne	407 Route du Badoît les Dames - 38200 Vienne
Trait d'Union	57 bis, avenue Gal Leclerc 38200 Vienne
Tri Rhône-Alpes	impasse laverlochère Bat B4B 38780 Pont-Evêque
UNA	14, rue Emile Romanet 38200 Vienne
USPE	Les Mesanges II Rue Joseph Grenouillet 38780 Pont Eveque
Verneil	5 rue 11 Novembre 38200 VIENNE

ANNEXE V - Détail des objectifs stratégiques par quartier – pilier Cadre de Vie et Renouveau Urbain

Les Barbières/Château

– Les constats

- Un quartier mixte, aéré qui bénéficie d'un environnement agréable
- Une image qui s'améliore grâce aux aménagements et travaux réalisés durant la dernière contractualisation de la politique de la ville
- Un patrimoine locatif important réhabilité ces dernières années et de nouveaux programmes d'amélioration des logements à venir
- De nombreux équipements structurants et une réflexion en cours sur les équipements scolaires
- Une bonne desserte du quartier mais un bassin de vie « particulier » qui nécessite une réflexion spécifique sur les questions de mobilité
- Un quartier subissant des nuisances sonores
- Des actions et un partenariat qui se développent sur les questions de gestion quotidienne mais un travail à mener pour favoriser l'implication des habitants
- Une réflexion de restructuration urbaine à venir sur le secteur du Château pour renforcer son attractivité : dédensification, rénovation de l'habitat, interventions sur les espaces extérieurs...

– Les priorités d'intervention

- Profiter des évolutions pour engager une restructuration urbaine du secteur du château dans une approche de développement urbain et social :
 - Intervenir sur l'habitat pour renforcer l'attractivité résidentielle mais également sur les espaces extérieurs et les structures pour mettre en valeur le secteur Château
 - Poursuivre les efforts entrepris en matière de mobilité, d'ouvertures et de liaison du quartier avec la ville
- Soutenir la mise en place d'une démarche de GUSP formalisée
 - Développer le travail partenarial et favoriser la transversalité et la coordination entre tous les acteurs
 - Renforcer et développer la participation et l'implication des habitants sur cette thématique
 - Accompagner les projets structurants favorisant le mieux vivre ensemble
 - Accompagner les actions qui visent à améliorer au quotidien le cadre de vie des habitants sur les champs de la gestion et de l'entretien des espaces extérieurs et des parties communes, des déchets et des encombrants

- Favoriser l'évolution des équipements de quartier existants et favoriser la vie sociale

Malissol

– Les constats

- Un environnement de qualité mais un quartier isolé géographiquement du reste de la ville
- Un Programme de Rénovation Urbaine qui participe au changement d'image et à l'attractivité du quartier grâce à une restructuration profonde
- Des espaces et des voiries qui restent en attente d'aménagements ou de réaménagements
- Une vraie mixité de l'habitat (public/privé, individuel/collectif)
- Des équipements structurants mis en valeur et/ou réaménagés
- Une prise en compte de la question des commerces de proximité à prolonger
- Une bonne desserte en TC mais un sentiment d'isolement de la population (pas que physique).
- Une vie associative riche et une véritable implication des habitants dans la vie du quartier
- Une démarche de GUSP engagée : des dysfonctionnements identifiés à résoudre
- Phénomène de regroupements, d'incivilités voir phénomènes de violences ponctuelles

– Les objectifs stratégiques

- Finaliser le Programme de Rénovation Urbaine et prolonger les évolutions engagées sur des opérations d'amélioration de l'habitat, des équipements et des espaces extérieurs
 - Poursuivre l'évolution urbaine du quartier par l'aménagement des espaces publics non concernés par la rénovation urbaine : Place Auguste Perret, terrain de foot et ancien terrain de basket, aires de jeux, voiries,...
 - Poursuivre le renforcement de l'attractivité résidentielle par l'amélioration du parc existant
 - Accompagner la transformation des locaux du GS François Truffaut et poursuivre la réhabilitation engagée sur l'école maternelle Georges Sand
- Renforcer la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité pour assurer la mise en place dans la durée d'un projet de gestion et la durabilité des investissements
 - Poursuivre le travail de transversalité et de coordination entre les acteurs
 - Mettre en cohérence espaces privés / publics par la clarification de la domanialité
 - Accompagner les actions relevant de :
 - ✓ l'amélioration de la gestion des ordures ménagères et des encombrants,
 - ✓ l'amélioration de l'entretien et la gestion des espaces extérieurs
 - ✓ l'amélioration de l'entretien et la gestion des parties communes

- ✓ La tranquillité résidentielle et l'amélioration de la video protection
- ✓ La sensibilisation au développement durable et aux économies d'énergies
- Poursuivre, encourager et développer la participation et l'implication des habitants en s'appuyant sur les associations et personnes ressources du quartier
- Encourager la vie de quartier
 - Soutenir et favoriser l'implantation d'activités et de commerces de proximité
 - Accompagner de manière partenariale la réflexion autour du cyber café
 - Développer les réponses pour favoriser les liens du quartier avec la cité (encourager la « mobilité » et lutter contre l'isolement social et spatial)

Plan des Aures

- Les constats
 - Un Programme de Rénovation Urbaine qui participe au changement d'image du quartier grâce à une restructuration profonde
 - Des interventions lourdes concernant l'habitat
 - Un projet de Maison de Santé participant à la mixité fonctionnelle et un questionnaire quant à la réhabilitation thermique du groupe scolaire Cousteau (études en cours)
 - Une bonne desserte en TC, des modes doux pris en compte au sein du quartier mais des liaisons à améliorer avec l'extérieur.
 - Une amélioration du cadre de vie qui se ressent sur l'ambiance générale du quartier mais des questions de gestion quotidienne toujours présentes :
 - Encombrants,
 - Usages et comportements inciviques
 - Rénovation de petits équipements
 - Stationnement
- Les objectifs stratégiques
 - Finaliser le Programme de Rénovation Urbaine et prolonger les évolutions engagées sur des opérations d'amélioration des équipements et des espaces extérieurs.
 - Terminer l'opération de réhabilitation des logements et l'opération d'accession à la propriété
 - Poursuivre l'évolution urbaine du quartier par la réhabilitation thermique du GS Cousteau, l'aménagement du city stade et la rénovation du LCR
 - Renforcer la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité pour assurer la mise en place dans la durée d'un projet de gestion et la durabilité des investissements
 - Poursuivre le travail de transversalité et de coordination entre les acteurs
 - Accompagner les actions relevant de :
 - ✓ l'amélioration de la gestion des ordures ménagères et des encombrants,
 - ✓ l'amélioration de l'entretien et la gestion des espaces extérieurs
 - ✓ l'amélioration de l'entretien et la gestion des parties communes
 - ✓ La tranquillité résidentielle

- ✓ La sensibilisation au développement durable et aux économies d'énergies
 - Poursuivre, encourager et développer la participation et l'implication des habitants
- Développer les réponses pour favoriser les liens entre le quartier, le centre-ville et la zone d'activités et encourager le soutien de l'économie de proximité

Estressin

- Les constats
 - Un quartier classique de l'urbanisme de masse qui bénéficie d'une position stratégique en entrée de ville mais enclavé par les infrastructures
 - Une offre complète, des logements accessibles qui contribuent à l'attractivité du quartier
 - Des familles qui restent sur le quartier
 - Un patrimoine bien conçu mais vieillissant et offrant peu de mixité
 - De nombreux équipements, notamment scolaires, et la présence d'une offre importante de proximité mais qui manque de lisibilité et d'accessibilité
 - Un quartier bien desservi (TC, gare, piste cyclable) mais des liaisons à développer pour « sortir du quartier »
 - De fortes nuisances sonores et olfactives
 - Un quartier « familial » mais une population vieillissante avec une démographie négative
 - Un quartier calme (trop ?), un réseau de vidéo surveillance à améliorer
 - Un tissu associatif peu développé
- Les objectifs stratégiques
 - Mettre en place une démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
 - Engager un travail de transversalité et de coordination entre tous les acteurs
 - Encourager et développer la participation et l'implication des habitants sur cette thématique
 - Accompagner les actions relevant de :
 - ✓ l'amélioration de la gestion des ordures ménagères et des encombrants,
 - ✓ l'amélioration de l'entretien et la gestion des espaces extérieurs et des aires de jeux
 - ✓ l'amélioration de l'entretien et la gestion des parties communes
 - ✓ La tranquillité résidentielle
 - ✓ La sensibilisation au développement durable et aux économies d'énergies
 - Poursuivre et finaliser la réflexion communale sur la restructuration des équipements scolaires
 - Profiter du projet Urba Gare / Vienne Nord pour favoriser les liens avec le quartier d'Estressin

La Vallée de la Gère

– Les constats

- Un quartier de centre-ville devant faire face à de nombreuses contraintes : géographiques, naturelles, de circulation
- Un fort potentiel de développement grâce à son patrimoine bâti et ses richesses naturelles
- Une mixité entre parc de logements public/privé ; un parc privé qui joue un rôle dans l'arrivée des populations à Vienne
- Des interventions qui ont permis la résorption des logements insalubres
- Une attractivité faible due à l'image du quartier et au un mauvais rapport « qualité/prix » du parc public
- Une bonne desserte en TC mais des difficultés à l'optimiser en raison des problèmes de circulation
- Le projet de voie verte des confluences mais globalement une difficulté à développer les modes doux face aux différentes contraintes
- Un centre social très présent, une vie associative et habitante développée
- De vraies difficultés pour surveiller et intervenir sur le quartier

– Les objectifs stratégiques

- Requalifier le quartier dans un projet d'ensemble pour mieux le valoriser et le connecter au centre-ville
 - Renforcer l'attractivité du quartier par des opérations d'amélioration de l'habitat (interventions sur le parc public et privé)
 - Agir par une intervention lourde sur le patrimoine industriel (friches)
 - Réinterroger l'organisation des déplacements : équilibrer les flux de circulation et le stationnement tout en sécurisant les cheminements piétons et les modes doux
 - Améliorer le cadre de vie des habitants en réinterrogeant la place et la qualité des espaces publics
 - Valoriser les atouts du site dans une logique de développement durable et de préservation de l'environnement (prise en compte des qualités paysagères et contraintes naturelles)
- Favoriser la diversification fonctionnelle par le développement touristique et commercial et économique
 - Accompagner le projet d'implantation du musée de la Draperie
 - Soutenir le développement et l'animation commerciale
- Mettre en place une démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
 - Engager un travail de transversalité et de coordination entre tous les acteurs
 - Encourager et développer la participation et l'implication des habitants sur cette thématique
 - Accompagner les actions relevant de :
 - l'amélioration de la gestion des ordures ménagères et des encombrants,

- l'amélioration de l'entretien et la gestion des espaces extérieurs
- l'amélioration de l'entretien et la gestion des parties communes
- La tranquillité résidentielle
- La sensibilisation au développement durable et aux économies d'énergies

Les Genêts-Cancanne-Charlemagne

– Les constats

- Un périmètre, trois secteurs et une intersection en commun.
- Globalement, des secteurs excentrés, difficiles d'accès avec des infrastructures vieillissantes et un manque de commerces qui donnent une image peu valorisante
- Une bonne desserte TC
- Quartier à part entière, les Genêts offre deux visages : logement social diffus sur le bas du quartier et plus concentré sur le haut (il conviendra de préciser le diagnostic des territoires entrants)
- Un quartier plutôt attractif (peu de vacance et de turn-over avec un bon rapport qualité/prix)
- Des efforts portés sur les espaces publics
- Des efforts à mener pour améliorer la tranquillité publique et la question du stationnement
- Cancanne : un parc public globalement en bon état mais un quartier pauvre, enclavé, avec un déficit d'équipements et une problématique importante autour de l'ancien FJT
- Charlemagne : un quartier avec une population vieillissante. Une problématique orientée vers les « équipements ».

– Les objectifs stratégiques

- En lien avec le projet de la Vallée de Gère : établir un programme d'ensemble de requalification urbaine et paysagère de l'entrée de ville de Pont Evêque (carrefour de la Véga) / Cancanne
 - Poursuivre et mener à bien les projets d'ores et déjà amorcés sur ce secteur avec la prise en compte des contraintes réglementaires : devenir de la friche Bocoton, démolition de l'ilot Lafayette, projet voie verte des confluences,...
 - Définir un projet d'intervention sur l'ancien FJT (démolition ?)
 - Reconfigurer le rond point de la Véga comme lieu d'articulation urbaine
 - Favoriser la diversification fonctionnelle (logements, espaces publics et paysagers,...) et le développement des liaisons
 - Valoriser l'environnement et la qualité paysagère du site dans une approche développement durable
- Formaliser une démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en accompagnement du projet de réhabilitation engagé sur le quartier
 - Développer le travail de transversalité et de coordination entre tous les acteurs

- Encourager et développer la participation et l'implication des habitants sur cette thématique
- Accompagner les actions relevant de :
 - La gestion du stationnement
 - l'amélioration de la gestion des ordures ménagères et des encombrants,
 - l'amélioration de l'entretien et la gestion des espaces extérieurs
 - l'amélioration de l'entretien et la gestion des parties communes
 - La tranquillité résidentielle
 - La sensibilisation au développement durable et aux économies d'énergies

ANNEXE VI – 1ère programmation 2015

Pilier	Sous-thématique	Code Action	Intitulé action	Opérateur	R	Coût action	Demandé Contrat de Ville	Etat	Région	CD 38	ViennAgglo	Chasse sur Rhône	Pont Evêque	Vienne	CAF	Caisse des Dépôts	Total Proposé CDV	Autofinancement		
Cohésion Sociale	Mieux vivre ensemble	PCS-1-01	Amélioration du cadre de vie et lien social dans le quartier	Bien Vivre à Malissot	O	8 700 €	4 500 €			1 500 €	3 000 €						4 500 €	4 200 €		
		PCS-1-02	Mémoire et Lien Social	Centre Social d'Estressin	O	12 726 €	2 000 €				2 000 €	- €						2 000 €	10 726 €	
		PCS-1-03	Citoyenneté et vivre ensemble	Centre Social d'Estressin	N	10 026 €	3 500 €	- €								1 500 €		3 000 €	6 526 €	
		PCS-1-04	Atelier d'insertion par le Jardin	Centre Social d'Estressin	O	20 448 €	1 500 €											1 500 €	16 348 €	
		PCS-1-05	Dispositif de Lutte contre l'isolement	Centre Social d'Estressin	O	23 100 €	2 200 €					2 200 €	- €					2 200 €	20 900 €	
		PCS-1-06	La BD comme support de dialogue social	Mairie de Vienne	N	5 343 €	2 000 €											2 000 €	3 343 €	
		PCS-1-07	Fonds de participation des habitants	Régie Intergroupes	O	18 000 €	16 000 €	6 000 €										15 000 €	18 000 €	
		PCS-1-08	Coordination de l'Atelier Santé Ville	ViennAgglo	O	55 000 €	32 000 €	30 000 €				3 000 €	6 000 €					30 000 €	23 000 €	
		PCS-1-09	Responsable Politique de la Ville	ViennAgglo	O	57 500 €	12 000 €	7 000 €											7 000 €	45 500 €
		PCS-1-10	Chief de Projet Développement économique et Emploi	Mairie de Pont Evêque	O	43 420 €	12 000 €	7 000 €								1 000 €			7 000 €	21 420 €
		PCS-1-11	Carnaval	Mairie de Pont Evêque	N	9 800 €	5 000 €									1 000 €			1 000 €	4 800 €
		PCS-1-12	Table Ronde	CCAS de Pont Evêque	N	9 200 €	5 000 €					1 500 €	2 500 €			1 000 €			5 000 €	4 200 €
		PCS-1-13	Les Jardins Extraordinaires 2015	Centre Social Chasse/Rhône	O	33 822 €	12 500 €				3 000 €		1 000 €						4 000 €	6 800 €
		PCS-3-01	Sortir pourquoi pas	Centre Social d'Estressin	O	8 233 €	1 100 €	1 100 €					- €						1 100 €	5 133 €
		PCS-3-02	Aux rendez-vous des familles	Centre Social d'Estressin	O	8 013 €	2 100 €					2 100 €	- €						2 100 €	6 013 €
		PCS-3-03	L'œil d'Estressin	Centre Social d'Estressin	N	6 858 €	1 000 €	- €								1 000 €			1 000 €	5 858 €
		PCS-3-04	Ensemble vocal intergénérationnel de Pont-evêque	Tambours et Claviers	O	4 800 €	2 000 €									1 000 €			2 000 €	2 800 €
	PCS-3-05	Ateliers Culturels musicaux	Tambours et Claviers	O	22 600 €	6 500 €						2 500 €						3 500 €	16 100 €	
	PCS-3-06	Apprentissage code de la route	PREVENIR	O	8 100 €	1 650 €						1 650 €						1 650 €	5 050 €	
	PCS-3-07	Atelier de remédiation et de communication	Agence Réussite Educative	O	11 500 €	11 500 €										5 000 €		6 000 €	- €	
	PCS-3-08	Maintien du lien entre l'enfant et son parent incarcéré	Réseau enfants-parents Lyon	O	97 600 €	1 500 €					1 500 €	- €						1 500 €	35 400 €	
	PCS-3-09	Programme de réussite éducative 16-19 ans sur le pays	Agence Réussite Educative	O	14 000 €	14 000 €				7 000 €								7 000 €	14 000 €	
	PCS-3-10	CSVG "Jazzy Mômes" fait le festival, favoriser la cohésion sociale	Mairie de Vienne	O	12 300 €	6 500 €	2 000 €									1 500 €		6 500 €	5 800 €	
	PCS-3-11	CSVG : Forum Bouge pour ton avenir Rencontre le monsieur de l'entreprise	Mairie de Vienne	O	5 050 €	3 500 €	1 500 €											3 500 €	1 550 €	
	PCS-3-12	La boîte à projet	Mairie de Pont Evêque	N	29 698 €	15 000 €				3 000 €								6 000 €	9 698 €	
	PCS-3-13	ANIMOTOS	Mairie de Pont Evêque	N	7 460 €	3 000 €						2 000 €				1 000 €		3 000 €	3 460 €	
	PCS-3-14	Accès à la culture par les musiques actuelles et cultures urbaines	La Locomotiv	O	15 550 €	6 000 €						2 500 €				1 500 €		4 000 €	840 €	
	PCS-3-15	Traversée avec la compagnie ARMICA Toussaint 2015	Théâtre de Vienne	N	13 341 €	3 000 €						1 500 €				1 500 €		3 000 €	10 541 €	
	PCS-3-16	Id stadium 2015	CS Vienne St Romain Athlétisme	O	8 500 €	3 000 €						3 000 €						3 000 €	1 500 €	
	PCS-3-17	Projet Parentalité	Mairie de Pont Evêque	N	7 200 €	3 000 €					1 500 €	- €				1 500 €		3 000 €	4 200 €	
	PCS-3-18	Avant la Caravane	Mairie de Pont Evêque	O	8 700 €	4 500 €	1 500 €				700 €	1 500 €				800 €		4 500 €	4 200 €	
	PCS-3-19	Dispositif renforcé de soutien à la parentalité malgré la crise conjugale pour les populations les plus vulnérables	TRAIT D'UNION	N	5 000 €	5 000 €	3 000 €					- €						3 000 €		
	PCS-3-20	Accueil des centres sociaux et de l'école municipale des sports 1 semaine Juillet 2015	AVIRON CLUB PAYS VIENNOIS	N	3 800 €	1 500 €						1 500 €						1 500 €	2 800 €	
PCS-3-21	La culture comme vecteur de socialisation	PREVENIR	O	3 710 €	1 750 €												1 750 €	1 960 €		
PCS-3-22	Construire son parcours culturel	Collège BRASSENS	O	5 000 €	5 400 €	2 000 €							1 000 €				5 000 €	500 €		
PCS-3-23	Le collège de tous les parents	Collège BRASSENS	O	3 700 €	1 700 €						700 €				1 000 €		1 700 €			
PCS-3-24	Dispositif de prise en charge renforcée pour prévenir les risques de ruptures des liens familiaux	TRAIT D'UNION	N	5 000 €	4 000 €	3 000 €					- €						3 000 €			
PCS-3-25	Journée : Découverte et respect	CSV Football	N	9 070 €	4 000 €						- €						- €	5 070 €		
PCS-3-26	Créativité, accompagnement et conseil pour les réseaux Education et territoires prioritaires/ViennAgglo	ADATE	O	12 500 €	10 000 €	6 000 €					4 000 €						10 000 €			
PCS-3-27	Médiation par les pairs et valeurs républicaines	Collège BRASSENS Rhône	N	2 000 €	2 000 €						2 000 €						2 000 €			
PCS-3-28	Résidence en Anignon	Centre Social Chasse sur Rhône	N	11 470 €	4 000 €	1 500 €					2 500 €						4 000 €	4 500 €		
PCS-3-29	Identité en Mouvement	ADATE	O	6 000 €	4 900 €	2 900 €					2 000 €						4 900 €			
PCS-3-30	Médiation éducative et linguistique dans les écoles, les collèges et les structures socio-éducatives	ADATE	O	10 000 €	8 000 €	5 000 €					3 000 €						8 000 €	2 000 €		
PCS-3-31	Action pour le soutien à la fonction parentale 2015	Centre Social Chasse sur Rhône	O	12 780 €	4 000 €					2 000 €	- €			2 000 €			4 000 €	5 250 €		
PCS-3-32	Construction de bâtiments Administratifs	Syndicat Intercommunal de Musique	N								- €						- €			
PCS-3-33	Projet partagé incarcènes familles 2015	Centre Social Chasse sur Rhône	O	23 547 €	7 000 €					5 000 €	- €						5 000 €	7 000 €		
PCS-3-34	Stage préparation physique	Futsal club Pont Evêque	N	11 400 €	5 000 €	2 000 €					2 000 €		1 000 €				5 000 €	6 400 €		

Pilier	Sous-thématique	Code Action	Intitulé action	Opérateur	R	Coût action	Demandé Contrat de Ville	Etat	Région	CD 38	VienneAgglo	Chasse sur Rhône	Pont Evêque	Vienne	CAF	Caisse des Dépôts	Total Proposé CDV	Autofinancemen t	
		PCS-4-01	Vieilles et alors !	Centre Social d'Estresin	O	5 581 €	1 000 €				1 000 €						1 000 €	4 581 €	
		PCS-4-02	Organiser un temps de prévention sur la santé autour du 1er Décembre Journée mondiale de lutte contre le SIDA	Mairie de Vienne	N	3 796 €	2 000 €				2 000 €						2 000 €	216 €	
		PCS-4-03	Interpréant/Médiation linguistique au Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF)	ADATE	O	2 000 €	1 500 €				1 500 €						1 500 €	- €	
		PCS-4-04	At santé 2015	MUIR	O	9 245 €	7 425 €				- €						- €	1 520 €	
		PCS-4-05	CSVG : Prévention et santé public vieillissant	Mairie de Vienne	O	10 468 €	4 000 €				4 000 €						4 000 €	6 468 €	
		PCS-4-06	CSVG : La santé garantie du bien-être familial	Mairie de Vienne	N	5 230 €	4 000 €				4 000 €						4 000 €	1 230 €	
		PCS-4-07	Santé et Bien Etre	Mairie de Pont Evêque	N	8 800 €	4 500 €				4 500 €						4 500 €	4 300 €	
		PCS-4-08	Tablets d'Hôles	CCAS de Pont Evêque	N	4 200 €	2 000 €				2 000 €						2 000 €	2 200 €	
		PCS-4-09	Santé et bien être par l'activité sportive	Zumb'a Pointe	N	5 950 €	4 000 €				1 500 €		1 000 €				2 500 €	1 450 €	
		PCS-4-10	"Un jour Ailleurs" en Espagne	Groupe d'Entraide Mutuelle Main dans la Main	N	6 030 €	3 500 €	1 600 €			2 000 €						3 500 €	2 630 €	
		PCS-4-11	Bien être	Mairie de Pont Evêque	O	10 415 €	5 000 €				3 000 €						3 000 €	5 415 €	
		PCS-4-12	Relais Oxygènes	VienneAgglo	O	58 550 €	16 000 €			2 000 €					2 000 €		4 000 €	42 550 €	
		PCS-5-01	Insertion professionnelle des jeunes adultes	Centre Social d'Estresin	N	63 350 €	21 810 €				- €						- €	- €	
		PCS-5-02	Les Chantiers de Socialisation	PREVENIR	O	470 557 €	85 000 €	7 600 €			16 000 €	4 000 €					27 500 €	281 557 €	
		PCS-5-03	CSVG : Education aux médias (décryptage de l'information par l'image)	Mairie de Vienne	N	6 890 €	4 200 €	2 200 €			2 000 €						4 200 €	2 690 €	
		PCS-5-04	Activités rémunérées d'intérêt collectif (chantiers encadrés par des éducateurs)	PREVENIR	O	19 610 €	12 825 €		8 000 €		- €	1 000 €					9 000 €	6 785 €	
		PCS-5-05	Le citoyen et la prévention de la délinquance	Association des Demiers Samaritains	N	11 600 €	8 000 €			1 500 €			1 000 €				4 500 €	3 600 €	
		PCS-5-06	Etre Citoyen au quotidien	APRESS	O	8 000 €	6 000 €				- €						- €	- €	
		PCS-5-07	Le Harèlement est l'affaire de tous	Collège BRASSENS	O	1 400 €	1 400 €			1 400 €							1 400 €	- €	
		PCS-5-08	Ateliers Droits et Devoirs 2015	VienneAgglo	O	11 504 €	3 200 €	3 200 €			- €						3 200 €	8 304 €	
		PCS-5-09	Sensibiliser aux risques et dangers d'internet	APRESS	O	8 200 €	6 200 €				- €						- €	- €	
		PCS-5-10	Aides et prises en charge juridique et psychologique des victimes d'infractions pénales et des personnes en difficultés	APRESS	O	34 000 €	5 000 €				- €						- €	- €	
		PCS-5-11	A Mobylette	Centre Social Chasse sur Rhône	N	15 672 €	5 000 €				3 000 €						3 000 €	3 200 €	
		PCS-5-12	Diagnostic Local de Sécurité	Mairie de Chasse	N	6 000 €	3 000 €	1 500 €			1 500 €						3 000 €	- €	
		PDEE-1-01	Economie Sociale et Solidaire : l'Unité Sociale au cœur du projet économique	Mairie de Vienne	N	7 357 €	3 500 €				3 500 €						3 500 €	3 857 €	
		PDEE-1-02	Permettre la création d'emplois par le développement de l'accès au microcrédit pour l'emploi indépendant et salarié pour les habitants des quartiers prioritaires	ADIE	O	25 414 €	6 000 €	2 200 €			- €						3 800 €	6 000 €	5 579 €
		PDEE-1-03	Soutien à l'entrepreneuriat/insertion, création d'entreprise et commerces de proximité	Créa Plus	O	9 000 €	6 000 €		4 000 €		- €						2 000 €	6 000 €	- €
		PDEE-2-01	Action Sociolinguistique	Centre social de l'Isle	O	9 460 €	3 060 €	- €			1 655 €						1 655 €	6 400 €	
		PDEE-2-02	Atelier Sociolinguistique pour personne nouvellement arrivée en France	ASTI	N	14 050 €	4 850 €	1 770 €			3 080 €						4 850 €	9 200 €	
		PDEE-2-03	Atelier Sociolinguistique	Centre Social d'Estresin	O	22 642 €	4 500 €	- €			1 160 €						1 160 €	18 142 €	
		PDEE-2-04	Atelier Sociolinguistique	Club Léo Lagrange Vienne	O	11 660 €	7 300 €	3 000 €			2 800 €						6 800 €	4 360 €	
		PDEE-2-05	Atelier Sociolinguistique MAUSSOL	ASSFAM	O	15 270 €	9 610 €	4 000 €			1 210 €						5 210 €	- €	
		PDEE-2-06	Accompagnement passage DILF-DELFI	ASSFAM	O	15 000 €	10 000 €	5 000 €			5 000 €						10 000 €	- €	
		PDEE-2-07	"Construis ton ordinateur !"	TRIRA	O	22 600 €	18 000 €	4 000 €	7 500 €		5 500 €		1 000 €				19 000 €	4 600 €	
		PDEE-2-08	Espace numérique-Parcours numériques	MUIR	N	9 864 €	9 864 €				5 500 €						- €	- €	
		PDEE-2-09	Inter-ressources com/accès numérique pour tous	Club Léo Lagrange Vienne	O	10 400 €	6 000 €			2 500 €							2 500 €	4 400 €	
		PDEE-2-10	CSVG : La qualification - Un tremplin vers l'emploi	Mairie de Vienne	N	13 754 €	7 700 €	3 700 €			4 000 €						7 700 €	6 084 €	
		PDEE-2-11	Atelier Initiation Informatique	Mairie de Pont Evêque	O	12 500 €	9 000 €	2 000 €	6 000 €		9 000 €						9 000 €	3 500 €	
		PDEE-2-12	Appui aux ASU/ressus électroniques de la CAPV	IREPS-FARES-38/CRV	N	1 700 €	1 700 €	1 200 €			500 €						1 700 €	- €	
		PDEE-2-13	Ateliers Socio-Linguistiques	Mairie de Pont Evêque	O	12 000 €	6 000 €	2 100 €			3 940 €						6 000 €	8 500 €	
		PDEE-2-14	BTP Time Vienne	GEIQ BTP	O	20 894 €	8 000 €	8 000 €			- €						8 000 €	- €	
		PDEE-2-15	Ecrivain public le numérique à la rescousse des maux !	TRIRA	O	14 880 €	6 500 €	1 600 €			- €		2 000 €				6 500 €	8 380 €	
		PDEE-2-16	ASL 2015	Centre Social Chasse sur Rhône	O	10 216 €	3 200 €	1 940 €			1 860 €						3 200 €	7 016 €	
		PDEE-3-01	Sportivité Elles !	MUIR	N	14 875 €	14 875 €	10 400 €			- €						10 400 €	- €	
		PDEE-3-02	Actions collectives de proximité-demandeurs d'emploi en difficulté	VienneAgglo	O	8 500 €	3 500 €	3 500 €			- €						3 500 €	5 000 €	
		PDEE-3-03	Favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi à travers les clauses d'insertion	VienneAgglo	O	40 480 €	12 000 €	12 000 €			- €						12 000 €	28 480 €	

Development économique et Emploi

Pilier	Sous-thématique	Code Action	Intitulé action	Opérateur	R	Coût action	Demande Central de Ville	Etat	Région	CD 38	ViennAgglo	Chasse sur Rhône	Pont Evêque	Vienne	CAF	Caisse des Dépôts	Total Proposé CDV	Autofinancement	
Cadre de vie et Renouveau Urbain	des demandeurs d'emploi	PDEE-3-04	L'espace Cyber-Café, une passerelle vers l'insertion socio-professionnelle sur le quartier de Malissol	Mairie de Vienne	O	29 373 €	23 000 €	8 000 €	8 000 €	3 000 €	6 000 €						23 000 €	6 373 €	
		PDEE-3-05	L'emploi pour tous à Jazz à Vienne	Jazz à Vienne	O	20 380 €	20 380 €	5 000 €	5 000 €			- €						5 000 €	- €
		PDEE-3-06	Passerelle Emploi	Mairie de Pont Evêque	O	36 950 €	23 000 €	10 400 €	10 400 €	6 000 €			5 000 €					21 400 €	11 550 €
			PDEE-3-07	Dynamique Emploi 2015	Centre social Chasse sur Rhône	O	22 327 €	12 500 €				- €						- €	1 000 €
			PCRU-2-01	Remise en état des logements vacants et travaux par les entreprises d'insertion 2015	ADVIVO	O	60 000 €	12 000 €		5 000 €		5 000 €						10 000 €	48 000 €
			PCRU-2-02	Mise en place d'éléments de Sécurité	ADVIVO	O	100 000 €	50 000 €				- €						- €	50 000 €
			PCRU-2-03	Adaptation des logements aux personnes handicapées 2015	ADVIVO	O	143 000 €	30 000 €				20 000 €						20 000 €	113 000 €
		Qualité de l'habitat	PCRU-2-04	Sécurité Résidence " Les Espinasses"	OPAC 38	O	55 000 €	16 500 €				16 500 €						16 500 €	38 500 €
	PCRU-2-05		Travaux de remise en état du bâtiment "les Tilleuls" du groupe "les Barbères" dans le cadre d'un chantier éducatif à Chasse/Rhône	OPAC 38	O	12 944 €	4 200 €	1 500 €				2 700 €						4 200 €	8 744 €
			PCRU-2-06	Création de deux locaux à ongles manucures à l'intérieur d'un bâtiment les Espinasses à Chasse/Rhône	OPAC 38	O	40 000 €	12 000 €				10 000 €	1 000 €					11 000 €	28 000 €
		Mobilité deserte	PCRU-2-07	Atelier Auto Embellissement	RIVHAJ	O	4 030 €	4 000 €				- €						- €	30 €
			PCRU-3-01	Action favorisant l'accès au logement des jeunes et l'accès aux droits	RIVHAJ	O	43 700 €	11 000 €	7 000 €				2 000 €	1 000 €	1 000 €				11 000 €
		GUSP	PCRU-6-01	Gestion des encombrants 2015	ADVIVO	O	40 000 €	10 000 €				8 000 €							8 000 €
	PCRU-6-02		Chantiers d'été 2015	ADVIVO	O	100 000 €	50 000 €	7 000 €	15 000 €		15 000 €							37 000 €	50 000 €
	PCRU-6-03		Amélioration du tri des déchets	OPAC 38	O	12 000 €	4 000 €					3 000 €	1 000 €					4 000 €	8 000 €

ANNEXE VII – Annexe financière au contrat de ville



PREMIER MINISTRE



Direction de la ville et
de la cohésion urbaine

Proposition d'annexe financière aux contrats de ville

Précisions méthodologiques

Avril 2015

Un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat

A l'issue des travaux d'élaboration des contrats de ville, les engagements des différents partenaires au contrat doivent être formalisés dans une annexe financière. Conformément au principe de mobilisation prioritaire du droit commun, qui constitue l'un des axes structurants de la réforme, ce document a vocation à intégrer, non pas les seules actions bénéficiant de crédits du P147, mais l'ensemble des actions prévues dans le contrat de ville.

Ce modèle s'appuyant sur la structure du contrat de ville, comprend 4 onglets, correspondant aux 3 piliers du contrat de ville et aux éléments transversaux constitués par les conseils citoyens et l'ingénierie. Il décline, par axe stratégique, objectif opérationnel et action, les moyens mobilisés par chacun des partenaires.

Modalités de valorisation des engagements

Chaque action peut faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements. Les sources de financement, qu'elles relèvent des crédits spécifiques ou du droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres organismes partenaires, peuvent être, pour chaque action, sélectionnées à partir de la liste déroulante. Il vous est par conséquent proposé, pour chaque action, de créer autant de lignes que vous identifiez de financeurs. Vous en trouverez ci-dessous une illustration. L'utilisation de la fonction « filtrer » permet de recenser l'ensemble des moyens mobilisés par chaque partenaire au contrat.

Axe stratégique	Objectif opérationnel	Action	Périmètre		Co-financiers Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)
			Ville	QP	
AXE n°1	Objectif opérationnel n°1	Action n°1	Ville X	QP Y	Commune
					BOP 230 Vie de l'élève (Education)
	Action n°2				Co-financiers Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)
					Co-financiers Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)
	Objectif opérationnel n°2				Co-financiers Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)
					Co-financiers Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)
					Co-financiers Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)
					Co-financiers Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)

Ces moyens peuvent être exprimés en crédits et /ou en ETP. Une colonne valorisation est également prévue. Elle vise, par exemple, la mise à disposition de locaux. La traduction de certains engagements en nombre d'ETP supplémentaires, plutôt qu'en crédits complémentaires déployés permet de mieux valoriser la plus-value réelle de ce type d'engagements au regard des objectifs fixés. Elle permet également, le cas échéant, d'évaluer localement les modalités de déclinaison des conventions interministérielles. Les financements exprimés en crédits, lorsqu'ils relèvent de l'Etat, sont attachés à un BOP. Vous avez la possibilité, dans l'hypothèse où vous identifieriez un financement relevant d'un BOP ne figurant pas dans la liste déroulante, de compléter cette liste.

Déclinaison territoriale des engagements

L'annexe permet par ailleurs de préciser, au sein du contrat de ville, le territoire prioritaire au bénéfice duquel est conduite l'action. Cet élément d'information ne vise pas à remettre en cause le pilotage stratégique du contrat à l'échelle intercommunale et son adossement au projet de territoire. Cette précision permet, à l'issue de la déclinaison opérationnelle des axes stratégiques, d'identifier sur chaque quartier prioritaire les actions permettant de répondre au mieux aux problématiques identifiées. Pour autant, les actions recensées pourront concerner plusieurs quartiers, voire la totalité des quartiers prioritaires sur le territoire intercommunal.

Un document renseigné annuellement mais porteur d'une stratégie pluriannuelle

L'annexe financière a vocation à être renseignée annuellement. Il est toutefois souhaitable que chacun des partenaires au-delà de son engagement pour l'année en cours, fixe une cible pour les années 2016 et 2017. Un engagement pluriannuel pourra également être formalisé pour les actions faisant l'objet d'un financement sur des crédits du programme 147 dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

L'annexe financière aux contrats de ville a pour seul objet la formalisation des engagements des partenaires. Elle constitue à ce titre un outil essentiel dans le cadre du suivi des contrats de ville. Elle ne vise pas en revanche à décrire les actions, lesquelles pourront faire l'objet, par ailleurs, de fiches-actions qui préciseront notamment leurs modalités de mise en œuvre et les indicateurs permettant leur évaluation.

ANNEXE VIII- Axes transversaux

POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE EN ISERE

Axes transversaux

PRIORITE	Améliorer la prise en charge et l'accompagnement global des jeunes
-----------------	---

DIAGNOSTIC/ CONTEXTE	<p>Les jeunes décohabitent un peu plus tôt que ceux du reste de leur agglomération, cet écart étant plus marqué pour les jeunes filles</p> <p>L'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi est devenue particulièrement difficile, notamment pour les résidents de Zus. De nombreuses publications ont ainsi déjà montré que ces jeunes en Zus sont surexposés à l'inactivité et au chômage (Rapport Onzus 2012). Comme ils sortent plus souvent de manière précoce du système scolaire avec peu de qualifications, ces difficultés sont encore accentuées. Et, lorsqu'ils occupent un emploi, les jeunes en Zus peuvent rencontrer des conditions de travail plus difficiles (précarité de l'emploi, temps partiel, faibles responsabilités, etc.). Moins de 50 % des jeunes de 16 à 29 ans sont actifs (en emploi ou au chômage), taux qui est encore plus faible chez les jeunes femmes (39 %) et pour les jeunes ayant un faible niveau de qualification. Bien entendu, cette inactivité est principalement due à la poursuite d'études ou de formations (41 %). Toutefois un jeune sur sept se déclare n'être ni en emploi, ni au chômage, ni en formation. Cette proportion atteint plus de 20 % chez les jeunes n'ayant obtenu aucun diplôme. Sur l'ensemble des 16-29 ans, trois jeunes sur dix ne sont ni en emploi ni en poursuite d'études (chômeurs et autres inactifs), ce taux étant le plus élevé pour les moins qualifiés (40 % des sans diplôme).</p> <p>Un jeune sur quatre déclare être à la recherche d'un emploi et sont particulièrement exposés aux difficultés d'accès ou de retour à l'emploi. Dans l'ensemble, hormis les difficultés liées à l'âge ou à l'état de santé auxquelles les jeunes sont beaucoup moins exposés, les ordres de grandeur sont assez comparables aux difficultés rencontrées par les 30 ans et plus.</p> <p>De manière générale, lorsque les jeunes de Zus vivent hors du foyer parental, leur sentiment de précarité diminue. L'analyse concernant le sentiment de précarité ressenti dans les ménages en Zus où résident des jeunes recoupe assez bien celle concernant la perception des charges du logement. Les jeunes vivant sans leurs parents sont plus nombreux à considérer être financièrement à l'aise ou y arrivant sans trop de problème (27 % graphique 25). A l'inverse, les ménages où des jeunes résident avec leurs parents souffrent d'un sentiment de précarité plus élevé (15 % déclarent se sentir à l'aise ou sans gros problème, 46 % y arrivent au mieux difficilement).</p> <p align="right"><u>Source ONZUS</u></p>
-----------------------------	---

ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Territorialiser des politiques en faveur de la jeunesse et notamment le plan régional en faveur de la jeunesse
---------------	--

OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer les modalités et les offres d'informations des jeunes sur les dispositifs les concernant ✓ Renforcer et développer la mobilité sociale, professionnelle géographique, européenne et internationale des jeunes ✓ Accroître l'engagement des jeunes pour assurer l'insertion
--------------------------------	--

	<p>sociale des jeunes via notamment les services civiques : objectif +25%</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer l'accessibilité des jeunes aux offres d'insertion et aux activités culturelles, sportives et de loisirs ✓ Développer la participation de la jeunesse la co-construction des dispositifs et notamment le contrat de ville avec les jeunes par le biais des conseils citoyens. ✓ Poursuivre la mise en place d'actions en faveur de l'insertion et de l'intégration sociale, de la pratique d'activités culturelles et sportives des jeunes via les opérations ville vie vacances, solidarité internationale, école ouverte,
OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Opérations ville vie vacances, solidarité internationale, ANCV ✓ Ecole ouverte
BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES	
MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI	Part des jeunes des ZUS/QPV en service civique (>25%).
ANNEXES	<ol style="list-style-type: none"> 1) 2) 3)

POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE EN ISERE

Axes transversaux

PRIORITE	Favoriser l'égalité Femmes/hommes
DIAGNOSTIC/ CONTEXTE	<p>L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental pour toutes et tous, qui doit être effectivement exercé sur tout le territoire et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale, culturelle et environnementale.</p> <p>Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore cependant à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés persistants.</p> <p>Malgré tout un panel d'actions mis en place précédemment dans le cadre de la politique de la ville, les femmes ont encore du mal à trouver leur place dans l'espace public et prendre part à toutes les décisions relatives aux projets de leurs territoires.</p> <p>Des inégalités sont particulièrement persistantes dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique. L'emploi des femmes est moins fréquent et plus précaire dans les territoires prioritaires de la politique de la ville que dans les agglomérations environnantes : 1 femme sur 2 (47%) n'est pas sur le marché du travail contre 33% hors ZUS en 2012 et 33% sont à temps partiel. Une situation qui s'est aggravée avec la crise, le taux d'inactivité des femmes ayant augmenté de 5 points en 4 ans. Lorsqu'elles travaillent, leur niveau de responsabilité est plus faible que celui de la moyenne des femmes et elles sont plus souvent en contrat à durée déterminée.</p> <p>Les inégalités entre les femmes et les hommes via à vis de l'emploi sont plus fortes pour les populations issues de l'immigration.</p> <p>De plus, les jeunes femmes de 25 à 34 ans vivant en ZUS sont plus souvent en charge de famille et sont davantage exposées à la monoparentalité.</p> <p>Les femmes des quartiers prioritaires sont surexposées à l'insécurité et à la violence : 9% déclarent avoir été victimes de violences physiques et ou sexuelle en ZUS.</p> <p>27% des femmes déclarent avoir renoncé aux soins contre 17% hors ZUS.</p> <p>19% sont surexposées à l'obésité contre 12% hors ZUS.</p> <p>1 fille sur 5 en ZUS a un retard scolaire d'au moins un an en 6^{ème}. On note que 39% des filles bénéficient du dispositif Ville Vie Vacances.</p> <p>(Données recueillies par l'ONZUS - emploi des femmes dans les ZUS - Mars 2014)</p> <p>Source ONZUS</p>
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer la dimension transversale territorialisée de la promotion de l'égalité femmes-hommes ✓ Encourager une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans l'élaboration du contrat de ville nouvelle génération, ✓ Objectiver les inégalités par la production de données sexuées, ✓ Développer un plan d'actions en faveur de l'égalité femmes/hommes ✓ Améliorer l'évaluation des actions en faveur de l'égalité Femmes/hommes par la généralisation d'indicateurs sexués

OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégrer l'enjeu de l'égalité femmes-hommes dans les différents domaines concernés par le contrat de ville et mobiliser tous les services et acteurs publics ✓ Mettre en place un réseau de référents « égalité femmes/hommes » pour les contrats de ville ✓ Développer une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes pour chacun des piliers des contrats de ville ✓ Définir des enjeux spécifiques propres au renforcement concret de l'égalité femmes-hommes au sein de chacun des piliers des contrats de ville. ✓ Définir des engagements à travers un plan d'actions précis dans les différents champs thématiques (emploi, éducation, santé, logement, accès aux droits, à la culture, aux loisirs...). Ces engagements seront assortis de moyens et d'objectifs inscrits dans le projet territorial pour une durée de 6 ans ✓ Développement d'indicateurs sexués pour mieux évaluer les actions conduites en faveur de l'égalité femmes-hommes
OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapport du Haut Conseil pour l'Egalité femmes-hommes « EGALITER » ✓ Plan Régional stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Rhône-alpes ✓ Guide égalité dans la vie associative ✓ Plan entreprendre au féminin ✓ Convention égalité filles/garçons et femmes/hommes dans le système éducatif 2013-2018 ✓ Plateforme pour la mixité des métiers ✓ Convention régionale Rhône-alpes emploi et mixité 2014 ✓ Plan de prévention de la délinquance
BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Expérimentation territoires d'excellence ✓ Développement des dossiers FGIF ✓ Action "les quinqu'elles" à destination des femmes seniors des quartiers visant à favoriser leur retour vers l'emploi ✓ Réseau parrainage pour la création d'entreprises ✓ Formation/sensibilisation des professionnels sur les violences faites aux femmes, réponses judiciaires, problématiques et parcours des femmes qui en sont victimes, outils et relais.... ✓ Référents violences conjugales et accueil de jour mis en place ✓ Renforcement du réseau Mariages forcés 38
MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'actions en faveur de l'égalité femmes/hommes mises en place ✓ Nombre de projets intégrant des indicateurs sexués mis en place
ANNEXES	<ol style="list-style-type: none"> 1) 2) 3)

POINT DE VUE DE L'ETAT DANS LES CONTRATS DE VILLE EN ISERE

Axes transversaux

PRIORITE	Prévenir et lutter contre toutes les discriminations
-----------------	---

DIAGNOSTIC/ CONTEXTE	<p>Selon le rapport de l'Onzus 2012, un habitant de 18 à 50 ans sur 4 résidant dans les Zus, déclare se sentir discriminé, soit deux fois plus qu'hors Zus. Le critère prohibé de l'origine est le plus souvent évoqué par les habitants pour motiver le rejet dont ils font l'objet. A cela vient s'ajouter le sentiment d'appartenir à un territoire stigmatisé. Les habitants des quartiers cristallisent donc les préjugés et les représentations négatives des acteurs économiques, sociaux et institutionnels qu'ils côtoient. Ces stéréotypes motivent, parfois involontairement ou inconsciemment, des inégalités de traitement. Le rapport de synthèse de la concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville fait apparaître que l'essentiel des discriminations sont systémiques. Une réflexion commune doit conduire à un diagnostic partagé, mettant en lumière les situations vécues.</p> <p>Cette réflexion commune doit déboucher sur des actions transversales, destinées à dépasser le cloisonnement des services de l'Etat et des collectivités territoriales. Les habitants des quartiers se trouvent exposés aux discriminations liées à l'origine, le logement, l'orientation scolaire et/ou dans leurs relations avec les institutions policières...</p> <p>En ce qui concerne l'emploi : à niveau de diplôme égal, le taux de chômage des résidents ZUS est deux fois supérieur à celui des jeunes du reste du territoire.</p> <p>Sources CGET/ONZUS</p>
-----------------------------	--

ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Parvenir à une égalité de traitement entre tous les citoyens. ✓ Développer une approche intégrée de la prévention et de la lutte contre les discriminations par le biais d'un plan territorial de lutte contre les discriminations ✓ Permettre aux victimes de discrimination de prendre la parole ✓ Accompagner les victimes de discrimination dans l'accès aux droits ✓ Poursuivre la sensibilisation et la formation des acteurs aux phénomènes de discriminations.. ✓ Transformer les pratiques professionnelles
---------------	---

OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un plan intercommunal de prévention et de lutte contre les discriminations avec les EPCI concernées, qui devra permettre à la fois : <ul style="list-style-type: none"> • une objectivation des discriminations vécues sur le territoire à partir d'un état des lieux diagnostique impliquant les habitants et les acteurs de quartiers • l'approche intégrée mobilisant le droit commun des services de l'Etat, et celui des collectivités territoriales du contrat de ville afin de renforcer la dimension interministérielle et partenariale de la lutte contre les discriminations • un programme opérationnel d'actions qui contribue directement à la prévention et à la lutte contre les discriminations à partir des crédits mobilisés par le droit commun et dans le cadre de la politique de la ville. ✓ Mobiliser les acteurs locaux, notamment via la formation, et systématiser le recours aux Délégués du Défenseur des Droits
--------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser et/ou continuer à former les acteurs de l'action sociale, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'emploi, des services publics et plus largement des acteurs de la politique de la Ville ✓ Dans le domaine de l'emploi : cibler les organismes de formation et les agences d'intérim pour une sensibilisation spécifique ✓ Renforcer l'accompagnement des acteurs à la mise en œuvre des actions en faveur de la prévention et de la lutte contre les discriminations (favoriser la mise en œuvre des préconisations établies à la suite d'un diagnostic). ✓ Transformer les pratiques professionnelles ✓ Permettre la prise de parole des discriminés et les accompagner dans l'accès aux droits. ✓ Veiller à ce que, dans les actions mises en œuvre dans les contrats de Ville, un égal accès soit possible pour tous les publics concernés par les dites actions.
--	--

OUTILS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diagnostic et formations du CGET ✓ Financement spécifiques ACSE/CGET - Plan de lutte contre les discriminations ✓ Crédits spécifiques ACSE CGET dans le cadre des contrats de ville ✓ Crédits au titre de l'intégration des personnes immigrées – BOP 104 ✓ Financement UT DIRECTE : Dans le domaine de l'emploi : actions de sensibilisation des employeurs, formation des parrains marraines ✓ Dans le domaine de l'éducation, actions de sensibilisation et de formation des acteurs.
---	---

BONNES PRATIQUES EXPERIENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Education</i> Agglo grenobloise : Sensibilisation et formations actions personnels enseignants et de la communauté éducative (Démarches suivies sur le collège Aimé Césaire et le lycée Mounier à Grenoble, le collège Henri Wallon à St Martin d'Hères, le lycée Edison à Echirolles, les collèges Gérard Philippe et Jules Vallès à Fontaine, les Universités Populaires pour donner la parole aux habitants (Grenoble (Mistral), Fontaine, Echirolles) ✓ <i>Emploi</i> : actions conduites par certaines Missions locales en direction des employeurs et des jeunes par le biais de la réalisation de films, pièces de théâtre ✓ <i>Logement</i> : lutte contre les discriminations dans l'accès au logement. Cette action initiée par ABSISE (Association des bailleurs sociaux de l'Isère) vise à évincer toute rupture d'égalité de traitement dans la procédure d'attribution de logements locatifs sociaux (participation de l'Etat / DDCS et DRJSCS/ à la construction et conduite de la démarche). Dans ce contexte des expérimentations sont en cours telles que la « cotation de la demande » de logement qui vise à ordonnancer selon des critères objectifs les demandes, la « location active » qui retourne la posture du demandeur dans le choix du logement... Par ailleurs, un guide « Prêt au logement », pour les professionnels, sera prochainement publié. Il propose un cadre objectif et commun d'évaluation d'une demande de logement. La plupart des actions ainsi expérimentées sont intégrées au nouveau plan départemental pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées en Isère (PALHDI)
--	--

MODALITES D'EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI	<p>Dans chaque domaine (emploi, logement, éducation...):</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ nombre et types d'actions mises en place sur le territoire de l'EPCI concerné ✓ nombre de personnes bénéficiaires ✓ nombre de signalements aux Délégués du Défenseur des Droits <p>→ Définir des outils pouvant mesurer le changement de pratiques des acteurs</p>
--	---

ANNEXES	<ol style="list-style-type: none"> 1) 2) 3)
----------------	--

ANNEXE IX – Plan Local de Santé publique



Depuis 2010, l'Agence Régionale de Santé (ARS) incite les Ateliers Santé Ville (ASV) à produire un Plan Local de Santé Publique (PLSP) d'une durée de 3 à 5 ans.

Un **Plan Local de Santé Publique** fixe la politique territoriale mais a également pour vocation de servir de feuille de route à l'ensemble des partenaires investis dans les champs de la Santé sur le territoire (sanitaires, sociaux et éducatifs).

Rappel : la Santé est un état de complet bien être, à la fois physique, mental et social et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité (Charte de l'Organisation Mondiale de la Santé - OMS 1946).

Territoire concerné :

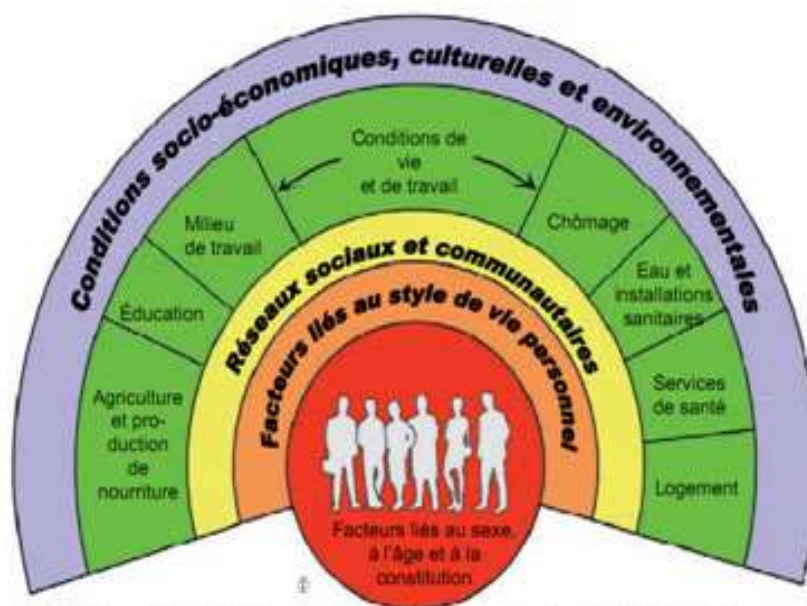
Ensemble de ViennAgglo avec une attention particulière pour les personnes en précarité.

Objectif général du PLSP 2013/2015 :

Contribuer à améliorer l'accès à la prévention et aux soins, afin de réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé.

L'état de santé d'une personne se caractérise par des interactions complexes entre plusieurs facteurs individuels, socio-environnementaux et économiques. Il existe plusieurs modèles explicatifs de ces déterminants de santé.

Le **modèle de Dahlgren et Whitehead** (en arc en ciel) présente les déterminants de la santé en 4 niveaux. Ces niveaux ne sont pas indépendants les uns des autres, ils interagissent (Whitehead M., Dahlgren G. What can we do about inequalities in health. *The lancet*, 1991, n° 338 : p. 1059–1063.).



DAHLGREN, Göran and WHITEHEAD, Margaret, 1991, Policies and Strategies to promote social equity in health, Institute of Future

Le 1^{er} niveau : est celui des **facteurs liés au style de vie personnel** : avec influence des modèles qui régissent les relations entre amis ou l'ensemble de la collectivité – pour les personnes désavantagées par ces facteurs, il peut y avoir prévalence du tabagisme, d'une alimentation médiocre.

Le 2^{ème} niveau : est celui des **Réseaux sociaux et communautaires** : c'est celui des influences sociales et collectives = présence ou absence d'un soutien mutuel en cas de situations défavorables.

Le 3^{ème} niveau : il s'agit des **facteurs liés aux conditions de vie et de travail** : c'est l'accès au travail, aux services et équipements essentiels (eau, habitat, services de santé, nourriture, éducation ou conditions de travail).

Le 4^{ème} niveau : concerne les **conditions socio-économiques, culturelles et environnementales** : ce sont les facteurs qui influencent la société dans son ensemble : situation économique du pays, conditions du marché du travail. Ils ont une incidence sur toutes les autres strates. Ex le niveau de vie atteint dans une société peut influencer sur le logement, l'emploi et les habitudes en matière d'alimentation de consommation de boissons. En outre, les croyances culturelles sur la place des femmes dans la société ou les attitudes par rapport aux communautés ethniques minoritaires peuvent influencer sur leur niveau de vie et position socioéconomique.

Objectifs spécifiques du PLSP 2013/2015 :

- Apprécier l'état de santé des populations à partir du Diagnostic de santé réalisé par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) en 2013,
- Définir des objectifs prioritaires et mettre en œuvre les moyens de leur réalisation,
- Favoriser l'implantation de dispositifs spécifiques en matière de santé sur le territoire.

Ces objectifs se déclinent en **7 Axes** et concernent **30 Actions** :

	<u>Pages</u>
<u>Axe 1</u> – Promouvoir la Santé Mentale,	7 - 10
<u>Axe 2</u> – Prévenir les Addictions,	11 - 13
<u>Axe 3</u> – Favoriser la Nutrition (alimentation et activité physique),	14 - 17
<u>Axe 4</u> – Améliorer l'Accès aux Droits et aux Soins,	18 - 20
<u>Axe 5</u> – Soutenir l'Education pour la Santé et la Citoyenneté,	21 - 24
<u>Axe 6</u> – Réduire les risques environnementaux de Santé,	25 - 27
<u>Axe 7</u> – Développer une observation sanitaire et sociale locale.	28 - 30

INDEX

ABS	Analyse des Besoins Sociaux des CCAS
ACT	Appartement de Coordination Thérapeutique
ADES	Association Départementale d'Education pour la Santé
ALD	Affection Longue Durée
AME	Aide Médicale d'Etat
APRESS	Association Aide aux victimes et Accès au Droit
ARS	Agence Régionale de Santé
ARVALIS	Institut du Végétal
ASL	Ateliers Socio Linguistiques
ASV	Atelier Santé Ville
ATREMO	Atelier de Remotivation
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CECSC	Comité d'Education à la Citoyenneté
CETIOM	Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux et du chanvre
CGI	Conseil Général de l'Isère
CH	Centre Hospitalier
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIDAG	Centre d'Information et de Dépistage Anonyme et Gratuit
CLSM	Conseil Local de Santé Mentale
CMP	Centre Médico Psychologique
CMS	Centre Médico Scolaire
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMU-C	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSAPA	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DARAA	Dispositif d'Appui Rhône Alpes Addictions
ELIPS	Equipe Liaison Intersectorielle Précarité Santé mentale
ELSA	Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie du CH L. Hussenot
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
HAD	Hospitalisation A Domicile
INRA	Institut National de Recherche Agronomique
IREPS	Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
LAEP	Lieu d'Accueil Enfants Parents
LHSS	Lit Halte Soins Santé
MARS	Mission d'Accompagnement Relais Soins
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MILDT	Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
ODLC	Office De Lutte contre le Cancer
ODPS	Office Départemental de Prévention du Sida
OFDT	Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ORS	Observatoire Régional de Santé Rhône Alpes
PAEJ	Point Accueil Ecoute Jeunes
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLIE	Plan Local d'Insertion et d'Emploi
PLSP	Plan Local de Santé Publique

PMI	Protection Maternelle Infantile
PNNS	Programme National Nutrition Santé
POPS	Point Précarité Santé
PRAPS	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis
PRE	Programme de Réussite Educative
PRS	Projet Régional de Santé 2012 - 2017
PSRS	Plan Stratégique Régional de Santé de l'ARS
PTS	Programme Territorial de Santé de l'ARS
RAIR	Réseau Adolescents Isère Rhodanienne
RAM	Relais Assistantes Maternelles
REPPOP	Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique
RNSA	Réseau National de Surveillance Aérobiologique
SDF	Sans Domicile Fixe
SISM	Semaine d'Information sur la Santé Mentale
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SSR	Structures de Soins de Suite et de Réadaptation
UFSBD	Union Française pour la Santé Bucco Dentaire

AXE 1 – Promouvoir la Santé Mentale

La Santé Mentale est une thématique prioritaire dans le Programme Territorial de Santé CENTRE de l'ARS Rhône Alpes, lui-même déclinaison du Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS).

Il s'agit de développer une culture commune autour de la santé mentale pour les professionnels, d'améliorer le repérage et de promouvoir l'accompagnement des enfants, adolescents, publics précaires et personnes vieillissantes.

Territoire concerné :

Ensemble de ViennAgglo avec une attention particulière pour les personnes en précarité.

Objectif général :

Favoriser les approches pluri partenariales entre les professionnels sanitaires, sociaux, éducatifs et judiciaires sur le thème « Santé Mentale, Souffrance psychique et précarité ».

Rappel des réalisations depuis la création de l'ASV en 2007 :

- mise en place de la Commission Errance en avril 2007,
- ouverture de la Maison des Adolescents en septembre 2008 et partenariat avec le Réseau Adolescents Isère Rhodanienne (RAIR),
- création Equipe Mobile de Psychiatrie (ELIPS) en avril 2009,
- Diagnostic Santé Mentale « La valeur ajoutée de l'ASV » par LH. Conseil en septembre 2009,
- analyse de la pratique par ELIPS pour les Maraudeurs depuis juin 2010,
- ouverture du Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM) « Main dans la Main » en octobre 2010 et transformation en association en octobre 2012,
- Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM) en mars 2012 et 2013,
- création de la Permanence d'Accès aux soins Psy (PASS-Psy) en septembre 2012,
- dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH) et jusqu'en octobre 2012, versement de subventions pour l'adaptation de 97 logements privés (personnes âgées et handicapées),
- depuis 2009, dans le cadre de la Politique de la Ville et des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), versement de subventions, en partenariat avec les bailleurs, pour adapter 75 logements sociaux réservés aux locataires âgés ou handicapés.

Constats du Diagnostic ORS 2013 :

- Une multitude de structures sur le territoire en matière de prévention en santé mentale pour les enfants et les adultes. Mais, des moyens utilisés par un bassin plus large que l'Agglomération, donc saturés et à renforcer (1 lit pour 3.500 habitants sur Vienne alors que 1 lit pour 1.350 habitants au Vinatier + besoin d'appartements thérapeutiques),
- Le Pôle de Psychiatrie du Centre Hospitalier (CH) L. Hussel couvre un bassin de 170.000 habitants découpé en 2 secteurs de psychiatrie avec chacun un Centre Médico Psychologique Adultes (CMPA) et un secteur de Pédopsychiatrie avec deux Centres Médico Psychologiques Enfants (CMPE). Enfin, les psychiatres libéraux sont peu nombreux (4 rassemblés sur Vienne dont 2 sont à la veille d'un départ en retraite),
- En 2010, 2008 personnes adultes ont été accueillies en services de psychiatrie (dont 85 % en ambulatoire). Pour les Hommes, soient 52 % des personnes accueillies, le premier motif de recours aux soins psychiatriques est la schizophrénie (le taux est plus élevé qu'en Isère avec 41 pour 10.000 habitants au lieu de 33). Ensuite, les causes sont les troubles de l'humeur puis les troubles névrotiques. En ce qui concerne les Femmes, ce sont les troubles de l'humeur qui prévalent (taux supérieur à ceux de l'Isère : 65 pour 10.000 habitants au lieu de 48). Le 2^{ème} motif de recours aux soins est la schizophrénie.
- Toujours en 2010, 239 jeunes de 15 à 24 ans ont été accueillis (dont 9/10 viennent en ambulatoire et 58 % sont des jeunes Hommes). Le recours aux soins de psychiatrie concerne les troubles du comportement, la schizophrénie et les troubles mentaux liés à l'absorption de substances psycho actives. Le taux de recours aux soins pour troubles mentaux est nettement plus élevé sur le pays viennois qu'en Isère ou même en Rhône Alpes.
- Enfin, pour les 65 ans et plus, les taux de mortalité pour cause de suicide sont supérieurs en pays viennois (25,8 pour 100.000 hommes et 8,3 pour 100.000 femmes) à ceux de l'Isère (respectivement 22,1 et 7,3) ou de Rhône Alpes (21,2 pour les hommes et 7,2 pour les femmes).

L'Axe 1 – Promouvoir la Santé Mentale se décline en 4 Priorités et 7 Actions.

<u>Priorité 1</u>	<u>Améliorer la prise en charge des situations complexes d'adultes en lien avec la souffrance psychosociale</u>
--------------------------	--

<u>Action 1</u>	<u>Réflexion sur la création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)</u>
<u>Porteur</u>	Groupe de travail issu du Groupe Accueil Collectif de la Souffrance Psychosociale (GACSP) existant sur le territoire depuis 2006
<u>Echéance</u>	Projet à présenter aux Elus à la fin du 1 ^{er} semestre 2014

<u>Action 2</u>	<u>Evaluer et suivre les situations d'errance sur le territoire, en lien avec la souffrance psychosociale</u>
<u>Porteur</u>	Commission Errance existant sur le territoire depuis 2007
<u>Echéance</u>	Chaque fin d'année, donc janvier 2014 pour l'année 2013

<u>Priorité 2</u>	<u>Améliorer l'accès et le maintien dans un logement pour les malades psychiques adultes</u>
--------------------------	---

<u>Action 3</u>	<u>Après constitution du CLSM, favoriser les rencontres entre les acteurs du Médico-social, les bailleurs, le PLIE et le secteur Psychiatrie pour décliner une charte locale « Santé Mentale et Logement »</u>
<u>Porteur</u>	Commission à créer
<u>Echéance</u>	2 ^{eme} semestre 2014

<u>Priorité 3</u>	<u>Favoriser l'accueil d'enfants porteurs de troubles psychosociaux en lien avec l'Education Nationale, le Pôle Petite Enfance et le Programme de Réussite Educative (PRE)</u>
--------------------------	---

<u>Action 4</u>	<u>Développer des échanges entre le service de Pédopsychiatrie, l'Education Nationale, le Pôle Petite Enfance, le PRE sur les troubles cognitifs spécifiques et les troubles des apprentissages induits (dyslexie, dysphasie, dyspraxie) ainsi que sur l'hyperactivité et les troubles du langage</u>
<u>Porteur</u>	Groupe de travail à créer
<u>Echéance</u>	1 ^{er} semestre 2015

<u>Priorité 4</u>	<u>Dédramatiser et informer sur la Santé Mentale</u>
--------------------------	---

<u>Action 5</u>	<u>Participer à la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM) organisée en mars sur le territoire</u>
<u>Porteur</u>	Groupe de travail Organisation SISM
<u>Echéance</u>	Chaque année, de septembre à avril (préparation, organisation, bilan)

<u>Action 6</u>	<u>Créer un répertoire informatique des professionnels, associations en lien avec la Santé Mentale (Guide Ressources en Santé Mentale)</u>
<u>Porteur</u>	Groupe de travail Organisation SISM
<u>Echéance</u>	2 ^{ème} semestre 2015

<u>Action 7</u>	<u>Former les acteurs de 1^{ère} ligne en contact avec le public en souffrance psychosociale</u>
<u>Porteur</u>	Contrat CUCS ou Politique de la ville (formation des acteurs)
<u>Echéance</u>	A la demande

AXE 2 – Prévenir les Addictions

L'expérimentation de produits psycho actifs (tabac, alcool, drogues) est de plus en plus courante voire banalisée chez les jeunes. Le mal être prédispose au développement de conduites addictives.

L'alcool reste la substance psycho active la plus consommée. Selon l'Enquête ESCAPAD 2011, réalisée par l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT) auprès de jeunes métropolitains de 17 ans, l'alcoolisation ponctuelle importante (API) concerne plus de la moitié des jeunes (53,2 % pour 48,7 % en 2008). Elle est plus importante chez les garçons (59,7 % en déclarent au moins une dans le mois).

Pour le cannabis et les 17 ans, un peu plus de 4 jeunes sur 10 (41,5 %) disent avoir eu l'occasion de consommer. L'initiation se produirait, en moyenne, à 15,3 ans.

Il s'agit d'améliorer la prise en charge et la situation psycho-médico-sociale de l'utilisateur consommateur de substances psycho actives, en lien avec le Plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives 2013-2017.

Territoire concerné :

Ensemble de ViennAgglo avec une attention particulière pour les personnes en précarité et les jeunes de 12 à 25 ans.

Objectif général :

Permettre une meilleure prévention des conduites addictives et une meilleure connaissance des ressources du territoire.

Rappel des réalisations depuis la création de l'ASV en 2007 :

- formation pour 43 professionnels sur « Jeunes et Cannabis » en novembre 2007,
- mise en place de stages alternatifs aux poursuites pour les jeunes majeurs (avec le Tribunal Général d'Instance) en novembre 2009 – puis reprise du projet par l'Association AXES en 2012,
- représentations de la Pièce de théâtre VOILA, en direction des jeunes, en 2009 et 2011 avec des temps d'analyse de la pratique pour les Professionnels,
- création du Cybercafé de Malissol avec présence d'un Adulte-Relais en 2010 et travail de prévention avec l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS 38) en décembre 2012 (expo sur tabac, alcool et cannabis),
- 3 séances de formation de Professionnels par l'Association AIDES ALCOOL en 2012,
- actions de prévention dans les établissements scolaires.

Constats du Diagnostic ORS 2013 :

- L'alcool touche toutes les tranches d'âge,
- Les taux d'hospitalisation des jeunes hommes de 15 à 24 ans pour pathologies liées à l'alcool sont supérieurs en Pays viennois (293,1) par rapport à l'Isère ou la région Rhône-Alpes (261,1),
- Plusieurs ressources en Addictologie existent mais ne sont pas toujours identifiées par la population : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie – CSAPA SAM / Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie du CH L. Hussel – ELSA / Relais OXYJEUNES et Maison des Adolescents / Mission d'Accompagnement Relais Soins – MARS,
- Le territoire manque de Lits Halte Soins Santé pour les plus précaires en sortie d'hospitalisation (3 LHSS seulement adossés au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale – CHRS L'Accueil) et il n'y a pas d'Appartement de Coordination Thérapeutique – ACT,
- Il y a des besoins de prévention primaire et secondaire, d'accompagnements individuels vers le soin, donc nécessité d'un travail important de partenariat entre le sanitaire et le social,
- Il n'existe pas de Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues – CAARUD sur le territoire,
- Il y aurait un projet de création d'une antenne Croix Bleue sur le territoire, à l'initiative d'habitants (info à confirmer).

L'Axe 2 – Prévenir les Addictions se décline en 2 Priorités et 4 Actions.

<u>Priorité 5</u>	<u>Favoriser les échanges entre les acteurs pour améliorer la prise en charge des Addictions</u>
--------------------------	---

<u>Action 8</u>	<u>Creuser la réflexion « Souffrance Psychique et produits addictifs : les particularités du cannabis »</u>
<u>Porteur</u>	Commission Addictions
<u>Echéance</u>	2 ^{ème} semestre 2013

<u>Action 9</u>	<u>Former les Professionnels intervenant auprès des jeunes sur les conduites addictives et l'hyper alcoolisation (organisateur en milieu festif, clubs sportifs, agents de médiation, centres sociaux)</u>
<u>Porteur</u>	IREPS 38 – MILDT – DARAA - GISME
<u>Echéance</u>	2 ^{ème} semestre 2014

<u>Priorité 6</u>	<u>En lien avec le Plan gouvernemental de Lutte contre la drogue et les conduites addictives, élaborer un plan d'action en Addictologie sur le territoire</u>
--------------------------	--

<u>Action 10</u>	<u>Cibler, dans un premier temps, les jeunes de 12 à 25 ans et leurs parents en les informant sur les lieux Ressources (par exemple site internet)</u>
<u>Porteur</u>	A définir
<u>Echéance</u>	2015

<u>Action 11</u>	<u>Informers les jeunes et leurs parents sur l'utilisation des multimédias et leurs risques (cyber harcèlement)</u>
<u>Porteur</u>	APRESS
<u>Echéance</u>	2014

AXE 3 – Favoriser la Nutrition (alimentation et activité physique)

Les Programmes Nationaux Nutrition Santé (PNNS 3 de 2011/2015) ont montré que la nutrition et l'activité physique sont des déterminants majeurs de l'état de santé de la population.

Une alimentation équilibrée en lien avec une activité physique quotidienne sont des facteurs de prévention des maladies cardiovasculaires, de certains cancers (côlon, estomac), de l'ostéoporose, du diabète et de l'obésité.

L'Axe 3 « Fluidité des prises en charge et des accompagnements » - Orientation 3 - Priorité 2 du Programme Territorial de Santé CENTRE (ARS Rhône Alpes) insiste par exemple sur la nécessaire implication des communes dans la prévention du surpoids et de l'obésité.

Il s'agit de conduire des actions de prévention et de promotion de la santé, en matière d'alimentation et d'activité physique, pour créer un environnement nutritionnel global facilitant un choix positif pour la santé des consommateurs.

Territoire concerné :

Ensemble de ViennAgglo avec une attention particulière pour les personnes en précarité et les jeunes.

Objectif général :

Développer des actions de prévention coordonnées entre les différents acteurs intervenant en matière d'alimentation et d'activité physique sur le territoire.

Rappel des réalisations depuis la création de l'ASV en 2007 :

- recherche-Action ACTINUT (nutrition et activité physique), d'avril 2008 à juin 2010, dans 3 écoles CM1 de Chuzelles, Dolto à Pont Evêque et Jean Moulin à Vienne,
- accompagnement du projet Alimentation de la ville de Vienne et suivi des projets des Centres socioculturels, des Epiceries sociales et des Jardins du Territoire depuis 2010,
- soutien du Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (REPPOP 38) depuis mai 2010,
- projet Rythme de vie dans les crèches et Relais Assistantes Maternelles (RAM) du Service Petite Enfance de ViennAgglo, depuis février 2011.

Constats du Diagnostic ORS 2013 :

- Le diabète est une pathologie repérée sur le territoire, notamment dans les quartiers défavorisés,
- La consommation de traitements antidiabétiques est plus élevée sur l'agglomération (50,4 ‰ pour les hommes et 39,2 ‰ pour les femmes) qu'en Isère ou en Région Rhône Alpes,
- Le taux d'hospitalisation pour le diabète et concernant les jeunes femmes (de 15 à 24 ans) est presque deux fois plus important en Pays viennois (384,5) qu'en Isère,
- En ce qui concerne les adultes, les recours à l'hospitalisation pour cause de diabète (hommes = 2.279,4 et femmes = 1.751,6 pour 100.000 habitants) sont supérieurs à ceux observés en Isère ou en Rhône Alpes,
- Enfin, pour les femmes seulement, le taux d'admission en Affection Longue Durée (ALD) pour diabète est légèrement supérieur (290,5 pour 100.000 habitants) aux données iséroises et Rhône-alpines
- Pour l'obésité, les professionnels repèrent des problèmes de surpoids liés à une alimentation déséquilibrée et une grande sédentarité des enfants. Si la part des enfants en surpoids est en baisse sur le Pays viennois comme en Rhône-Alpes (9 % selon les données du Centre Médico-Scolaire – CMS 2011/2012 sur 850 enfants de 5/6 ans), tout comme ceux en obésité de degré 2 (3 %), cependant les inégalités se creusent en fonction des secteurs (5 % en surpoids sur le collège de Seyssuel pour 16 % sur le collège de Pont Evêque),
- Le travail réalisé dans les Centres Sociaux, au plus près des habitants et en lien avec les familles, est très important pour aborder l'alimentation, y compris avec la Diététicienne de la ville de Vienne,
- Pour de nombreuses populations, le rapport à l'alimentation est culturellement très différent,
- Une sédentarité importante est constatée et l'activité physique n'est pas assez valorisée.

L'Axe 3 – Favoriser la Nutrition se décline en 4 Priorités et 7 Actions.

<u>Priorité 7</u>	<u>Sensibiliser la population et proposer des actions pédagogiques autour de l'équilibre nutritionnel et de l'activité physique</u>
--------------------------	--

<u>Action 12</u>	<u>Informier et sensibiliser les professionnels et les parents d'enfants accueillis en structures Petite Enfance autour des enjeux de l'alimentation et de l'activité physique</u>
<u>Porteur</u>	ViennAgglo - Service Petite Enfance
<u>Echéance</u>	Poursuivre les actions en cours

<u>Action 13</u>	<u>Accompagner le public en situation précaire vers une alimentation équilibrée et/ou une activité physique ou sportive</u>
<u>Porteur</u>	Centres sociaux en partenariat avec diététicienne, épicerie sociale, jardins familiaux
<u>Echéance</u>	Poursuivre les actions en cours

<u>Action 14</u>	<u>Mettre à disposition des outils et former les professionnels sur les questions nutritionnelles en lien avec les publics disposant de faibles ressources</u>
<u>Porteur</u>	Contrat CUCS ou Politique de la ville (formation des acteurs), en partenariat avec ADES
<u>Echéance</u>	A la demande

<u>Priorité 8</u>	<u>Promouvoir les modes de déplacements doux sur le territoire pour faciliter l'activité physique</u>
--------------------------	--

<u>Action 15</u>	<u>Favoriser les déplacements à pied ou en vélo</u>
<u>Porteur</u>	ViennAgglo - Services Transports (Schéma Directeur Vélo 2013/2017) et Voirie (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics – PAVE)
<u>Echéance</u>	Poursuivre les actions en cours

<u>Priorité 9</u>	<u>Développer des actions de prévention primaire et secondaire à destination des personnes diabétiques et/ou obèses et/ou présentant des risques cardio-vasculaires</u>
--------------------------	--

<u>Action 16</u>	<u>Favoriser un retour à l'activité physique (axée sur séances de découverte du corps et des déplacements plutôt que sur la technicité) pour les enfants en surpoids</u>
<u>Porteur</u>	ASV / PRE en partenariat avec le REPPPOP 38
<u>Echéance</u>	A la demande (parcours individuel)

<u>Action 17</u>	<u>Promouvoir une alimentation saine et une activité régulière afin de prévenir l'apparition du diabète, de l'obésité et de leurs complications</u>
<u>Porteur</u>	Centres sociaux avec appui REPPPOP 38, Association des Diabétiques de la Région viennoise, Réseau DIALOGS, Service Endocrinologie du CH L. Hüssel
<u>Echéance</u>	2 ^{ème} semestre 2014

<u>Priorité 10</u>	<u>Promouvoir une alimentation durable</u>
---------------------------	---

<u>Action 18</u>	<u>Favoriser les achats de produits locaux par la population (marchés, AMAP, etc...)</u>
<u>Porteur</u>	ViennAgglo – Agence Economique, Rhône Pluriel
<u>Echéance</u>	Action en cours : Label 2013 « Terres Viennoises – Producteurs du marché de Vienne »

AXE 4 – Améliorer l'Accès aux Droits et aux Soins

L'Accès à la prévention et aux soins en faveur des personnes les plus vulnérables fait l'objet d'une attention particulière déclinée dans un programme spécial (le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis – PRAPS) du Projet Régional de Santé - PRS 2012-2017.

Par personnes vulnérables, on entend toute personne qui, à un moment de son parcours de vie, se trouve en situation de fragilité, de transition ou de précarité plus ancrée qui implique un accès complexe à ses droits : bénéficiaires de minima sociaux, jeunes, personnes en errance, population migrante, population carcérale...

Il s'agit d'identifier les personnes sur leur lieu de vie, de les amener à apporter une attention à leur santé, de les aider à accéder à une couverture sociale et de les accompagner vers les acteurs de prévention et de soin.

Territoire concerné :

Ensemble de ViennAgglo avec une attention particulière pour les personnes en précarité.

Objectif général :

Améliorer l'Accès aux Droits et aux Soins chez les personnes en situation de vulnérabilité.

Rappel des réalisations depuis la création de l'ASV en 2007 :

- réalisation du VADEMECUM des acteurs de l'insertion socio professionnelle et de la santé du Pays viennois depuis 2007,
- création de 3 Lits de Halte Soins Santé (LHSS) adossés au CHRS L'Accueil en décembre 2009,
- soutien au projet de Maison Pluridisciplinaire de Santé sur Pont Evêque depuis 2009.

Constats du Diagnostic ORS 2013 :

- Le Pays viennois compte 1 médecin généraliste pour 1.000 habitants (idem qu'en Isère ou Rhône Alpes) mais l'offre est concentrée sur les communes urbaines et périurbaines. Cette offre est saturée car utilisée par les habitants vivant hors de l'agglomération et plusieurs départs en retraite sont annoncés sans remplacement. Le recours au médecin généraliste au moins une fois dans l'année s'élève à 86 %, soit un taux identique au département mais supérieur à la région,
- Il existe un bon niveau d'offre pour les autres professionnels de santé sauf pour les masseurs-kinésithérapeutes (0,9 ‰ en Pays viennois pour 1,5 ‰ en Isère et 1,3 ‰ en Rhône-Alpes),
- Une offre de médecins spécialistes de bon niveau existe sur le territoire, mais il manque des professionnels libéraux en pédiatrie, psychiatrie, ophtalmologie, dentisterie et urologie en secteur 1. Le recours au spécialiste est moins élevé en Pays viennois que sur le département et la région,
- Des refus de CMUc sont signalés pour certains médecins généralistes et spécialistes,
- 37,5 % des habitants du Pays viennois hospitalisés en 2010 ont séjourné au Centre Hospitalier (CH) L. Hussel, 21,6 % à la Clinique Trenel sur Ste Colombe et 24,8 % dans une structure lyonnaise,
- Le CH L. Hussel a un plateau technique complet (avec entre autres des services d'endocrinologie, gynécologie, obstétrique importants, une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) générale et une PASS psychiatrique plus une Equipe Mobile). Cependant, on constate un problème d'occupation des lits par des patients en situation de précarité pour cause d'absence de structures médico-sociales et une Hospitalisation à Domicile (HAD) rendue difficile par manque de kinésithérapeutes. Il faudrait aussi des ressources de soins pour grands précaires (pédicurie pour Sans Domicile Fixe – SDF) et il existe des difficultés administratives pour obtenir l'Aide Médicale d'Etat (AME) sur le territoire,
- Il manque également des Structures de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) pour les convalescences,
- A Pont Evêque, une association Pont-é-Santé, composée de professionnels médicaux et paramédicaux, a élaboré un projet de maison de santé. Le montage immobilier du projet se poursuit avec la recherche d'un bailleur,
- Plusieurs structures d'accueil en lien avec les services d'action sociale du CCAS de Vienne ou du CGI permettent d'orienter le public en grande fragilité vers l'accès aux droits et aux soins (Arche du 27, Midi Partage, CHRS L'Accueil),
- Enfin, les personnes sans véhicule ou ne pouvant pas conduire ont des difficultés de déplacement pour se soigner ; celles sans revenu ne pouvant obtenir de tickets de bus par les travailleurs sociaux (tickets pré-horodatés) ont du mal à rejoindre l'hôpital qui se trouve éloigné sur une colline (difficulté d'accès, même en voiture, en cas de fortes intempéries).

L'Axe 4 – Améliorer l'Accès aux Droits et aux Soins se décline en 2 Priorités et 4 Actions.

<u>Priorité 11</u>	<u>Favoriser l'Accès aux Droits et aux Soins des publics Adultes en situation de précarité</u>
---------------------------	---

<u>Action 19</u>	<u>Développer l'accès à l'interprétariat pour les consultations (par exemple, celles d'orthogénie en Vallée de Gère)</u>
<u>Porteur</u>	Association ADATE en lien avec CUCS Accès aux Droits et Citoyenneté
<u>Echéance</u>	2 ^{ème} semestre 2013

<u>Action 20</u>	<u>Participer à l'actualisation du Répertoire des Partenaires de Santé (VADEMECUM) pour informer les professionnels sur les lieux de soins de premier recours</u>
<u>Porteur</u>	ViennAgglo – Plan Local d'Insertion et d'Emploi (PLIE)
<u>Echéance</u>	Tous les 2 ans

<u>Action 21</u>	<u>Intégrer la Santé dans des Ateliers Socio Linguistiques (ASL) ou des temps de rencontre Référents PLIE pour les bénéficiaires du RSA dans une logique d'aller vers le public</u>
<u>Porteur</u>	ViennAgglo – ASL / PLIE en lien avec ISBA (Bilans de santé), PASS et Point Précarité Santé POPS 38
<u>Echéance</u>	1 ^{er} semestre 2014

<u>Priorité 12</u>	<u>Assurer une offre de services SANTE sur tout le territoire</u>
---------------------------	--

<u>Action 22</u>	<u>Soutenir la création de nouvelles ressources sanitaires ou sociales (par exemple, la Maison de Santé sur Pont Evêque)</u>
<u>Porteur</u>	Association Pont-é-Santé
<u>Echéance</u>	Projet en cours

AXE 5 – Soutenir l'Education pour la Santé et la Citoyenneté

Si l'état de santé de l'ensemble de la population s'est globalement amélioré, la prévention et le dépistage sont des pratiques beaucoup moins répandues chez les personnes les plus pauvres. Comme le préconise le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins en faveur des personnes les plus démunies (PRAPS), il faut aller vers les publics et adapter les messages de prévention pour les rendre accessibles.

Un partenariat important est également à développer pour les enfants scolarisés avec les Comités d'Education à la Citoyenneté (CESC) des établissements scolaires et les médecins, infirmiers scolaires pour échanger sur les actions conduites à l'échelle du territoire.

Il s'agit de susciter la concertation des acteurs en Education pour la Santé et la Citoyenneté pour favoriser l'adéquation des actions de prévention aux problèmes rencontrés par les habitants.

Territoire concerné :

Ensemble de ViennAgglo avec une attention particulière pour les personnes en précarité.

Objectif général :

Développer des actions de prévention coordonnées entre les différents acteurs intervenant en matière d'éducation à la sexualité, à la contraception, de prévention de la violence, de sécurité routière, d'hygiène bucco-dentaire, de dépistage des cancers/VIH/IST/Hépatites/Tuberculose, de soutien à la parentalité, au bien vieillir, etc...

Rappel des réalisations depuis la création de l'ASV en 2007 :

- le Programme de Réussite Educative (PRE) de ViennAgglo intervient pour des jeunes de 2 à 18 ans et réalise des Ateliers de Remotivation (ATREMO) pour des groupes de 4/5 enfants qui manquent d'estime ou confiance en eux,
- mission du Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) OXYJEUNES de ViennAgglo pour les 12/25 ans sur des ateliers droits et devoirs, éducation à la sexualité, image de soi,
- participation aux actions de prévention ODLC : cancer du sein (2008 à 2013) et cancer du col utérin (juin 2013),
- lutte contre le VIH/Sida, en lien avec l'Association AXES (journée du 1^{er} décembre).

Constats du Diagnostic ORS 2013 :

- Le taux de mortalité chez les jeunes hommes (de 15 à 24 ans) est beaucoup plus élevé, surtout pour cause d'accident de transport en cours de circulation, sur le territoire (48,8 pour 100.000 habitants) qu'en Isère (30 pour 100.000 habitants) ou en région (25,8 pour 100.000 habitants),
- Le taux de mortalité chez les 65 ans et plus est moins élevé que dans le département ou en région, sauf en ce qui concerne les hommes pour cause de cancer du poumon (72,1 pour 100.000 habitants pour 67,2 en Isère et 68,8 en Rhône Alpes) et accident de transport en cours de circulation (16,4 pour 100.000 habitants au lieu de 13,9 en Isère et 12,7 en Rhône Alpes),
- En outre, les campagnes de prévention et dépistage (cancer du sein, prévention bucco-dentaire et vaccination contre la grippe) sont moins suivies dans les quartiers défavorisés : seulement 38 % des femmes éligibles ont réalisé une mammographie sur Vienne pour des préconisations de 70 % par le Référentiel européen et des réalisations de 50 % en région Rhône Alpes – 15 % des habitants de Vallée de Gère et 17 % de ceux des quartiers de Malissol et Salomon ont participé au Programme M'T Dents de prévention bucco-dentaire 2010/2011 pour les 6, 9, 12, 15 et 18 ans, alors que le chiffre global pour la ville de Vienne est de 22 % - seulement 21 % des habitants de Malissol et 27 % de ceux de Salomon/Vallée de Gère éligibles à la vaccination contre la grippe ont choisi d'être vaccinés pour 38 % sur l'ensemble de la commune,
- De plus, la question de la parentalité devra être retravaillée sur le territoire. Les professionnels ont repéré des carences éducatives et un manque d'autorité parentale. Les mères vivant seules ont particulièrement besoin d'être soutenues, que leurs enfants soient en bas âge ou adolescents. Une réflexion sur l'offre des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) pourrait être conduite (besoins de la population et orientation vers ces structures). Le soutien à la parentalité a une incidence sur l'ensemble des thématiques qui peuvent affecter les jeunes (souffrance psychique, conduites addictives, précarité, accès aux soins, insertion professionnelle),
- Enfin, en ce qui concerne les Séniors, de nombreuses ressources sont recensées sur le territoire. Les questions à développer concernent la difficulté de prise en charge des Personnes Agées atteintes de maladie mentale ou les Personnes Handicapées psychiques vieillissantes, le sentiment de solitude, l'adaptation des logements et des espaces publics (espaces verts et bancs).

L'Axe 5 – Soutenir l'Education pour la Santé et la Citoyenneté se décline en 4 Priorités et 6 Actions.

<u>Priorité 13</u>	<u>Améliorer la prévention tous publics en participant aux campagnes de sensibilisation et vaccination</u>
---------------------------	---

<u>Action 23</u>	<u>Renforcer, sur le territoire, la coordination des campagnes d'information sur le dépistage des cancers (col de l'utérus, colorectal, peau et sein)</u>
<u>Porteur</u>	ASV avec ODLC et Associations de Dermatologues
<u>Echéance</u>	Chaque année

<u>Action 24</u>	<u>Développer des partenariats locaux pour informer sur la sexualité et la contraception, dépister les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et accompagner vers le soin selon le Plan national de lutte contre VIH/Sida et les IST 2010-2014</u>
<u>Porteur</u>	ASV avec CIDAG – AXES – Réseau PROMETHEE et Office Départemental de Prévention du Sida (ODPS)
<u>Echéance</u>	Annuel, à partir de 2014

<u>Priorité 14</u>	<u>Promouvoir l'hygiène bucco-dentaire (préventive et curative) sur le territoire</u>
---------------------------	--

<u>Action 25</u>	<u>Soutenir des actions de promotion de la santé bucco-dentaire en direction des enfants et de leurs parents, conduites par l'Assurance Maladie (M'T Dents pour les 6/18 ans) et l'Education Nationale</u>
<u>Porteur</u>	ASV avec CRAM et Union Française pour la Santé Bucco Dentaire (UFSBD)
<u>Echéance</u>	Année 2014

<u>Priorité 15</u>	<u>Favoriser le vivre ensemble à l'école et dans la cité</u>
---------------------------	---

<u>Action 26</u>	<u>Animer les échanges entre les CESC du territoire pour une mutualisation des besoins et des pratiques</u>
<u>Porteur</u>	ASV
<u>Echéance</u>	1 fois par an en Décembre

<u>Action 27</u>	<u>Soutenir la fonction parentale pour favoriser, maintenir et améliorer les liens parents/enfants</u>
<u>Porteur</u>	Relais OXYJEUNES pour le Café des Parents – Service Petite Enfance pour les rencontres collectives à thème et les Permanences d'accompagnement et de soutien aux parents – PRE pour les accompagnements individuels
<u>Echéance</u>	A définir

<u>Priorité 16</u>	<u>Promouvoir le Bien Vieillir pour les Personnes Agées isolées</u>
---------------------------	--

<u>Action 28</u>	<u>Développer des actions d'information et de prévention spécifiques pour favoriser le maintien de l'autonomie dès 55 ans en lien avec le Service Autonomie du CGI, le Réseau Visage et l'Interfilière Gériatrique/Gérontologique</u>
<u>Porteur</u>	ViennAgglo – Service des Ages de la Vie
<u>Echéance</u>	Conférence annuelle à thème

AXE 6 – Réduire les risques environnementaux de Santé

L'Environnement est aujourd'hui un déterminant important de la Santé. Par exemple, la lutte contre l'Ambroisie est identifiée comme une thématique prioritaire dans le Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS 2012 – 2017).

Malgré toutes les actions conduites par les collectivités et services de l'Etat, l'infestation par l'Ambroisie ne recule pas en Rhône-Alpes. Les coûts de traitement (actes médicaux, traitements médicamenteux, désensibilisation, arrêts de travail) restent très importants.

La lutte contre les nuisances sonores est également à développer (cartographies et plan de prévention des bruits).

Il s'agit de lutter contre les vecteurs de maladies et les espèces invasives ou produisant des allergènes.

Territoire concerné :

Ensemble de ViennAgglo avec une attention particulière pour les personnes en précarité.

Objectif général :

Informar la population et développer des actions de prévention coordonnées entre les différents acteurs intervenant en matière de prévention des risques environnementaux sur le territoire.

Rappel des réalisations depuis la création de l'ASV en 2007 :

❖ Ambroisie :

- Le service Environnement de ViennAgglo organise la lutte contre l'ambroisie sur le territoire du Pays Viennois,
- De nombreuses actions ont été engagées dont certaines avec l'appui de partenaires :
 - tests et sensibilisation aux techniques de lutte en milieu agricole en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le CETIOM et ARVALIS,
 - développement d'un plan de gestion des «bords de routes communales » entretenues par ViennAgglo,
 - participation à une étude sur la propagation des pollens avec le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) et l'Observatoire des ambrosies,
 - partenariat avec l'Observatoire des ambrosies pour l'évaluation des coûts d'une lutte renforcée contre l'ambroisie sur un territoire communal fortement infesté,
 - intégration de clauses « lutte contre l'ambroisie » dans les cahiers des charges des travaux de voirie et d'assainissement,
 - création et animation par ViennAgglo en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'un réseau de Référents Agriculteurs (en 2008) et Elus (en 2011),
 - diffusion de l'expérience acquise lors de réunions, colloques et autres réunions d'échanges,
 - Informations à destination du grand public via l'AggloMag, les journaux des communes, la presse locale, des réunions publiques et une plaquette « Reconnaître et lutter contre l'Ambroisie : une plante dangereuse pour la santé ».

❖ Bruit :

- ViennAgglo a établi les cartes de bruit dans l'environnement et le plan de prévention du bruit pour la commune de Chasse sur Rhône et les communes de l'Axe A7 (Chonas l'Amballan, Reventin Vaugris, Saint-Romain en Gal, Seyssuel et Vienne,
- La carte du bruit de Chasse sur Rhône révèle que la population chassère est soumise principalement à des nuisances d'origine routière (Autoroute A7) auxquelles s'ajoutent les nuisances sonores du fret ferroviaire la nuit. Les niveaux sonores calculés exposent une partie de la population au-delà des seuils de risque.

Constats du Diagnostic ORS 2013 :

❖ Ambroisie :

- Le Pays viennois est au cœur de la dissémination des grains de pollen d'Ambroisie qui affectent une grande partie de la Région Rhône Alpes. Environ 57 ‰ de la population des 6 – 64 ans sur le territoire sont présumés allergiques (pour 42 ‰ en Région),
- Le taux de consommation de médicaments anti-allergiques liés à l'Ambroisie est très élevé sur l'agglomération (54 ‰) par rapport à celui de l'Isère (45 ‰) ou la Région (42 ‰),
- Les actes de désensibilisation représentent également 28 % des dépenses médicales liées à l'Ambroisie en 2011 (pour 23 % en Rhône Alpes).

❖ Bruit :

- Sur le territoire du Pays viennois, seule la commune de Chasse sur Rhône est concernée par l'obligation inscrite dans la Directive européenne Bruit de 2002/49/CE (Décret du 24 mars 2006 et Arrêté du 4 avril 2006 en droit français pour les agglomérations > 250.000 habitants – Chasse fait, en effet, partie de l'aire urbaine de Lyon).

L'Axe 6 – Réduire les risques environnementaux de Santé se décline, pour l'instant, en 1 Priorité et 1 Action.

<u>Priorité 17</u>	<u>Veiller à la qualité des milieux physiques (air, eau, sols)</u>
---------------------------	---

<u>Action 29</u>	<u>Renforcer la lutte contre l'Ambroisie sur le territoire</u>
<u>Porteur</u>	ViennAgglo – Service Environnement (Budget 2013 = 70.000 €)
<u>Echéance</u>	Actions en cours

AXE 7 – Développer une observation sanitaire et sociale locale

Un Diagnostic local de santé constitue un état des lieux et la phase initiale de l'observation.

Ces différentes observations doivent être actualisées et complétées en tant qu'instruments d'aide à la décision, en vue de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Elles permettront de prioriser les actions du Plan Local de Santé Publique, voire de les réajuster si besoin.

Il s'agit de déterminer des indicateurs retenus comme pertinents pour les renseigner et étudier leur évolution dans le temps.

Territoire concerné :

Ensemble de ViennAgglo avec une attention particulière pour les personnes en précarité.

Objectif général :

Disposer d'un observatoire sanitaire et social local, facile à actualiser et analyser.

Rappel des réalisations depuis la création de l'ASV en 2007 :

- Analyse des Besoins Sociaux (ABS) du CCAS de Vienne en 2008,
- ABS du CCAS de Pont Evêque en 2008,
- ABS de Chasse Sur Rhône en novembre 2010,
- réalisation d'un Diagnostic Partagé de Santé par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) et remise d'un Rapport final en juin 2013.

Constats du Diagnostic ORS 2013 :

- Aucune recommandation particulière de l'ORS concernant la mise en place d'un observatoire sanitaire et social local,

L'Axe 7 – Développer une observation sanitaire et sociale locale se décline, pour l'instant, en **1 Priorité** et **1 Action**.

<u>Priorité 18</u>	<u>Définir des indicateurs pertinents pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé</u>
---------------------------	---

<u>Action 30</u>	<u>Créer des indicateurs en s'appuyant sur le Diagnostic réalisé par l'ORS et les différentes Analyses des Besoins Sociaux (ABS) des CCAS du territoire</u>
<u>Porteur</u>	ASV
<u>Echéance</u>	2015

ANNEXE X : Indicateurs par objectif stratégique

Pilier	Priorité/Sous thématique	Objectif stratégique	Indicateurs d'évaluation	Source	
Cohésion Sociale	Mieux vivre ensemble	1 Favoriser le mieux vivre ensemble			
		2 Favoriser la participation des habitants			
		3 Informer, comprendre et accéder aux institutions			
	Petite enfance	4 Adapter l'accueil du jeune enfant			
		5 Accompagnement et soutien des parents			
	Education	6 Prévenir le décrochage et faciliter le rattachage	6-1 Aider les enfants et les jeunes à trouver leur place dans la société	Nombre de jeunes (16-25 ans) impliqués dans les conseils citoyens.	Conseils citoyens
			6-2 Réduire les écarts de réussite scolaire sur l'ensemble du territoire	% de réussite au brevet des jeunes résidant sur les quartiers prioritaires/ % de réussite au brevet de l'ensemble des jeunes du Pays Viennois.	Education Nationale ?
			6-3 Améliorer le bien-être des enfants et des jeunes.		
		7 Accompagnement et soutien des parents	7-1 Renforcer/développer les liens entre les familles et les institutions	Nbre d'AED/nbre d'AEMO pour les familles résidant sur les quartiers prioritaires ?	
			7-2 Accompagner et valoriser les parents dans leur rôle éducatif		Conseil Général ?
		Santé	8 Lever les freins à l'accès aux soins pour les publics les plus fragiles	8-1 Favoriser le développement d'une offre de santé accessible à tous	Evolution de la démographie médicale : médecins, infirmiers et kinés libéraux : * Effectif (nombre) * Densité pour 100.000 habitants * Part en % des 55 ans et +
	8-2 Informer et accompagner les publics pour favoriser l'accès aux consultations médicales			Evolution pour 100 personnes couvertes du taux d'affiliés : * bénéficiaires de la CMUc par rapport à l'évolution	Observatoire BALISES pour ville à partir de 10.000 hab. pour la CMUc (ARS 2012)

			<p>de l'indice de précarité (base 10 % des plus pauvres)</p> <p>Nb d'accompagnements annuels ADATE pour médiation/interprétariat au CPEF de Vallée de Gère</p> <p>Nb d'accompagnements annuels SANTE du Programme de Réussite Educative (orthophonie, ergothérapie, etc...)</p> <p>ou autre action à définir : Nb de personnes accompagnées</p>	<p>Données CGET ?</p> <p>Bilan annuel action ADATE dans Programmation Politique de la Ville</p> <p>Bilan annuel PRE</p> <p>Bilan annuel action dans programmation Politique de la Ville</p>
	9 Favoriser la prévention et la promotion de la santé	9-1 Promouvoir la santé mentale	<p>Dans le cadre du CLSM : * Ratio Nb de situations complexes d'Adultes prises en charge/nb de saisines par quartier</p> <p>Nb de participants à la Conférence annuelle organisée pour les Semaines d'Information en Santé Mentale au mois de mars</p> <p>ou autre action à définir : Nb de personnes accompagnées</p>	<p>Bilan annuel Commission à créer (CLSM)</p> <p>Bilan annuel SISM (CLSM)</p> <p>Bilan annuel action dans programmation Politique de la Ville</p>
		9-2 Prévenir les addictions	<p>Nb de personnes accompagnées pour actions déposées dans le cadre de la Programmation annuelle Politique de la Ville et/ou MILDECA</p>	<p>Bilan annuel Programmation Politique de la Ville – SANTE et données ETAT/MILDECA</p>
		9-3 Favoriser la nutrition (alimentation et activité physique)	<p>Evolution du taux d'obésité pédiatrique : * enfants jusqu'à 6 ans * autres enfants ?</p> <p>Nb de personnes accompagnées pour actions déposées dans le cadre de la Programmation annuelle Politique de la Ville</p>	<p>Bilans de santé Centre Médico Social (PMI/CG38) Données Centre Médico Scolaire (Education Nationale)</p> <p>Bilan annuel Programmation Politique de la Ville -</p>

					SANTE
			9-4 Soutenir l'éducation par la santé	Nb de personnes accompagnées pour actions déposées dans le cadre de la Programmation annuelle Politique de la Ville (exemple : prévention cancer, hépatites, IST, VIH/Sida, santé bucco-dentaire, bien vieillir...)	Bilan annuel Programmation Politique de la Ville - SANTE
	Prévention de la délinquance	10 Favoriser la coordination et l'échange d'information entre les acteurs			
		11 Lutter contre la radicalisation			
12 Lutter contre les incivilités et les dégradations					
Développement Economique et Emploi	13 Soutien à l'entrepreneuriat / Maintien, création d'entreprises et commerces de proximité	13-1 Suivi et accompagnement des créateurs (pertinence et viabilités des projets)	Taux de pérennité de la <u>création d'activité</u> Nombre d'établissements créés, par quartier et par type d'activités, encore en activité 3 ans après. (<i>Base adresse du lieu de la création</i>) <u>Nombre annuel d'accompagnements des créateurs d'entreprises par quartier</u> (tous dispositifs confondus). (<i>Base adresse du lieu de résidence de la personne accompagnée</i>)	CCI/CMA	
		13-2 Evaluation des projets de création par rapport aux besoins et possibilités sur le quartier de Malissol			
		13-3 Développer l'attractivité du quartier de la Vallée de Gère et l'accès aux locaux disponibles			
	14 Renforcement de l'accès à la formation	14-1 Développer l'offre Français Langues Etrangères pour optimiser la recherche d'emploi	Pourcentage d'habitants <u>des quartiers accédant aux formations</u> . <i>Proposition refusée (Direccte)</i> <u>Pourcentage d'habitants des quartiers accédant aux formations</u> . (<i>sous réserve</i>) Pôle Emploi : Evolution du Niveau de qualification des DE (<i>sous réserve</i>)	CTEF Pôle Emploi	
		14-2 Centraliser et mutualiser les demandes de formation			
14-3 Faciliter l'accès des publics aux offres de formation sur et en dehors du territoire					
15 Accompagnement des demandeurs d'emploi	15-1 Renforcement de l'accompagnement des seniors, des jeunes et des femmes	<u>Données annuelles zones ViennAgglo et par quartiers</u> ; <u>Pôle Emploi</u> : Service d'accompagnement renforcé (dès 2015), et autres dispositifs d'aide type CUI – PMSMSMP) <u>PLIE</u> : Pers acc. dont DELD ; +50ans ;			

			<p>femmes ; Nvelles entrées dans l'année ; Sorties positives (emploi de + de 6 mois, formation qualifiante...) ; Nbre de contrats signés ; Nbre de formations suivies.</p> <p><u>MIJIR</u> : 1^{er} accueil ; Jeunes suivis ; Sorties emploi + <u>CIVIS</u> : entrées annuelles ; présences ; Sorties emploi ; abandons</p> <p><u>Clauses d'Insertion</u> : Impact sur les DE habitants de quartiers, pour les actions suivies par Pôle Emploi / PLIE / MIJIR / accueils de proximité.</p> <p><u>Opération de recrutement</u> : Impact sur les DE habitants de quartiers, pour les actions suivies par Pôle Emploi / PLIE / MIJIR / accueils de proximité.</p> <p><u>ADVIVO</u> : Nombre d'accueil de personnes embauchées localement sur logement sociaux.</p> <p><u>Bilan des actions subventionnées dans le cadre de la programmation annuelle</u> : chantiers d'été, accueil de proximités des centres sociaux.</p>	
		15-2 Favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande		
		15-3 Travailler sur un accompagnement progressif des personnes éloignées des institutions		
Cadre de Vie et Renouvellement Urbain	16 Renforcer l'attractivité résidentielle pour lutter contre la vacance locative	16-1 Favoriser l'amélioration du parc locatif existant et la qualité de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - taux de vacance et évolution avant/après travaux - nombre de dégradations/incivilités et évolution avant/après travaux - cout des dégradations/incivilités et évolution avant/après travaux 	Sources : données bailleurs (dont observatoire des incivilités Advivo)
		16-2 Améliorer la qualité de service	<ul style="list-style-type: none"> - taux de vacance et évolution - évolution des réclamations des locataires (suivi des réclamations bailleurs) - évolution des comportements des locataires (constats sur place du personnel de proximité) - évolution des volumes collectés par tournée 	données bailleurs + signalements enregistrés au service environnement ViennAgglo
	17 Mieux répondre aux besoins spécifiques de logement	17-1 Adaptation des logements aux personnes âgées et handicapées	- Nombre de logements adaptés	données bailleurs
		17-2 Accompagner les jeunes des QPV dans leur parcours résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes reçus - Nombre d'accès au logement et formes d'accompagnement mises en œuvre 	données RIVHAJ
	18 Développer la démarche partenariale pour améliorer la vie quotidienne dans les quartiers	18-1 Encourager et développer la participation et l'implication des habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de démarche gusp engagée sur les quartiers - Nombre d'habitants mobilisés dans la durée (lien avec les conseils 	données des partenaires villes, Etat, bailleurs, ViennAgglo

		18-2 Encourager et développer le travail de transversalité et de coordination entre les acteurs	citoyens notamment) - Nombre de diagnostics en marchant ou assimilés engagés - nombre d'actions mise en place issues des diagnostics en marchant ou assimilés	
--	--	---	---	--

ANNEXE XI – Contribution d'Absise, représentant les bailleurs sociaux de l'Isère



CONTRATS DE VILLE EN ISERE

Contribution des bailleurs sociaux de l'Isère

Les bailleurs d'Absise sont des acteurs majeurs de la politique de la ville :

- ✓ *ils ont été présents aux côtés des communes et des EPCI pour accompagner leurs politiques visant à redonner de l'attractivité aux quartiers d'habitat social ;*
- ✓ *ils ont contribué massivement aux projets de renouvellement urbain conduits sur le département dans le cadre du PNRU 1 : environ 250 millions d'euros investis représentant 40 % des investissements du volet habitat pour 1 237 logements démolis, 1 287 logements reconstruits, 3 328 logements réhabilités (38 % du parc social de ces quartiers), 3 164 logements résidentialisés (36 % du parc social de ces quartiers) ;*
- ✓ *ils ont financé plus de 3 millions d'euros par an sur des fiches action CUCS depuis 2009, en plus des moyens renforcés de gestion au quotidien sur ces territoires, compensés pour une partie par l'abattement TFPB sur les ZUS ;*
- ✓ *ils n'interviennent pas que sur l'habitat, mais également sur les thématiques insertion (clause d'insertion dans les marchés), vivre ensemble (soutien à la mobilisation des habitants via les fédérations de locataires et en direct), prévention de la délinquance (en cohérence avec leur mission de rappel au bail), lutte contre les discriminations (projet amélioration de l'égalité de traitement dans l'accès au logement social), et mixité sociale (politiques d'attributions en lien avec les réservataires de logements).*

Absise souhaite que leurs contributions financières soient valorisées dans les bilans des contrats de ville, ce qui est encore trop rarement le cas.

L'ancrage territorial des bailleurs sociaux de l'Isère se traduit par une connaissance approfondie des partenaires associatifs et institutionnels, des caractéristiques des quartiers et de certaines résidences, des projets de ville et des habitants. Présents et engagés au quotidien sur les territoires prioritaires de la politique de la ville depuis sa création, concernés au premier chef par les projets de renouvellement urbain menés dans certains quartiers, ils souhaitent naturellement s'investir fortement dans les contrats de ville en Isère issus de la nouvelle géographie prioritaire avec comme perspective l'amélioration de la vie quotidienne pour les habitants des quartiers d'habitat social. Conscients des enjeux propres aux quartiers sortants de la politique de la ville dits « quartiers de veille active » qui font partie des contrats de ville, les organismes Hlm rappellent la nécessité de continuer à les accompagner afin de ne pas voir leur situation se dégrader à nouveau.

Cette contribution à l'échelle départementale s'inscrit dans une logique partenariale. Elle a vocation à apporter le point de vue des organismes Hlm sur différentes thématiques touchant l'habitat social de manière directe ou indirecte, et faire des propositions. Ces propositions pourront être discutées sur les différents QPV de l'Isère, et adaptées aux situations locales.

Elles concernent : le renouvellement urbain, la mixité sociale, les politiques d'attribution, le développement économique et l'insertion, la gestion urbaine et sociale de proximité, la mobilisation des habitants, l'image des quartiers prioritaires, la tranquillité publique, la santé mentale.

POURSUIVRE LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le mouvement Hlm (ARRA, USH et Absise) ont identifié les besoins post ANRU 1 en renouvellement urbain : ce qu'il reste à faire sur les sites ANRU, mais également sur les sites hors ANRU (état des lieux des enjeux et pour certains premier chiffrage des besoins). Ce travail peut alimenter la définition des projets du NPNRU, qu'ils soient d'intérêt national, régional, mais aussi les projets de renouvellement urbain non retenus par l'ANRU et soutenus par la région Rhône-Alpes et les EPCI. La bascule de nombreux sites en « simples » QPV doit en effet pousser les acteurs à pérenniser les investissements réalisés, et poursuivre le renouvellement urbain (selon les sites).

Il faudra que ces projets conservent une ambition forte sur les thématiques centrales du renouvellement urbain que sont la diversification de l'offre, les parcours résidentiels pour les ménages du parc social, le traitement des marges du quartier et de ses parties non concernées par les investissements, l'accompagnement des habitants pour les rendre acteurs de leur quartier. Les bailleurs continueront à utiliser tous les outils à leur disposition au service des projets urbains : réserves foncières, construction d'une offre diversifiées, accession sociale, vente Hlm, résidentialisation, changement d'usage, amélioration des abords et des parties communes,...

Cela passe aussi par un programme de réhabilitation important sur les territoires en QPV. Les bailleurs de l'Isère souhaitent que les EPCI pilotes des contrats de ville signent la convention départementale de réhabilitation pour négocier des priorités locales sur la politique de réhabilitation et apporter un soutien financier en complément des aides existantes.

FAVORISER LA MIXITE SOCIALE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

L'objectif de mixité sociale, prônée par tous les projets de renouvellement urbain, implique l'instauration d'une diversification de l'habitat dans les quartiers, une reconstitution de l'offre de logements sociaux dans d'autres périmètres, ainsi que la gestion des déplacements de populations. Le quartier s'intègre alors à la ville et réciproquement.

A travers les conférences intercommunales et les conventions de mixité, le rôle des EPCI se renforce sur les politiques d'attribution. Les bailleurs sociaux de l'Isère contribueront à la définition collective de ces politiques au sein des conférences intercommunales.

Celles-ci doivent notamment s'appuyer sur :

- ✓ un respect du cadre légal des attributions : CCH, lutte contre les discriminations,
- ✓ une observation fine de l'occupation sociale et du fonctionnement des quartiers,
- ✓ une adaptation des stratégies et outils mobilisés en fonction des spécificités de chaque site,
- ✓ une mobilisation de l'ensemble des réservataires,
- ✓ une réflexion sur la mobilité dans le parc social,
- ✓ une attention forte à l'opérationnalité des stratégies définies localement, avec des modalités de mise en œuvre, des moyens de pilotage adaptés, et une analyse et un partage des coûts éventuels engendrés (vacance par exemple).

Ces politiques d'attribution doivent s'accompagner d'une réflexion sur la diversification de l'offre accessible aux ménages des quartiers prioritaires, sur ces quartiers et en dehors. Les politiques de mixité ne consistent pas seulement à éviter d'accueillir les populations fragiles sur certains immeubles ou plus largement sur les quartiers prioritaires, mais aussi à leur donner accès à d'autres produits logements et aux autres quartiers de la ville, dans des conditions adaptées à leurs revenus (couple loyer + charges à considérer).

Ainsi, sur chaque projet de renouvellement urbain, la montée en charge des EPCI doit conduire à une meilleure répartition de l'offre reconstituée et des relogements.

Absise demande une réflexion collective dans le cadre des contrats de ville sur les moyens de développer l'accession sociale, qu'elle soit dans l'ancien (vente Hlm) ou dans le neuf. En effet, les programmes en accession sociale sécurisée contribuent à la diversification au sein des quartiers. Par ces opérations, les opérateurs stabilisent les ménages du quartier et de la ville et attirent de nouvelles populations avec un bon rapport qualité/prix. Une condition : le renforcement de l'activité de syndic des organismes Hlm.

Enfin, les quartiers en veille active devraient pouvoir ne pas appliquer le SLS pour favoriser la mixité. Cela nécessite une délibération des EPCI (possibilité offerte à tous les EPCI disposant d'un PLH).

RENOUVELER LES POLITIQUES D'ATTRIBUTION POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Absise et ses partenaires sont engagés depuis 2010 dans une démarche de lutte contre les discriminations dans l'accès au logement social. Cela a conduit à renouveler les pratiques d'attribution en expérimentant de nouveaux outils, en premier lieu cotation et location active à travers la mutualisation des contingents. Ces nouvelles pratiques redonnent un rôle plus actif au demandeur.

Après avoir été reconnues par la loi ALUR, ces expérimentations sont désormais inscrites dans les actions prioritaires de l'État pour améliorer la mixité sociale dans le logement (dossier de presse *Pour améliorer la mixité sociale dans le logement*, Ministère du Logement et Ministère de la Ville, 15 avril 2015, action 14 « pour une politique d'attribution intercommunale »). Ainsi, les bailleurs sociaux de l'Isère sont favorables à la mise en place de la cotation comme outil d'aide à la décision dans l'instruction des demandes et à l'extension, de manière concertée, de la location active comme mode d'attribution en complément des modes traditionnels, en veillant à ce qu'aucun public ne soit écarté de l'accès au logement social, et notamment les plus défavorisés.

AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES QUARTIERS ET L'INSERTION

Sur les quartiers prioritaires, les locataires rencontrent des difficultés économiques et sociales particulièrement importantes avec un taux de chômage élevé et des revenus par habitant largement inférieurs à la moyenne. Les organismes Hlm sont ainsi amenés à renforcer leurs missions sociales pour accompagner les personnes les plus en difficultés, mais c'est bien la lutte contre le chômage qui est essentielle pour lutter contre les dynamiques de relégation. Au-delà des aides sur les recrutements en contrats aidés ou le déploiement du service public de l'emploi sur ces territoires, les organismes partagent l'idée de soutenir les initiatives entrepreneuriales locales et l'implantation d'activités (commerces, services...).

Les organismes Hlm ont développé des coopérations avec le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) pour répondre à de multiples enjeux, que ce soit la création d'activités économiques et de nouveaux services, la revitalisation du lien social, le développement durable, ou encore l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Ces coopérations ont connu un développement fort lors de la mise en œuvre du programme national de rénovation urbaine (PNRU) avec l'obligation pour les bailleurs sociaux d'inscrire des clauses d'insertion dans les marchés liés aux opérations financées par l'ANRU pour un total de 5% des heures de travail réalisées. Pour entretenir ces coopérations, les organismes Hlm s'appuient sur des dispositifs locaux qui assurent l'accompagnement des maîtres d'ouvrage et des entreprises mandataires, mais aussi le chaînage des parcours d'insertion professionnelle des bénéficiaires.

Les organismes Hlm vont donc continuer à agir à partir de 6 leviers :

- ✓ le recrutement de postes en contrat classique (CDD/CDI), d'emplois aidés, la participation à des dispositifs de retour à l'emploi,
- ✓ les travaux de construction, d'entretien et de maintenance qui contribuent à la création d'activité sur les territoires,
- ✓ la mise en place des clauses d'insertion dans les marchés de travaux et de service,
- ✓ la contractualisation de marchés d'insertion : marchés article 30, chantiers-école,
- ✓ la pratique de loyers préférentiels sur des locaux commerciaux pour l'installation d'activités,
- ✓ le soutien aux initiatives locales, avec les habitants et le tissu associatif.

Les bailleurs appuieront et relayeront les démarches « aller vers » visant à montrer les métiers, valoriser les projets urbains, et faciliter les « face-à-face » directs entre public et entreprises.

RENFORCER LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE

Les bailleurs sociaux ont des agents de proximité travaillant à même le quartier qui vont à la rencontre des locataires. Grâce à cette politique forte de proximité, les bailleurs sociaux servent de relais de citoyenneté auprès des habitants.

Chaque organisme de logement social procède en concertation avec les associations d'habitants, tous les trois ans, à une évaluation de la qualité du service rendu aux habitants à travers une enquête de satisfaction menée par un prestataire externe. Cette enquête aborde obligatoirement les thématiques suivantes :

- ✓ la propreté des parties communes et des abords des immeubles,
- ✓ la maintenance et le fonctionnement des équipements,
- ✓ la qualité de l'accueil et le traitement des réclamations,
- ✓ la communication avec les habitants,
- ✓ la qualité du cadre de vie,
- ✓ les conditions d'entrée dans les lieux.

En plus de la mobilisation de moyens humains supplémentaires par les bailleurs sociaux, de leurs efforts continus en matière d'amélioration du bâti et de la qualité du service rendu aux habitants, la gestion urbaine et sociale de proximité doit continuer à être renforcée, pour offrir aux habitants des quartiers d'habitat social des conditions de vie plus satisfaisantes, et aux salariés de proximité de meilleures conditions pour exercer leur métier. Là où elles n'existent pas des conventions de GUSP sont utiles pour faciliter les partenariats, définir des priorités d'intervention par quartier et prévoir la mobilisation des habitants sur les projets.

Sur l'ensemble des territoires, les bailleurs sont en première ligne, mais le pilotage des projets doit venir des communes pour régler collectivement les problèmes de fonctionnement quotidien des quartiers (domanialités, épaves, traitement des déchets, stationnement, etc.). La réorganisation des statuts qui consiste à mettre en cohérence l'usage avec la gestion (qui ?) et la gestion avec la propriété (qui est propriétaire du foncier ?) est à étudier au préalable. A cette fin, les organismes Hlm encouragent les procédures foncières qui permettent la mise en cohérence de l'usage avec la propriété pour *in fine*, améliorer la gestion.

Dans tous les sites politiques de la ville, des financements doivent être votés, pour des petits travaux d'amélioration et d'entretien, interventions indispensables pour éviter la dégradation d'un quartier et sa déqualification (amélioration des parties communes et des annexes, des abords extérieurs et renforcement ciblé de présence). Les bailleurs sociaux, conformément au cadre fixé nationalement par l'État et l'Union sociale pour l'habitat, utiliseront l'abattement de TFPB de 30 % en articulation avec les démarches de gestion urbaine de proximité selon les besoins définis localement : sur-entretien, gestion différenciée des espaces, régulation des usages, organisation de la présence de proximité, soutien aux personnels. Une convention d'utilisation de l'abattement TFPB sera négociée sur chaque contrat de ville entre EPCI et bailleurs pour donner des priorités locales. Il faudra veiller à ce que les bénéficiaires des actions financées par l'abattement soient bien les locataires du parc social.

Absise soutient la maison de l'habitant et participe activement à son animation dans sa dimension centre de ressources. Ce lieu de formation, d'échanges de pratiques et de savoirs est très utile et ouvert à tous les contrats de ville de l'Isère. Il peut faciliter le renouvellement des modes de participation des habitants.

MOBILISER LES HABITANTS DES QUARTIERS

Les bailleurs sociaux de l'Isère sont organisés au plus proche du terrain pour répondre aux attentes des habitants : leurs agences décentralisées et sectorisées assument au quotidien les relations et la continuité du service auprès des locataires. Elles sont des relais majeurs pour mobiliser les habitants pour ce qui concerne :

- ✓ le cadre de vie (entretien et aménagement des extérieurs, des espaces d'utilité publique, la vie du quartier, gestion des déchets,...),
- ✓ l'organisation et la régulation des règles de vie de l'immeuble (règlement intérieur, charte de voisinage,...),
- ✓ des actions porteuses de lien social (fête de quartier, immeuble en fête, associations diverses, décoration hall ou plantation avec les enfants,...),
- ✓ la sensibilisation aux démarches de développement durable (consommations énergétiques, consommations d'eau, tri sélectif, etc.).

Il s'agit de favoriser l'acte de citoyenneté et de positionner l'habitant au cœur d'une démarche de développement durable. Elles pourront alimenter la nouvelle donne nationale sur la participation

des habitants organisées par les EPCI pilotes des contrats de ville (liens avec les conseils citoyens par exemple).

CONTINUER A CHANGER L'IMAGE DES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL

Les locataires du logement social n'ont rien à envier au secteur privé, dont le rapport qualité/prix est souvent inférieur à celui dont ils bénéficient. Des enquêtes montrent que l'image du logement social évolue dans le grand public, aujourd'hui pleinement conscient des missions et de l'utilité sociale du monde Hlm. Mais cette image globalement positive ne doit pas cacher l'image négative toujours collée aux « quartiers Hlm », associés à l'exclusion sociale.

Ainsi, aux côtés des autres acteurs de la politique de la ville, les bailleurs sociaux souhaitent, à leur niveau :

- communiquer sur les qualités de service, d'équipement, de bâti, de prix, de cadre de vie existants à l'intérieur des quartiers,
- valoriser les projets de transformation urbaine à l'œuvre dans ces quartiers,
- développer les initiatives habitantes dans ces quartiers et communiquer positivement,
- utiliser la location active pour valoriser les offres de logement et éviter la vacance,
- opérer des changements de l'adressage pour le rapprocher du droit commun et améliorer la signalétique au sein des quartiers.

Tout ceci s'inscrit dans une démarche de lutte contre les discriminations, dont font trop souvent l'objet les habitants de ces grands ensembles, du fait de cette mauvaise image.

CONTRIBUER A L'AMELIORATION DE LA TRANQUILLITE DES LOCATAIRES

Les bailleurs ont investi des moyens pour contribuer à la tranquillité des locataires Hlm auxquels le bailleur social doit « garantir jouissance paisible de leurs logements » (dispositifs de gardiennage renforcés, recrutement de médiateurs bailleurs, etc.). Pour qu'elles soient efficaces, il est indispensable d'inscrire ces actions dans un partenariat durable. Les bailleurs sont également soucieux d'assurer la sécurité de leurs personnels qui interviennent dans les quartiers prioritaires, et de leur garantir une prise en charge adaptée en cas d'agression.

Dans ces objectifs, une « charte sécurité » a été signée en juin 2007 entre la Préfecture, la DDSP, la Gendarmerie, les trois procureurs du département de l'Isère et les bailleurs sociaux. Cette charte, mise à jour en 2015, représente un texte de référence pour l'amélioration des relations entre les différents acteurs au service de la tranquillité des locataires Hlm. Une évaluation du fonctionnement de la charte a montré que là où la charte était connue et appliquée, dans le respect du rôle de chacun, des actions positives pour la sécurité et la tranquillité des locataires ont pu être facilitées. Il faut donc continuer à mettre en œuvre cette charte sur les territoires, en la faisant connaître localement via les instances existantes (CLSPD et cellules de veille).

Selon l'opportunité, et à condition d'avoir été consultés sur leur mise en place (cahier des charges), les bailleurs sociaux de l'Isère peuvent soutenir des actions de médiation de nuit décidées par des communes. Ils sont également capables d'imaginer des solutions particulières sur les territoires comme en atteste le dispositif tranquillité en interorganismes en place depuis un an sur la CAPI.

MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA SANTE MENTALE DANS L'HABITAT

Face aux troubles psychiques, seule la complémentarité des pratiques permet de répondre au mieux aux situations des personnes. Pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes confrontées à des troubles de santé mentale ou à des souffrances psychiques, souvent très isolées, et faciliter la prise en compte de ces situations de détresse, les bailleurs sociaux de l'Isère se sont mobilisés depuis plusieurs années dans le cadre d'un groupe de travail sur les liens entre santé et logement aux côtés d'acteurs locaux du secteur de la santé et du logement. La charte « Santé mentale et logement », signée le 17 juin 2009 en Isère, est l'aboutissement de cette démarche. Elle vise avant tout à constituer autour de la personne un réseau d'intervenants travaillant en synergie : elle prévoit la signature d'un contrat d'objectifs entre la personne concernée et ceux qui seront amenés à intervenir dans son parcours d'insertion, à partir des diagnostics social et médicosocial. Comme pour la charte sécurité, des déclinaisons locales sont à envisager, des partenariats avec les communes sont à envisager (formations communes dans le

cadre du CUCS par exemple). Des liens sont à trouver avec les Ateliers santé ville, ainsi qu'avec les mesures d'accompagnement social.



ANNEXE XII : Pacte financier et fiscal

ANNEXE XIII : Convention d'exonération de TFPB

ANNEXE XIV : Convention mixité sociale